



Réforme des rythmes scolaires et projet éducatif de territoire (PEDT)

Expériences locales et témoignages

Actes du séminaire
du 3 décembre 2013
Paris

Mairie-conseils Caisse des Dépôts

Réforme des rythmes scolaires
et projet éducatif de territoire (PEDT)

Expériences locales et témoignages

Actes du séminaire
du 3 décembre 2013 – Paris

Avril 2014

Photos de couverture, de g. à dr.:

© Serg Nvns - © Tyler Olson - © contrastwerkstatt - © Prod. Numérik - © RVNW - Fotolia.com

Introduction

La réforme des rythmes scolaires intéresse toutes les communes et leurs regroupements pédagogiques intercommunaux (RPI) ainsi que les intercommunalités dotées des compétences dans les domaines péri et extra scolaires.

Sa mise en œuvre était partiellement engagée à la rentrée scolaire 2013 et va se généraliser en septembre 2014. Elle se base sur des principes de respect des rythmes et de la chronobiologie et sur l'approche globale du temps de l'enfant.

Son ambition est de prendre en charge les enjeux locaux de coéducation, de continuité éducative et de réussite scolaire. Elle induit de nombreux effets sur l'organisation de l'école : pauses méridiennes, activités périscolaires, organisation du temps libre, réorganisation de l'offre locale en direction des enfants et des

familles ; elle a également des effets sur le projet éducatif local, quand il existe. Notamment par l'écriture et la mise en place d'un projet éducatif de territoire (PEDT).

Mairie-conseils a lancé un appel à témoignages en septembre 2013. Une centaine d'élus y ont répondu, apportant des informations et une matière très riche sur la mise en œuvre de la réforme dans les communes et intercommunalités.

C'est pour en partager les enseignements et en débattre que Mairie-conseils a organisé cette journée d'échanges et d'information, basée sur des exemples concrets reflétant l'engagement des élus, les difficultés rencontrées et les nouveaux partenariats développés.

Ce document en rapporte fidèlement les contenus.

SOMMAIRE

PRÉSENTATION DE LA JOURNÉE ET DE SES OBJECTIFS	5
Bernard SAINT-GERMAIN, chargé de mission à Mairie-conseils	
INTERVENTION D'INTRODUCTION À LA JOURNÉE	
Marcel RUFO, pédopsychiatre, expert auprès du comité de suivi de la réforme des rythmes scolaires.....	7
Questions-réponses	15
PRÉSENTATION DE LA SYNTHÈSE QUALITATIVE DES RETOURS À L'APPEL À TÉMOIGNAGE DE MAIRIE-CONSEILS	
Kamel RARRBO, expert associé à Mairie-conseils	21
PRÉSENTATION DU CADRE GÉNÉRAL DU PEDT	
Kamel RARRBO	24
TÉMOIGNAGE DE LA COMMUNE DE SAINT-BRICE-COURCELLES (51)	
Emmanuelle HALLE, adjointe chargée de l'éducation à Saint-Brice-Courcelles.....	25
Questions-réponses	29
TÉMOIGNAGE DE LA COMMUNE DE FAVIÈRES (54)	
Marie-Louise HARALAMBON, maire de Favières	31
Questions-réponses	34
TÉMOIGNAGE DU SIVOS D'AULNAY-SUR-ITON (27)	
Danielle JEANNE, présidente du Sivos	35
Questions-réponses	39
TÉMOIGNAGE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU SAVÈS (32)	
Hervé LEFEBVRE, président de la communauté de communes du Savès	40
Questions-réponses	47
TÉMOIGNAGE DE LA COMMUNE DE CARCÈS (83)	
Jacqueline PEYRON, adjointe aux affaires sociales de Carcès	49
Djamel DJOUABI, coordonnateur du PEDT	50
Questions-réponses	52
CONCLUSION	
Bernard SAINT-GERMAIN	58
Kamel RARRBO	59
ANNEXES	
1. Présentation de la commune de Saint-Brice-Courcelles.....	61
2. Présentation de la communauté de communes du Savès	66
3. Présentation de la commune de Carcès.....	75
4. Liste des documents législatifs et réglementaires	82
5. Note de synthèse. Réforme des rythmes scolaires.....	83
6. PEDT : circulaire du 20 mars 2013	103

Présentation de la journée et de ses objectifs

Bernard SAINT-GERMAIN

Chargé de mission Mairie-conseils

Bonjour à tous. Bienvenue à la Caisse des Dépôts et à Mairie-conseils. Aujourd'hui, nous allons aborder la question de la réforme des rythmes scolaires. Merci d'être venus si nombreux autour d'un sujet aussi consensuel, comme chacun a pu le remarquer...

Plus sérieusement, cette journée s'inscrit dans le travail engagé par Mairie-conseils depuis plusieurs années pour accompagner les intercommunalités dans la mise en œuvre de politiques Jeunesse. Au-delà de ce qui est développé pour la petite enfance et les enfants, on note de fortes demandes concernant les adolescents et les jeunes qui demeurent sur le territoire et qui restent «jeunes» de plus en plus longtemps. C'est ici une des nouvelles donnes de notre société.

Ce travail d'accompagnement de Mairie-conseils se traduit concrètement par des interventions sur le terrain et par l'organisation de temps d'échanges et d'information, comme celui d'aujourd'hui. Je rappelle rapidement les rencontres précédentes, qui font l'objet de comptes rendus que vous pouvez consulter sur le site de Mairie-conseils : complémentarités entre les communautés de communes et les Conseils généraux, dans le cadre des politiques Jeunesse. Nous avons également réalisé un séminaire sur les relations entre les collectivités, les communautés de communes et la vie associative très présente dans le monde éducatif. Et le plus récent, celui de l'année dernière, sur l'évolution du métier d'animateur Jeunesse.

Tous ces travaux nous ont ramenés finalement à un concept, à un terme qui est celui de la coéducation, où on revoit très concrètement la nécessité d'articuler l'intervention des collectivités, des associations, des parents bien sûr, et tout ce qui forme le monde de la scolarité, les écoles élémentaires, primaires et les collèges.

C'est une nécessité de travailler ensemble et de créer un espace où chaque enfant puisse grandir. Je crois que plus personne, aujourd'hui, ne peut s'arroger la seule capacité de mener à bien l'éducation. Il existe la nécessité territoriale de mettre en œuvre une dynamique de coéducation. Dans ce cadre, Mairie-conseils s'efforce, dans sa mission d'intérêt général, d'accompagner les politiques publiques, et nous sommes actuellement dans une phase de mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires. Celle-ci est aujourd'hui expérimentée par quelques communes. Elle s'imposera à la rentrée prochaine, en septembre 2014. C'est pour cela que nous referons une nouvelle réunion sur ce sujet au printemps prochain, principalement en direction des nouveaux élus qui seront désignés lors des élections municipales de mars 2014.

Nous avons d'abord souhaité parler des enfants et Monsieur Marcel RUF0 interviendra à ce propos. Nous vous présenterons la synthèse de «l'appel à témoignages» lancé par Mairie-conseils pour découvrir les premières conditions de mise en œuvre de cette réforme¹,

¹ Voir en annexe 5 page 83

et nous aborderons les questions liées au projet éducatif territorial (PEDT).

Ensuite, nous aurons des témoignages se situant aux différents échelons territoriaux concernés par cette réforme: une commune, un regroupement pédagogique intercommunal, avec le témoignage d'un syndicat à vocation scolaire, et une communauté de communes.

Les communautés de communes peuvent avoir la compétence scolaire pleine et entière; certaines s'occupent seulement du périscolaire; d'autres du périscolaire et de l'extrascolaire. On voit bien que, dans la mise en œuvre des projets éducatifs territoriaux, tout cela doit s'imbriquer, avec du personnel qui peut être communal, intercommunal ou associatif. C'est la complexité

du sujet. C'est pour cette raison que nous avons décidé, à travers les trois témoignages de cette journée, d'avancer sur des éléments concrets de mise en œuvre.

Pour conclure, nous avons souhaité faire intervenir une commune qui a, par dérogation, déjà mis en œuvre cette réforme. Depuis 2001, ce territoire fonctionne sur quatre jours et demi.

Je passe la parole à Monsieur Marcel RUF0, que nous remercions vivement d'être venu.

Je ne sais pas s'il convient de vous présenter. Aujourd'hui, vous êtes expert auprès du comité de suivi de la réforme des rythmes scolaires. Vous êtes pédopsychiatre. Vous êtes, je crois, à l'origine de l'ouverture de la première maison de l'adolescence à Paris. ●

Intervention d'introduction

Marcel RUFO

Pédopsychiatre, expert auprès du comité de suivi de la réforme des rythmes scolaires

Merci pour votre invitation.

Je vais prendre un angle particulier, celui de la pédopsychiatrie. Cela peut paraître singulier concernant une réforme qui va s'imposer à toutes les communes de notre pays, mais je crois que, plus que tout, cette réforme est un bénéfice pour les enfants en difficulté.

C'est une évidence, un enfant en difficulté a besoin de moins de temps dans la journée et de plus de temps dans la semaine et dans l'année. On sait depuis longtemps – l'autre expert qui pourrait être à ma place serait le professeur Testu, chronobiologiste – qu'un enfant en difficulté d'apprentissage a besoin de répétitions. Nous-mêmes devons répéter lorsque nous apprenons les tables de multiplication ou des récitations. L'apprentissage n'est pas confortable : il demande de la volonté, de la répétition et de la constance. Nous avons basculé actuellement dans une société du bonheur. Il faut que nos enfants soient heureux sans effort. Mais ce n'est pas possible.

C'est à partir des enfants en situation de handicap que l'on peut comprendre le pourquoi de cet allongement dans la semaine et de cette diminution dans la journée. Il existe vis-à-vis de l'école une position très ambiguë, avec une nouveauté actuelle que m'ont fait comprendre les parents en situation de handicap : une volonté d'école absolue, par exemple du fait des lois d'intégration « tout enfant a droit à l'école », alors qu'il est parfois bien difficile, pour les enseignants, d'intégrer des enfants « inintégrables ». Peut-être que cette réforme des rythmes scolaires va justement y aider. Un enfant en situation de handicap peut être intégré dans la musique, le sport, l'animation, la

cuisine. On n'a pas assez insisté sur le fait que les enfants en situation de handicap vont bénéficier massivement de cette réforme.

On voit les enfants qui échouent ; on ne voit pas ceux qui réussissent. En général, je vois plutôt des enfants et des adolescents abîmés en maternelle et en primaire. Or ce parcours initial est fondamental. Comme le dit Philippe Meryeu, le spécialiste des sciences de l'éducation et de la pédagogie, si l'on a 100% de réussite en primaire, cela change l'avenir de notre pays. La clé du futur se trouve dans la maternelle et le primaire, qui sont sous la responsabilité des mairies.

Bien sûr, les Conseils généraux peuvent aider à construire un stade, des transports scolaires. Mais les écoles maternelle et primaire sont d'abord sous la responsabilité des élus des villes. Et elles sont fondamentales au niveau du développement. En tant que pédopsychiatre, je suis suspect, mais je voterais pour un maire en raison de sa politique de petite enfance et de sa politique scolaire. Les parents aujourd'hui savent que l'école est le plus important.

Il est moins important dans une commune d'avoir du gaz de schiste plutôt qu'une belle école. Il faut préférer l'école et les possibilités d'animation de la petite enfance de grande qualité. Il y a quelques années, j'ai vu des communes qui organisaient des journées de formation pour les Atsem, les agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles, et cela rend optimiste. On organise une journée, avec un débat qui est enregistré, comme aujourd'hui. Et ensuite, elles travaillent toute l'année sur ce que l'on a dit : les contradictions, les possibilités d'avancées avec les psychologues

de secteur, les associations sur le secteur, un éducateur, un enseignant, les personnels des PMI, le Conseil général. On note des progrès fulgurants de ces personnels, pourtant apparemment peu qualifiés, peu diplômés, mais qui possèdent une appétence à comprendre leur travail et réalisent une sorte de revanche sur leur propre scolarité. On s'aperçoit que les Atsem apprennent la scolarité qu'elles n'ont pas pu avoir. Il existe une sublimation incroyable des personnels municipaux, des écoles maternelles et primaires, qui crée une atmosphère, un dynamisme et une particularité incroyables.

On le retrouve partout. Je me souviens de l'exemple de la Maison des adolescents à Paris. Lors d'une fête de la musique, un gardien m'a demandé s'il pouvait participer à la fête du service. Je lui ai répondu ; «Oui, bien sûr.». C'était un guitariste de rock incroyable. Ensuite, il a continué à garder l'établissement, mais il a été intégré au groupe de musique des adolescents hospitalisés parce qu'il était plus performant comme guitariste que comme vigile.

Il existe des ressources et des trésors dans les capacités des personnes qui sont parfois empêchés par leur fonction, par les protocoles. Il est plus important de se dire : «Qu'est-ce que je peux faire?» que : «Qu'est-ce que je dois faire?»

Pourquoi certains enfants n'apprennent pas ? 15% de ceux qui entrent au collège ne savent ni lire ni écrire. Et ils sont tentés de faire des bêtises. Quand tu échoues, que tu n'es plus protégé par la professeure des écoles qui, au moins, te connaît, et que tu as six professeurs, tu es ciblé de manière hostile en le rendant responsable de ton échec et tu es toujours en contradiction avec lui ; tu fais le pitre, pour avoir un statut dans le groupe de collégiens, statut que tu ne peux pas obtenir par tes capacités.

La question de la modification des rythmes scolaires se pose dès la maternelle. Le débat de la scolarité à deux ou trois ans est récurrent. Cette scolarité doit être réservée aux enfants en difficulté de développement mental, socio-économique ou aux enfants de migrants. Sur ce dernier point, l'exemple de Marseille est intéressant. En 1900, 63% des migrants étaient italiens. Les migrants racontent toujours qu'ils partent pour des raisons politiques, mais ils partent parce qu'ils sont malheureux. Ils sont exclus du pays dont ils sont partis parce que

ceux qui partent, ce ne sont jamais les plus talentueux du village ou de la ville. C'est une rupture, une perte. Et que font les migrants ? Ils jouent sur le bonheur ultérieur de leurs enfants. Ils jouent sur une seule chose : «Mon enfant réussira mieux que moi et s'intégrera mieux que moi.» C'est la qualité essentielle des migrants. Il ne faut pas leur demander de connaître l'école. Et à ce niveau, il convient de faire une formation des migrants pour savoir ce qu'est l'école de la République avant même qu'ils inscrivent leurs enfants.

Tous les migrants habitent dans le même quartier et en font un tremplin vers l'avenir de leurs enfants. Que dit Éric Maurin dans *Le Ghetto des banlieues* ? Il dit que, dès qu'un enfant issu de l'émigration réussit quelque chose, la première chose qu'il fait est de déménager pour donner plus de chance à son enfant. C'est un problème majeur de notre pays que de dire qu'il faut sacrifier une génération pour que l'autre réussisse. Comment aider ces parents ?

Si je reviens à l'exemple de Marseille, les 63% de migrants italiens se sont à peu près intégrés au bout de cent ans. On ne discute jamais du fait que les Italiens sont intégrés, mais cela fait cent ans qu'ils sont arrivés. On parle toujours en arrivée immédiate, on ne réfléchit jamais en trajectoire de course de vie, de course de famille et de course intergénérationnelle. Peut-être que les Roms seront intégrés dans un siècle...

Prenons le cas des Comoriens à Marseille. On s'est aperçu qu'en section de maternelle, les enfants comoriens étaient inhibés, un peu repliés et qu'ils ne parlaient pas. J'ai la chance d'avoir dans mon équipe un pédopsychiatre venant des Comores. Il est amusant, c'est un personnage vraiment génial. Je lui demande : «Pourquoi les enfants des Comores sont timides alors que vous ne faites que parler?». Il éclate de rire et me dit : «Ils parlent le créole comorien, ils ne sont pas bilingues. Ils arrivent en section des petits sans parler français.»

Ces enfants comoriens arrivent complètement bousculés par leur appartenance, leur fidélité identificatoire à leur mère, à leur père, à leurs oncles, parce que l'oncle maternel est déterminant dans la culture comorienne, et ils sont inhibés le temps qu'ils comprennent. C'est trop tard.

Le petit issu de migrants italiens que je suis a vécu la même expérience. C'est étonnant: je défends toujours la maternelle, mais je n'y suis jamais allé. Né un 31 décembre, j'arrive un peu tôt, à cinq ans et quelques, en CP. Il y a quarante-cinq élèves dans la classe, c'est le baby-boom. L'institutrice dit: «Celui-là est sourd ou idiot». Je suis testé par une psychologue. La psychologue, que je ne remercierai jamais assez, dit que je ne suis pas sourd. C'est facile. Elle dit à l'institutrice: «Il n'est pas idiot, il est même plutôt intelligent». L'institutrice, horriblement culpabilisée, s'occupe de moi, et je suis prix d'excellence.

Le bilinguisme est une richesse absolue. Si je n'avais pas été bilingue, grâce à mes parents qui m'emmenaient chaque été en Italie, il aurait fallu que je traduise ce que me disait mon institutrice quand elle me posait une question. J'aurais hésité et elle serait passée à un autre en me traitant d'idiot. Toute évaluation de l'enfant mérite que l'on soit très attentif.

On entend beaucoup de choses autour de la réforme. Par exemple, sur la question de la sieste, surtout pour la section des petits. Le midi et la sieste, on connaît. C'est une culture. Les enfants seraient donc fatigués. La France aurait une particularité mondiale d'avoir des enfants fatigués. Outre le fait qu'on a les adolescents qui ont le plus de doutes sur leur avenir, plus pessimistes que ceux du Rwanda, on anticipe avant qu'ils soient pessimistes à l'adolescence, on voudrait qu'ils soient fatigués.

Que veut dire la fatigue chez l'enfant? Ce n'est pas une fatigue, c'est une position par rapport à ce qu'on lui propose à l'école ou dans les animations. L'enfant est fidèle à sa famille et tient le discours de la famille. Des parents discutent toute la soirée de cette réforme mise en place dans certaines communes courageuses, les 22% qui ont commencé tout de suite pour voir ce qui ne va pas pour que les autres réussissent, ces pionniers, ces éclaireurs, pour que les réformes réussissent. S'ils entendent toujours: «Tu as vu, cet animateur n'est pas formé; il est bizarre, il a les cheveux longs. Il a même un piercing.» «Et ce garçon qui fait de la voile, tu te rends compte? Il les a fait sortir quand il y a du vent.» Il faudrait donc sortir avec les voiliers quand il n'y a pas de vent? Ces bateaux fonctionnent grâce au vent, et les enfants préfèrent les sortir quand il y a du vent

que quand ils rament. Et les parents disent: «Mais à quoi ça sert, la voile?»

Vous croyez vraiment que le près serré, le près-bon plein, le travers, le grand largue, le petit largue et le vent arrière ou la voile en panne, ce n'est pas de la géométrie? Ce n'est pas de vivre une spécialité avec son corps? Non. La professeure des écoles ne peut pas dire: «C'est incroyable: depuis qu'il fait deux heures de voile par semaine, il est meilleur en géométrie, en spatialité. Il organise mieux son écriture sur sa feuille. Merci, Monsieur le moniteur de voile, de me permettre de mieux réussir dans la tenue d'un cahier de cet enfant.» Car il écrit aussi mieux depuis qu'il fait de la voile.

Les enfants seraient fatigués de faire du sport? Ou quand ils se courent derrière dans la cour de récré? Et nous, nous n'étions pas comme ça quand nous étions à l'école? Nous avons été vraiment abîmés, vous vous rendez compte? Nous avons été fatigués... C'est pour cela que l'économie française va mal. Que notre pays n'est pas compétitif. Parce que nous sommes allés une demi-journée de plus à l'école, ou même un jour entier de plus, quand nous étions petits. J'ai compris!

Cette fatigue me passionne. L'autre jour, à la radio, alors que je parlais de la réforme des rythmes scolaires, une institutrice à la retraite m'interpelle: «Ce que vous dites n'est pas acceptable». J'ai répondu qu'il fallait essayer, que c'était une réforme qui me paraissait équilibrer les activités culturelles pour les enfants qui n'en ont pas.

Bien sûr, si des parents emmènent leur enfant voir une pièce de théâtre en anglais dès trois ans, qu'ils lui font faire de la gymnastique, qu'ils nagent avec lui en piscine, qu'ils le font voyager quand il faut, on peut se demander ce qu'on va lui apporter avec le peu de moyens dont dispose une mairie. Certes, mais cet enfant qui a autant de chance dans la vie, peut partager ses expériences à ses petits camarades lors d'un groupe de paroles. L'autre peut s'enrichir de ce que lui raconte son copain. Ce n'est pas parce qu'on est bien doté dans la vie que l'on ne peut pas aider les autres.

Je ne vois pas pourquoi l'altérité des enfants serait interdite sur leur catégorie socioculturelle et économique. Sinon, c'est un drôle de pays...

L'institutrice en retraite continue à m'invectiver : «La commune où j'habite a mis la réforme des rythmes scolaires en place, sans préparation, le mercredi matin. Je gardais mon petit-fils de neuf ans, qui est en CM1, et ma petite-fille de huit ans, qui est en CE2. Ma petite fille m'a dit qu'en répondant deux fois, elle a eu la plus mauvaise note.» Je lui dis : «Quel est votre problème?» Elle me dit : «Ma petite-fille s'adapte un peu, mais vous savez bien que les filles s'adaptent mieux.» Je dis : «Oui, je sais. Pas toutes.» En parlant d'elle, mais elle ne comprend pas. Elle ne comprend pas la petite agressivité de ma part. Je lui demande de quoi se plaint son petit-fils? Elle me répond : «C'est simple. Avant, il se levait à 11 h.» J'ai eu envie de lui dire : «Il jouait à la tablette jusqu'à 2 h du matin». Elle me dit : «Il était en pyjama, et tous les deux, on prenait un gros petit-déjeuner. Maintenant, il se plaint et il a mal au ventre parce qu'il va faire de la voile, du tennis, du théâtre, de la poterie». Je lui dis : «Je crois qu'il devrait voir un pédopsychiatre.»

La somatisation – avoir mal au ventre – cela veut dire qu'on est anxieux. La réforme des rythmes scolaires n'est-elle pas un moyen d'évacuer une fragilité de l'enfant au bénéfice d'une réforme? Ce n'est pas l'enfant qui est fragile, c'est la réforme. Certains enfants vont manifester leur fragilité en disant : «C'est cela qui m'ennuie». Alors qu'avant, quand même, il y avait des difficultés scolaires, à suivre, à être ordonné, à être attentif. Sur l'instabilité psychomotrice, sur l'hyperactivité, il existe des logos en psychiatrie : l'hyperactivité, la précocité, la bipolarité. On résume une structure sur un symptôme, ce qui est une pure imbécillité au demeurant...

Un enfant instable, c'est cela. Il faut revenir sur le fait d'essayer de se concentrer, de ne plus regarder la feuille que l'on doit voir. Essayer une relaxation avec la sophrologue, qui est maintenant dans la répartition des rythmes scolaires, et voir si l'enfant se concentre mieux après l'exercice.

Un professeur des écoles ne peut pas faire de relaxation avec un enfant instable. Que vont devenir les autres élèves? Comment va-t-il faire pour passer de l'un à l'autre? Par contre, il peut s'appuyer sur la personne qui fait sophrologie ou yoga. On ne parle pas de techniques trop pédopsychiatriques. Quand on fait de la

formation au yoga, on s'aperçoit qu'un instable est un peu plus coordonné. C'est génial! Et ce peut être une ouverture sur la relaxation ou une médiation corporelle qui l'aiderait après à lutter contre son instabilité.

La Ritaline a désormais une énorme concurrence : les tablettes. Les enfants sont moins instables avec les tablettes qu'avec la Ritaline. Ils sont d'autant plus concentrés qu'ils sont instables. Une anecdote : l'autre jour j'étais dans un restaurant. Imaginez un garçon à table avec ses parents et ses grands-parents en train d'utiliser une tablette pendant le repas. Je réagis en disant : «Pourquoi votre enfant n'écoute pas ce que vous dites?» Ils me répondent : «De quoi vous mêlez-vous?» Je dis que je m'en mêle à titre préventif, il ne devrait pas faire cela. Je le gronde. Dans ce cas, les grands-parents disent souvent : «Ce monsieur a raison. Je n'osais pas te le dire.» C'est incroyable! Dès que les parents deviennent grands-parents, ils perdent tout pouvoir. Si ma fille me dit quelque chose, alors qu'elle est une maman autoritaire normalement, le grand-père devient un Chammallowsoumis à la tablette du petit qui ne le regarde pas.

Que se passe-t-il? Il commence à bouger, à renverser les verres, et les parents disent : «Rendez-lui cela, car il nous ennue.» J'ai compris. Ils ont repéré que cet enfant est fragile et qu'il ne peut pas écouter. Et vous voudriez que les instituteurs réussissent là où les parents échouent? On demande aux enseignants de tout réussir, et surtout ce que nous ne réussissons pas! Il faut toujours qu'ils soient parfaits, ne jamais arrêter, être toujours présents, être toujours disponibles et surtout qu'ils s'occupent essentiellement de votre enfant et pas des autres. C'est impossible.

C'est pour cette raison qu'il convient de répartir les tâches. C'est pour cette raison aussi que la réforme des rythmes scolaires permet de donner plus de chances à l'enfant d'une notification projective sur une action quelconque. Il est possible que l'enfant en CP ou en CE1 préfère l'activité théâtrale à sa scolarité. Mais, en préférant le théâtre, il apprécie mieux ensuite les matières scolaires, il va découvrir les maths – ce qui est incroyable –, pas uniquement le français. Ce qu'il faut que nous évaluions et que nous chiffrions, c'est comment. En élargissant la culture, les connaissances...

Qu'est-ce que l'école? Ce n'est pas uniquement l'école, avec les programmes de l'Éducation nationale, qui sont importants. On offre une chance de dispersion, de désordre au niveau de l'État. Je ne dirais pas cela au ministère, mais à vous, je le dis. Que chaque commune invente un dispositif qui lui est propre, par originalité; que l'on se régale à entendre que les communes rurales réussissent mieux la réforme que les grandes villes puissantes, en moyens, en dispositifs, etc.

Et aussi, que les Conseils généraux, les associations de type loi de 1901 – nous en sommes les recordmen – ne professionnalisent pas ensuite leur action, mais que, par exemple, elles rendent à la collectivité le service que celle-ci leur permet d'exercer. Une association qui se monte dans un centre culturel et qui fait de la musique, mais qui ensuite ne peut pas recevoir les enfants de l'école primaire, en raison du fait qu'elle a trop d'enfants inscrits à la musique, doit établir un quota pour l'école municipale à partir du moment où l'on met à sa disposition des locaux pour les formations musicales. Il ne peut pas être accordé de subventions qui ne renvoient pas à la collectivité les moyens que celle-ci accorde. C'est une perversité du système.

Par ailleurs, il convient de fédérer les associations et les dispositifs municipaux pour rendre service aux écoles. À Marseille, il existe une association très puissante, l'Alhambra. C'est un cinéma en direction des quartiers nord, un peu défavorisés en moyens financiers et culturels. L'idée est que toutes les écoles des quartiers nord voient des films classiques et d'actualité et qu'une troisième mi-temps de cinéma soit faite, par exemple, par un réalisateur, un acteur, etc. Cette association, qui bénéficie de 500 000 € par an de fonctionnement par la mairie, ce qui est important, doit assurer des animations de cinéma dans les hôpitaux, faire dans d'autres quartiers un festival du film adolescent, en réponse aux moyens qui lui sont accordés et qui la font fonctionner.

Je préside cette association. Donc, je la trouve intéressante. Mais si elle se renferme sur elle-même et si elle ne fonctionne qu'avec des subventions dans sa fixité de moyens, elle disparaîtra. Elle ne présentera plus aucun intérêt. Nous allons essayer de satelliser dans les quartiers sud, avec un cinéma de quartier et d'hôpital

qu'elle fera tourner auprès des gens hospitalisés, des gens du quartier en même temps.

Les rythmes scolaires correspondent à cet esprit. Il s'agit de mettre en place quelque chose de transversal, où tous les moyens culturels, sportifs, d'animation, de transmission, sont possibles. C'est important, et j'y crois beaucoup. Imaginez un enfant qui, par la migration, a perdu ses grands-parents. J'interroge souvent les adolescents sur leurs origines, par exemple du Maghreb. Si je demande à un jeune ce que faisait son grand-père, souvent, il ne le sait pas. Il connaît peut-être la ville où il habitait, mais ce n'est même pas sûr.

J'ai des racines et un passé, alors que les migrants pauvres les ont perdus. C'est une amputation. Parfois, une grand-mère fait bénévolement un plat de famille pour les garçons et les filles. Ma grand-mère m'a appris à faire les pâtes à la main. Je sais que c'est possible de les faire à la main, puis de les rouler et ensuite, de faire des pâtes.

Si j'avais été un petit venant d'ailleurs et si je n'avais pas eu de grands-parents, le samedi matin, une grand-mère du village m'aurait appris à faire des pâtes. Je l'aurais adoptée. Le plat de famille serait devenu le mien. Je suis Comorien et je fais des pâtes à la main. C'est capital pour l'altérité, la liaison, la paix sociale, d'adopter la culture des autres.

Il y a quelques années, on avait fait quelque chose d'assez passionnant à l'hôpital de la Timone à Marseille en travaillant sur les contes de fées. Quels sont les contes que l'on raconte aux enfants? Les nôtres, très classiques. Par exemple Blanche-Neige. Elle s'endort, entre en phase de latence. Puis elle fait sa puberté et trois gouttes de sang tombent dans la neige. Parce qu'elle n'est plus vierge et qu'elle a des relations sexuelles avec le prince. C'est à peu près cela...

Mais il n'y a pas de neige au Maghreb ou dans le Sub-Sahara! Pourtant, le conte du Maghreb est le même. Une princesse a été endormie, puis enlevée et se trouve dans une tour. Phase de latence, élevée par sa famille, une petite fille comme chez nous, quand on a des enfants et que l'on pense qu'ils resteront toujours avec nous, quand ils sont au primaire. On ne vieillit pas ou ils sont pareils. Ils nous adorent. On croit que l'on est les plus forts et les plus fortes.

C'est génial! Il faut en profiter parce qu'après, à l'adolescence, ils te disent la vérité.

Qu'est-ce qu'il se passe, alors? C'est simple. Cette princesse a trois gouttes de sang qui tombent dans du lait de chèvre blanc. Ce qui est amusant, c'est l'échange entre personnels et soignants, entre personnes qui viennent raconter les contes et légendes du Maghreb et les contes et légendes de Grimm et de Perrault. C'est assez fabuleux.

De quoi sommes-nous fiers, dans ce pays? De l'universalisme. Les hommes naissent libres et égaux en droits. Et l'on voudrait que les enfants les plus démunis n'aient pas accès au théâtre, à la peinture, au sport, à la musique, aux voyages. Si tu es maire, tu es maire pour tout le monde! Tu n'es pas maire pour une catégorie. Tu es maire pour ton village ou pour ta ville. C'est sans doute le mandat le plus perceptible par la population, le plus proche, avec lequel, dans la réalité, on voit mieux les choses.

Cette histoire des rythmes scolaires permet aux maires une sorte d'animation, de transaction, les animateurs avec les enseignants et les parents, avec les élus, et un comité de suivi, l'invention d'autres structures, la capacité à dire: «Cela, c'est bien et cela, ce n'est pas bien.»

Le fait de s'appuyer sur les autres communes, nous avons eu quelques exemples d'intercommunalité en ruralité; c'est à applaudir tellement c'est fait de manière géniale. Tel jour, telle commune, et tel autre jour, telle autre commune. Ce sont des histoires incroyables, à tel point que l'on dirait vraiment que la ruralité invente plus, en raison du fait qu'elle a peu de moyens, que la grande ville, qui a les moyens, mais qui ne sait pas bien les utiliser.

J'étais à Lille la semaine dernière, avec Martine Aubry. Lille n'a pas mis en place la réforme des rythmes scolaires. Je me suis régalé, comme vous pouvez l'imaginer. Quelle soirée! C'était génial, avec beaucoup de monde: 1 000 personnes, et des questions aux gens présents: «Est-ce que vous ne souhaiteriez vraiment pas que votre enfant fasse du théâtre, surtout s'il est inhibé? Est-ce que vous ne souhaiteriez pas que votre enfant un peu gauche fasse de la danse, y compris de la danse classique, alors que sa sœur, qui est très à l'aise, a un tutu et fait le cygne sans arrêt?» Toutes les fins d'années,

il n'en peut plus, le frerot, d'aller voir la mort du cygne, de la vedette! Ce sont des sévices psychiques, à ce point! Certains l'ont vécu; j'ai senti certains souvenirs d'enfance percutants!

Je crois en cette réforme parce qu'elle est simplement le début du changement de l'école. Ce n'est pas grand-chose, le début. Je comprends mal le remue-ménage que cela occasionne. Ce n'est pas très compliqué. Que cela pose des problèmes de moyens, de coût, de la méridienne ou de la sieste, je suis d'accord. Mais tout est aménageable. Tout est modifiable. Il n'y a pas un diktat comme dans les programmes du ministère de l'Éducation nationale. L'égalité des enseignements, je pense que l'on ne peut pas y revenir. Mais sur l'animation de la culture, des cultures, c'est une proposition de modification en utilisant les cultures, et non pas la culture. Il faut faire attention.

L'autre jour, j'étais dans une école Montessorie et quelque temps après, dans une école Célestin Freinet. Ce sont les «écolos» de l'école, l'inventivité de l'enfant et l'autre, la coopérative et le parler en public. Mais c'est cela aussi, les rythmes. Si l'on retrouve les grands pédagogues, les grands innovateurs des écoles différentes, maintenant à la portée de toutes les écoles de la République, c'est une chance.

Vraiment, je crois en ce mouvement général, collectif. Êtes-vous d'accord pour dire que l'école n'est ni de droite ni de gauche? Et que ce qui est intéressant, c'est que la réforme initiée par Luc Chatel, la réforme des rythmes scolaires, Vincent Peillon la reprend? Comme pour le harcèlement, d'ailleurs, initié par Luc Chatel. Le ministre de gauche qui succède au ministre de droite reprend des choses.

L'œcuménisme, qui n'est pas laïc dans ce pays, est essentiel pour la paix sociale. Sinon, on aura des enfants fatigués. Et les enfants fatigués tôt, cela m'inquiète beaucoup. La fatigue chez l'enfant, certains psychiatres qui ne sont pas de ma mouvance vont dire: «Est-ce que ce n'est pas une dépression masquée? Ne faut-il pas leur donner des médicaments? Ne faut-il pas traiter par antidépresseurs tous les enfants fatigués?» Cela semble curieux, mais il existe quelques personnes étranges dans ma spécialité, qui du symptôme font le sujet. Ils ne traitent pas la personne, mais le symptôme manifesté par le sujet. «Il est fatigué; il est sans doute déprimé, Madame». Ils transmettent en-

suite un message mal compris au socle du soin que sont les généralistes. Ils croient ce qu'ils entendent et à ce niveau, le dégât est en route.

C'est dangereux de ne pas comprendre, de critiquer, de s'associer, de débattre sur quelque chose qui, *in fine*, protège les 15% d'enfants en difficulté. Pour évaluer cette réforme dans quelques années, faisons quelque chose et nous verrons bien si c'est bon ou pas, et si l'on passe à 5, 6, 7% d'élèves en difficulté en sixième. L'autre chose à faire, je vous le dis en aparté, c'est que les instituteurs à la retraite se remettent au travail pour prendre individuellement les enfants en difficulté en sixième trois heures par semaine. Et cela changera tout. Il faudra le faire sur la base du volontariat. Il ne s'agit pas de les faire revenir au travail s'ils ne le souhaitent pas. Mais je suis sûr qu'ils le voudront. Enseignant un jour, enseignant toujours !

Quatre-vingt-dix pour cent des enfants d'enseignants réussissent leur scolarité. C'est bien. Et les autres ? Encore une fois, je suis fan des enseignants. Fils de migrants italiens, ma mère avait le certificat d'études mais pas mon père, je ne serais pas ce que je suis sans les enseignants. J'ai, au contraire, des remerciements permanents à leur adresser. Il faudrait que tous les enfants rencontrent des enseignants de la même qualité que ceux que j'ai eus. Ils sont là, à condition que l'on écoute leurs propos. Si un animateur laisse du désordre dans la classe, il faut lui dire de le ranger. L'ordre, la règle, le respect des lieux et de la loi, sont importants. Il faut penser aux instituteurs qui ont un programme à suivre. C'est à l'élève, au coordinateur des animateurs, au directeur de l'école, de discuter de tout cela. Il ne faut pas penser que les rythmes scolaires sont la panacée. C'est un plus très intéressant pour les enfants. C'est tout. Les parents peuvent le critiquer aussi. Ils ont même la liberté de ne pas les envoyer aux activités pédagogiques proposées s'ils les amènent eux-mêmes au cours de musique, par exemple. Pourquoi pas ?

Un jour ou l'autre, il faut évaluer les enfants. Parce qu'*in fine*, l'école est faite pour qui ? Pour les enseignants ? Pour les parents ? Pour les élus ? Pour les animateurs ? Pour les enfants ? Et dans les indices de satisfaction, 93% d'enfants sont satisfaits. C'est beaucoup. Et les 7% qui ne sont pas satisfaits ?

Je suis d'accord sur les critiques portées à pro-

pos de la section des petits. Je suis d'accord sur l'importance de la sieste. Je suis d'accord sur la méridienne. Mais personne ne discute des choses justes qui remontent.

Une critique que l'on pourrait porter également, c'est dans la réduction des quotas. Il faudrait un animateur pour huit enfants en maternelle. Quel est l'exemple finlandais, car le classement est défavorable à notre pays ? Les Finlandais ont un classement simple. Ils ont moins de moyens que nous à l'école maternelle mais ils réussissent mieux. Pourquoi ? Pour la scolarité des enfants de deux ans, ils mettent deux personnes pour quatre enfants, parmi le personnel le mieux formé de l'Éducation nationale finlandaise, avec des connaissances en psychomotricité, en orthophonie, en psychologie du développement. Le personnel le mieux formé avec les enfants en difficulté.

Ensuite, pour les enfants de trois à six ans, deux pour huit, avec toujours le personnel le mieux formé, en sachant que ce taux n'a pas touché l'estime de soi ; et c'est cela, la réforme des rythmes scolaires. C'est de mettre des compétences annexes. Pourquoi une orthophoniste libérale ne ferait-elle pas un groupe de langage et de vie de l'école et de ses échecs ? Elle pourrait renvoyer l'ascenseur en disant : « Je viens parler du développement du langage aux parents, aux enseignants, aux Atsem et à tout le personnel d'animation, ceux qui font du théâtre, etc. »

Quand je fais un exposé en PMI dans les Bouches-du-Rhône, 800 personnes y assistent. C'est à peu près l'ensemble du personnel de la petite enfance de Madagascar. Et avec tout cela, nous ne réussissons pas. Nous ne réussissons pas à articuler, à créer, à inventer. Il y a de quoi se faire du souci pour notre pays, si nous n'arrivons pas à utiliser nos forces, nos moyens extrêmement bien développés pour réussir. Et cette petite chose, la modification des rythmes scolaires, c'est l'ouverture de l'école à la vie, *urbi et orbi*.

C'est ce que je vais faire dans les hôpitaux marseillais avec l'Alhambra. Monter un cinéma en bordure de l'hôpital. Comme ça, les enfants anorexiques hospitalisés pourront inviter leurs parents à voir une bobine avec eux le soir. Ils leur diront : « Je ne vous ai pas vus de la journée ; vous travaillez. Venez avec moi au cinéma. » Je tue la séparation anorexiques-parents grâce au cinéma. Et après, on les soigne de leur

anorexie. On attaque la maladie ; on n'attaque pas l'anorexie, ce qui est un peu différent.

En même temps, on a l'institut Paoli-Calmette en face, avec les malades de cancer évolué avec métastases. Ils se font une bobine. Vous croyez que cette heure et demie passée à regarder un film, ce n'est pas bien pour les cancéreux ? Et en face, se trouve un hôpital de gériatrie, la Sainte-Marguerite, et là, ils voient Gabin, les films de leur jeunesse et après, on met quelques chansonnettes. Ce sont toujours des femmes, parce que les hommes sont morts. Elles chantent à la fin du film. Et vous pensez que c'est un petit outil, un cinéma comme celui-ci ? Et les gens du quartier viennent, car ils n'ont pas de cinéma. *Urbi et orbi*. L'hôpital dans la ville et la ville à l'hôpital. Et c'est ce que je pense des rythmes scolaires. Ce sont les cultures, le sport, l'animation à l'école et l'école dans la culture, l'animation et le sport. C'est ce va-et-vient qui permet de multiples chances et les multiples accroches.

Je suis prêt à me soumettre à vos critiques, à

vos réactions pour dire : « C'est nul. Nous nous enchaînerons à la porte des écoles pour ne pas le faire à la rentrée 2014. ». Ce n'est pas de cette façon que nous allons fonctionner. C'est en pensant que les mairies ont d'abord la charge de réussir, d'amener au collège des enfants capables d'apprendre, de suivre une scolarité et après, d'avoir un métier.

Une autre réforme à venir, au bout de la chaîne, est simple. Les enfants de seize ans qui sortent sans rien, il faut leur imposer jusqu'à vingt ans d'être en apprentissage, et ne pas les mettre hors de l'école. On ne les abandonne pas. On les garde dans l'apprentissage d'un métier, avec comme tuteur responsable un artisan, un employé, un ouvrier, un vendeur, que sais-je ? Et il y aura des réussites. On le sait déjà, car à l'autre bout de la chaîne, il existe des écoles de la deuxième chance. Les loups-garous qui ont tout cassé sortent à 50 ou 60% avec un diplôme et sont fiers de leur CAP ou de leur BEP. Tant que l'on n'aura pas compris que l'école rend fier et que pour rendre fier, il faut aussi des latéraux, on n'aura pas compris ce qu'est l'école. ●



Questions/Réponses

BERNARD SAINT-GERMAIN

CHARGÉ DE MISSION À MAIRIE-CONSEILS

Y a-t-il des réactions ou des questions, à la suite de l'intervention de Monsieur RUFO, ou des critiques ?

LORRAINE VALTRE

ANIMATRICE DU SECTEUR ENFANCE-JEUNESSE À BROUVELIEURES (VOSGES)

Je suis d'une petite commune rurale des Vosges, animatrice et coordinatrice du secteur enfance jeunesse, en charge de fouiner partout puisque nous ne nous sommes pas encore mis en place. Je dois coordonner tout cela pour mettre en place au mieux cette réforme.

Vous avez parlé des 15% qui ont du mal et qu'il conviendrait d'aider plus. Le seul problème est l'inégalité que l'on retrouve. Le coût, c'est le nerf de la guerre, et quand on est sur le terrain, l'inégalité se creuse avec les communes qui mettent des activités payantes en place. Forcément, des familles sont lésées en raison de ces activités ; elles ne les pratiqueront pas. Je voudrais savoir ce que vous en pensez et si on peut trouver des solutions avec d'autres communes.

MARCEL RUFO

C'est le débat de toutes les mairies et de la CAF qui, heureusement, s'associent. D'abord, il faut que les subventions soient pérennes ; que ce ne soit pas des subventions de déclenchement. Il faut aider les communes qui se sont engagées et celles qui s'engageront à pouvoir assurer leur fonctionnement. C'est le premier point. On sait que l'on arrive à 150 € par enfant. Certaines communes disent que c'est insuf-

fisant. On peut l'entendre, alors que d'autres parlent de 350 ou 400 €. Entre ceux qui disent que ce n'est pas assez et ceux qui avancent des chiffres élevés, il doit exister un moyen terme à trouver.

L'idée existe aussi que les entreprises ont chassé dans les territoires et qu'elles pourraient peut-être aussi participer à cet effort collectif. Pour le cinéma dont je vous parlais, j'ai obtenu 1,5 million d'euros d'une entreprise privée que je ne citerai pas, qui m'a accordé une subvention pour réaliser cet outil. Je n'ai pas demandé à mon administration de l'assistance publique ou à la faculté ce financement.

Revenons-en à la gratuité ou non. Ceux qui peuvent payer le font et pour ceux qui ne le peuvent pas, il faut que ce soit gratuit, au prorata des ressources. L'Italie vient de le faire, et j'espère que nous y viendrons. L'Italie a mis deux choses en place : une chose anciennement mise en place et qui rejoint le problème de ce matin et une chose nouvelle. Ils ont institué l'apprentissage des langues étrangères à trois ans, ce qui est une évidence. C'est à trois ans qu'il faut apprendre les langues étrangères.

Prenons l'exemple de la Normandie, de la Dordogne ou des Vosges, avec quelqu'un qui est de nationalité allemande ou anglaise et qui habite là parce qu'il est peintre ou qu'il a fait des affaires avec l'informatique et que désormais, il préfère vivre dans les Vosges plutôt qu'en Angleterre, ou un industriel qui s'est installé là parce que sa femme en est originaire. Dans ce cas, on demande que, trois heures par semaine, il dispense un cours d'allemand en section de petite maternelle, avec un site qui participe aussi à l'enseignement. Ce sera

absolument fabuleux. Est-il bénévole ? Se fait-il payer ? Il peut être bénévole. Cette question est un débat très important à discuter avec les syndicats, notamment ceux de l'Éducation nationale.

On sait que des bénévoles viennent dans les hôpitaux faire les bibliothécaires ou de l'animation. Le docteur Girafe vient dans les hôpitaux voir les enfants leucémiques. Les soignants comprennent que les bénévoles peuvent être utiles. Peut-être que les enseignants comprennent que les bénévoles ont aussi leur utilité. Ce débat doit être mené avec précaution. Au ministère, quand on aborde ce sujet, je regarde d'abord les syndicats. Mais ce débat est intéressant. L'appropriation de l'école par les parents permet aussi de faire cours. J'ai un souvenir personnel. Quand notre fille était en terminale, elle m'a demandé d'assurer trois cours de philosophie, avec l'accord de la professeure de philosophie, sur les notions de psychanalystes, de psychopathologies, etc. Il était intéressant qu'ensuite, la professeur de philosophie reprenne en tant qu'enseignante ce que j'avais dit en tant que pédopsychiatre.

On peut faire venir à l'école, par exemple, quelqu'un qui greffe les citronniers. Tout à l'heure, vous me parliez de ramasser les olives. Quelle est la culture des olives ? Après, si l'animateur dit qu'il doit les ramasser, il est bénévole, mais pas enseignant d'olives.

Le travail intéressant, si on met en place un système, consiste à ne pas essayer d'être « ric-rac », mais à inventer selon les saisons, les moments, les disponibilités ou non, de faire une fiche très mobile, pas fixe. Il convient de laisser des blancs et de voir ce qui se passe. Dans mon hôpital, nous avons une radio. Les adolescents font de la radio et communiquent avec d'autres adolescents de leur classe ou de l'extérieur ou d'autres hôpitaux. Si une vedette vient à Marseille, elle vient et fait une émission avec les adolescents. Je ne peux pas dire que la vedette viendra tel jour dans le service. On le lui demande, et elle vient si elle est disponible. On peut avoir des surprises. On peut faire venir Grand corps malade, des grands journalistes, des joueurs de football... Et à ce moment-là, on s'aperçoit que les adolescents préfèrent une poétesse libanaise qui leur a fait faire des poèmes. Ils sont géniaux. On leur donne un matériel luxueux, et ils préfèrent la poétesse libanaise. Ils sont parfaitement adolescents, parfaitement Roméo et Juliette ! Aujourd'hui,

Roméo et Juliette seraient pris en charge en hôpital de jour, et ne se suicideraient pas. Mais ils sont les mêmes. Ils ont le même parcours ; le même désir de rencontrer l'autre qui l'aimera et qui le renforcera.

L'autre jour, un enfant de quatre ans déprimait parce que sa fiancée était partie à 400 km, et grâce à Skype, on l'a guéri. Il en a trouvé une autre rapidement. Il disait : « C'est la plus belle ». Et après quelque temps, je le revois pour savoir ce qu'il avait fait, parce que prescrire Skype à 400 km pour qu'un enfant de quatre ans reste en contact avec sa fiancée, je pourrais être mis en examen. Il est venu me voir et m'a dit : « Je ne l'appelle plus ; j'en ai une autre. »

Les parents et les grands-parents viennent à l'école apprendre des enfants à se servir d'un ordinateur. On voit de jeunes enfants qui le font avec des photos. C'est incroyable cette génération de l'image. Michel Serres en parle mille fois mieux que moi, mais c'est cela, la clé. La clé, c'est la possibilité d'être actuel et passé. C'est d'être Fernand Braudel. On n'a pas d'avenir si on n'a pas de passé, mais en même temps, ce n'est pas nostalgique. Un chercheur américain vient de faire une étude incroyable. Il dit que la nostalgie est un bon signe de santé mentale. Si l'on est nostalgique deux fois par semaine, on va mieux dans la vie. Cela s'appelle les chaises d'Almilton. On peut évaluer les gens qui résistent en milieu scolaire avec les chaises d'Almilton et les rassurer ensuite sur la nostalgie des écoles d'avant, qui étaient d'ailleurs à cinq jours par semaine. Il faut donner la nostalgie aux opposants ; cela les rassurera.

DENIS PRÉVOST

ADJOINT À LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES GÂTINAIS-VAL DE LOING (SEINE-ET-MARNE)

Je suis éducateur spécialisé de profession et en extra-professionnel, élu adjoint à la jeunesse, dans le sud de la Seine-et-Marne. Je suis tout à fait d'accord quand vous dites qu'il faut un partenariat dans les écoles. Dans « rythmes scolaires », c'est bien le mot « scolaires » qui est gênant pour les élus. Nous voulons bien être partenaires des écoles et prendre part à tout cela. Mais là où je ne suis pas d'accord, c'est que l'école maternelle et élémentaire et les collèges dépendent des mairies. La coordination devrait être prise en charge par l'école, et l'école demander des partenariats, faire intervenir des gens extérieurs à l'école. Ce

qui pose problème, c'est que l'école s'est déchargée en disant: «Nous faisons des rythmes scolaires. Les mairies, débrouillez-vous pour faire ce que demande l'État.» C'est là que ce n'est pas possible.

Nous n'avons pas réfléchi à tout ce que vous venez de dire. J'ai noté. Je ne suis pas de la génération tablette et j'en ai une. Beaucoup de choses sont à faire dans un projet éducatif. Nous avons un Projet éducatif local. Nous allons essayer de passer au PEDT. Nous allons essayer de faire intervenir beaucoup de monde. Et quand nous avons voulu dire: «Nous allons peut-être élargir la pause méridienne», ce que vous avez pu dire parce que c'est le début de nos réflexions, l'Éducation nationale nous a répondu: «De toute façon, la pause méridienne, pas question. Nous devons faire au maximum cinq heures trente dans la journée, le mercredi au maximum trois heures trente. Voilà les horaires, mais nous, de toute façon, la pause méridienne, nous n'en voulons pas. Vous faites les rythmes scolaires avec la mairie, si vous voulez, ou pas.»

Il n'existe donc pas de partenariat entre les deux et il faut un coordinateur. C'est, à mon sens, le rôle de l'école de faire cette coordination au niveau national. Si on la place au niveau des mairies, cela signifie que, selon les communes, il y aura des différences. Faire ensuite appel aux associations, très bien. La seule chose, c'est que les associations, on leur demande beaucoup. Les bénévoles, on leur demande maintenant, pour faire du football, de remplir un dossier sur trois ans, pour obtenir des subventions de l'ordre de 100 €. On ne peut pas non plus demander constamment les efforts aux mêmes personnes. Là, le bât blesse certainement en raison du fait que l'Éducation nationale n'assure pas la coordination de ces choses.

Je termine en disant que, malheureusement et souvent, ce sont peut-être des représentations, car le service minimum de l'Éducation nationale, ce sont les mairies qui le mettent en place. À un moment, il y a un souci. On délègue, et je suis d'accord avec tout ce que vous avez dit, mais, en même temps, vos propos donnent l'impression de culpabiliser les mairies: «Si vous ne faites pas cela pour le rythme de l'enfant, vous n'êtes pas une bonne ville.» Que l'on demande à l'Éducation nationale de mettre en œuvre ces choses et de faire appel aux partenaires, communes et associations, mais si

l'on demande aux communes de le mettre en charge, nous allons être obligés de prendre des décisions que l'État et l'Éducation nationale n'auront pas voulu prendre.

MARCEL RUFO

Si j'ai culpabilisé les mairies, alors j'ai vraiment fait un «flop». Je le regrette et je m'en excuse. J'ai lutté toute ma carrière contre la culpabilité. L'idée d'une certaine rigidité de l'Éducation nationale que vous soulevez est possible. Mais la hiérarchie dans l'Éducation nationale est très précise. C'est vrai que tout dépend de l'inspecteur chargé de la mise en place des rythmes scolaires dans son département. Cela dépend vraiment de la personne, et après, les recteurs peuvent aussi aider à tout cela.

Ce que vous dites, et je suis d'accord avec vous, c'est presque que les gens chargés de l'autorité dans l'Éducation nationale facilitent les choses dans ce sens aux mairies. Par exemple, sur la pause méridienne dans la section des petits, cela convient. Nous avons tous compris et nous sommes d'accord sur le fait qu'il faut l'élargir. Mais on peut peut-être, en comité de suivi, dire que les remontées sont majoritaires et qu'il faut que cela soit ainsi. À partir du moment où ce sera comme cela, l'État peut le faire. Je suis d'accord avec vous.

En même temps, dans votre discours, quelque chose m'inquiète. Si on fait bloc contre bloc, cela ne va pas fonctionner. Qui est souple? Je crois que c'est peut-être aux élus d'être bienveillants et facilitateurs du contact et de l'harmonisation. Pour être élu, il faut être un peu souple. L'autre jour, je suis allé prendre un repas chez un ami élu dans une ville. Il est arrivé en retard et a dit: «Je suis allé voir cette folle de fleuriste, sinon je perdrais les élections». Être élu, c'est écouter aussi les gens de l'opposition, les avis différents; c'est avoir une certaine souplesse de pensée.

Je suis d'accord. Je culpabilise les mairies. Je crois que la réussite dépend des maires; je le sais. Cela dépend plus des maires que de l'Éducation nationale puisque c'est à la charge des maires d'organiser cela, avec toute facilitation d'une certaine rigueur, de l'Éducation nationale sur le fait que des directives nationales, via le ministère, rendent plus facile la tâche des maires. Laissons à l'administration centrale la rigueur et la souplesse au niveau des mairies.

HERVÉ LEFEBVRE
PRÉSIDENT DE LA COMMUNAUTÉ
DE COMMUNES SAVÈS (GERS)

Je suis président d'une communauté de communes dans le Gers, le deuxième département de France à avoir adopté par le nombre d'écoles la réforme des rythmes scolaires, puisque 82 % de nos écoles y sont passées en 2013. Notre département est essentiellement rural.

Par rapport à ce qui a été dit et à ce que vous avez d'ailleurs aussi présenté, ma question est simple : je me demande si la réforme des rythmes scolaires n'est pas l'arbre qui cache la forêt. Nous avons mis l'accent avant tout sur le projet éducatif territorial, tout simplement pour la continuité éducative, cette passerelle, et non pas pour la réforme elle-même qui peut être perçue comme un aménagement d'emploi du temps, avec toutes les contraintes qui existent lorsque l'on s'occupe d'enfants, trois quarts d'heure, les lundi, mardi, jeudi et vendredi. Nous n'avons pas du tout abordé le problème de cette façon, mais aussi bien en amont à partir de la petite enfance qu'en aval avec l'adolescence. Nous avons vraiment travaillé sur le projet. Les choses se sont mises en place ensuite au fur et à mesure, mais nous avons vraiment travaillé autour de ce projet.

MARCEL RUFO

Je n'ai rien à ajouter à cela. Je suis entièrement d'accord avec ce que vous dites. C'est court, mais c'est vrai.

PASCALE BOUDART
MAIRE DE BREUX-JOUY (ESSONNE)

Je suis maire de Breux-Jouy, une petite commune de l'Essonne, qui compte 1 243 habitants. Nous rencontrons des difficultés parfois d'ordre matériel. Pour déculpabiliser les maires, je pense qu'il faudrait dire que peut-être tout ne va pas basculer en 2014. Nous avons l'impression qu'en 2014, nous devons avoir des animateurs formés, nous devons être capables de faire du théâtre, alors qu'aujourd'hui, nous fonctionnons avec des gens qui sont souvent des fonctionnaires. J'ai été élue en 2008, pour la première fois. Nous avons donc hérité d'une équipe de personnes présentes que nous essayons de professionnaliser. C'est en cours, mais après six ans, nous n'en sommes pas encore au bout.

Je pense que ce qu'il faut transmettre aux mairies, c'est l'idée que c'est une étape. Que, peut-être, nous allons commencer à faire un peu plus de périscolaire. Qu'il faudra peut-être que nous sachions que tous les enfants ne vont pas forcément faire du théâtre, en raison du fait que nous avons 120 enfants dans notre école et que nous n'allons pas forcément trouver des intervenants. Il faut dire que cela va être progressif, qu'il convient de s'adapter, car c'est important, en tenant compte de cette progression et qu'effectivement, personnellement, je suis favorable à cette réforme que nous allons appliquer. Mais en 2014, dans l'école de mon village, tous les enfants n'auront pas forcément des activités. Nous allons y travailler peu à peu. Peut-être que dans deux ou trois ans, nous allons tirer les gens vers le haut.

Parfois, quand on en parle, en septembre 2014, il se pratiquera du théâtre, de la zumba, du parachutisme, plein d'activités. Je trouve dommage de résumer la réforme à ces activités, car nous risquons de tomber dans l'activisme. Vous parliez de groupes de parole, de tout ce qui est environnement et développement durable. Des activités peuvent sembler moins professionnelles et apporteront autant aux enfants.

MARCEL RUFO

Je suis tout à fait d'accord, il n'existe pas de programme des animations. C'est aux communes de dire ce qu'elles veulent faire. En même temps, l'intervention précédente m'intéresse beaucoup par le fait que cette réforme n'est pas très importante par rapport à l'ensemble de l'amélioration du parcours de l'écolier jusqu'au collège et après.

Peut-on supporter d'être 25^e au classement Pisa? Est-ce que seule une équipe de football peut battre une équipe moyenne pour nous faire vibrer? La victoire contre l'Ukraine représente-t-elle la France? De plus, ces footballeurs n'ont pas bénéficié de la scolarité tôt et sont devenus footballeurs professionnels. Je crois que c'est à prendre en globalité, dans un cursus, dans une fête de la construction de la confiance en soi et de l'estime de soi. C'est la volonté de toute personne qui s'engage dans une activité de type politique. C'est là une position d'altérité qu'il convient d'honorer.

La course à la scolarité révèle des préoccupations qui sont la santé, la scolarité, la sécurité. Quels sont les éléments sur lesquels on

campe? Un sentiment d'appartenance à un pays plutôt agréable à vivre, d'ailleurs.

Je suis allé en Tunisie à propos d'adoptions très compliquées avec des orphelins issus de ce pays. Je me promenais dans la Médina. Des adolescents m'abordaient pour me la faire visiter. Je les invitais à déjeuner en leur disant que je connaissais par cœur cet endroit. Je discutais avec ces jeunes garçons et ces jeunes filles. L'un me disait: «Il paraît qu'à Cannes, le parquet est en plaqué or. Il y a de l'or par terre!» J'ai dit: «Non, je n'ai jamais vu cela, mais je regarderai mieux la prochaine fois.» Dans ces pays en voie de développement, rendez-vous compte de l'image que nous donnons.

Vous avez raison dans ce que vous dites, mais il n'y aura pas une rigueur stalinienne. Le problème n'est pas aujourd'hui peut-être, ou alors demain. Il faut aussi que nous ayons un tempo, ne serait-ce que pour respecter les opposants. Il faut leur dire que c'est comme cela, par respect.

LORRAINE VALTRE

Nous parlions tout à l'heure des contes de fées. L'Éducation nationale pour le moment est la tour d'argent, et nous avons bien du mal à aller chercher la princesse. Je suis animatrice. Je ne vais pas faire une bagarre entre l'Éducation nationale et l'éducation populaire. Nous n'en sommes plus là. Je pense que nous sommes complémentaires et non pas adversaires. Le seul problème est que nous sommes encore beaucoup vus comme des clowns, et quand nous arrivons pour faire la jonction, nous avons énormément de difficultés à nous faire entendre.

Un exemple simple est celui du périscolaire, géré par les municipalités. Les agents municipaux ont d'un autre côté l'Éducation nationale. J'ai deux enfants, l'un en maternelle et l'autre en primaire. Ils ne sont pas scolarisés dans le même bâtiment. Je suis obligée de traverser la route, car ils sortent à la même heure. Une fois, quand je suis arrivée, mon enfant de primaire, en CP, était seul de l'autre côté de la barrière, sans adulte pour le surveiller. Je suis présidente des parents d'élèves. Je suis allé voir le directeur en lui disant que cela m'ennuyait que les enfants soient seuls, sans surveillance devant l'école. Il me dit: «Tu es une maman poule; il ne faut pas surveiller les enfants, mais les laisser libres». Soit. Mais ce sont quand même

des CP, sur le bord d'une route. C'est un peu limite. Il me dit qu'à cette heure-là, l'Éducation nationale n'est plus tenue de les surveiller. Ce n'est pas non plus la mairie, car personne à ce moment-là ne gère la sortie des enfants.

Si l'Éducation nationale avait cette compétence d'étape et nous appelait pour que nous venions les aider, je pense que nous entrerions plus facilement, alors que nous avons l'impression de forcer la porte de l'école.

MARCEL RUFO

Ce qui est gênant, en psychologie, c'est que, quand les gens posent une question, ils donnent la réponse. Vous l'avez donnée. Il suffit d'écouter les gens jusqu'au bout, et là, vous avez répondu. Il faut articuler, se réunir, discuter, s'entraider, s'épauler; et là, cela fonctionne. Merci beaucoup!

RODOLPHE PLANCQ COORDONNATEUR DU PÔLE ENFANCE À LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE PÉVÈLE (NORD)

Je suis coordinateur au service enfance jeunesse dans une communauté de communes, qui en rassemble dix-neuf. Je voudrais connaître votre sentiment sur l'organisation des étapes. Aujourd'hui, nous disposons de plusieurs schémas modulables. Nous avons quatre fois trois quarts d'heure, et deux fois une heure trente. Est-ce que vous avez un schéma plus adapté qu'un autre sur la mise en place de ces différents temps d'animation?

MARCEL RUFO

La chose la plus importante pour moi est de défendre la section des petits de maternelle avec la sieste nécessaire à tous les niveaux, dans le développement cognitif, dans la croissance, dans la stabilité. Je suis pédopsychiatre spécialisé dans le développement mentaliste; je défends cette possibilité. C'est là qu'il y aura peut-être le plus de données et d'informations, sachant par exemple qu'un enfant de trois ans, quand il est bien développé, dispose de quatre minutes trente d'attention possible. Rendez-vous compte de tous les aménagements possibles au sein de l'école qu'il faut pour que ces enfants puissent apprendre.

Pour le reste, c'est justement la liberté des communes, selon leurs moyens et leurs capa-

cités, d'être libres de ces temps. C'est vraiment quelque chose qui ne subira aucun diktat, en tout cas pas le nôtre, à la commission de suivi. Et le ministre suivra. Nous serons très attentifs aux petits pour éviter d'avoir totalement tort si nous imposons quelque chose. Nous resterons sur le plan du développement des petits et, pour le reste, ce sera au gré des gens, selon leurs possibilités, comme vous le disiez tout à l'heure. Entre les 7500 possibilités qu'offrent Paris et les communes rurales, il existe une différence.

BERNARD SAINT-GERMAIN

Merci Monsieur RUFO. Vous allez tout à l'heure au Sénat. Vous allez leur dire que vous avez rencontré des élus et des professionnels merveilleux, déjà engagés, mais sous forme de scoop, qu'allez-vous dire au Sénat ?

MARCEL RUFO

Au Sénat, je vais m'amuser davantage à dire : « Nous allons changer de structure ; je voudrais écouter vos oppositions. » Je vais faire le psychologue plus qu'ici où je ne suis davantage livré. Je vais le faire, car je pense qu'au Sénat qui, après les municipales, va être d'un bord politique différent que le sénat actuel, c'est d'autant plus important que l'on puisse savoir ce qui va constituer les résistances dans la chambre haute par rapport aux propositions à aménager. Je pense que peut-être le Sénat, par les oppositions, va imposer une très grande souplesse. J'ai essayé de dire que la souplesse doit être entendue, avec des aménagements

possibles, commune par commune, avec une sorte de dispersion encore plus vaste. En même temps, il faut penser plus dans la continuité du cursus scolaire plutôt que se contenter de flécher et de cibler cette unique probabilité de réforme des rythmes scolaires. Je vais être très projet scolaire, projet éducatif. Je vais me méfier !

MARIE-LOUISE HARALAMBON **MAIRE DE FAVIÈRES (SEINE-ET-MARNE)**

J'ai eu l'occasion de rencontrer un des sénateurs samedi dernier, qui m'a complètement déstabilisée parce qu'il était en train d'expliquer à mes collègues que les rythmes scolaires, c'était difficile, que cela coûtait cher, que c'était inégalitaire. Il me dit : « Vous avez un musée dans votre village de 800 habitants ? » « Non, je n'ai pas de musée. » « Donc, on va renforcer les inégalités. »

Alors que j'étais persuadée que l'on pouvait donner aux enfants d'une autre manière que par le musée et même par rapport à un atelier où on ne fait rien. Les enfants ont aussi besoin de ne rien faire.

BERNARD SAINT-GERMAIN

Merci beaucoup.

Kamel, vous allez nous présenter le retour de l'appel à témoignages qui avait été lancé par Mairie-conseils sur le journal *En direct* du mois de septembre. Nous avons reçu plus d'une centaine de retours. ●

Synthèse qualitative des réponses à l'appel à témoignages

Kamel RARRBO

Sociologue, expert associé à Mairie-conseils

Ce matin, dans les transports, je lisais un document qui a une valeur symbolique assez importante pour notre rencontre. Il était tiré du site Internet *Vie Publique* qui retrace l'ensemble des rapports, des réflexions, des dispositifs mis en place depuis 1977 sur les rythmes scolaires. C'est assez intéressant et instructif, et on se rend compte que la question de l'école n'est pas une question partisane sur le plan politique. Il y a un continuum des réflexions et des enjeux sur les conditions scolaires et les rythmes de vie des enfants. Ce qui est sûr, c'est que les évolutions sociologiques que connaissent les enfants et les jeunes ont bien changé.

Nous avons lancé cet appel à témoignages, à la suite de la mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires dans un certain nombre de communes en France. Avec Bernard SAINT-GERMAIN, nous nous sommes dit que nous allions recevoir quelques collectivités qui allaient se proposer pour témoigner de leur expérience de mise en œuvre de la réforme sur leur territoire. Quelle a été notre surprise, et très rapidement après le lancement de l'appel à témoignages, de recevoir plus d'une centaine de propositions de témoignages d'élus qui souhaitent venir, être auditionnés pour exprimer leur expérience, leurs inquiétudes aussi, puisque les témoignages sont multiples ; et pas seulement ce qui fonctionne bien en cachant le reste. Cela révèle que la question éducative, qui tourne autour de l'enfance jeunesse de manière globale, et on le voit depuis 2006 à Mairie-conseils, est une question centrale dans les

territoires, quels qu'ils soient. Nous avons traité et analysé ces réponses qui nous ont servi à organiser cette journée, avec les témoignages de territoires que nous allons écouter.

Vous trouverez le document d'analyse de la typologie des territoires témoins dans le dossier documentaire. Néanmoins, je vais m'attarder sur quelques données qui méritent d'être pointées. Ces témoignages se composent de 80% de témoignages émanant de communes, mais également des communautés de communes (à plus de 14% et qui, dans des situations diverses, ont des compétences scolaires, périscolaires ou extrascolaires). Et la particularité du monde urbain et rural est que nous avons recueilli des témoignages des regroupements pédagogiques intercommunaux (RPI plus de 5%) qui donnent une configuration complexe à certains territoires, notamment à propos de la question zones rurales. Les RPI se retrouvent dans plus d'un tiers de notre échantillon.

Concernant l'analyse des fiches témoins, ce qui nous a fortement intéressés, ce sont bien sûr les motivations. Vous le savez, nous avons eu le résultat de l'enquête AMF, l'Association des maires de France, le colloque de la *gazette des communes*, début novembre. Ces deux enquêtes sont intéressantes, mais n'ont pas abordé le socle de ce qui a motivé les élus à s'engager dans la mise en œuvre, dès 2013, de cette réforme. Grâce à notre retour, nous avons pu recueillir un certain nombre d'éléments à ce sujet.

En premier lieu, au niveau des motivations, les élus se déclarent être convaincus par les arguments de cette réforme, pour plus de 36 % d'entre eux. Cette réforme intervient aussi au profit de l'intérêt exclusif de l'enfant, pour plus de 33 % d'entre eux. On voit bien que ce bloc, qui tourne autour de plus des deux tiers des motivations exprimées (70 %) concerne le fondement même de la réforme et de la place centrale que doit avoir l'enfant dans celle-ci.

Le deuxième bloc est aussi important et a trait à l'existence d'un dispositif d'activités périscolaires (23 %). Quand on a peu de choses, c'est plus difficile, mais si on a un certain nombre d'activités déjà organisées sur le territoire, c'est plus facilement mobilisable, surtout si, en plus, on dispose d'un Projet éducatif local, car le partenariat est beaucoup plus facilitateur pour s'engager dans cette réforme.

Le troisième type de motivation est conjoncturel. Il est d'ordre financier (25 %), car nous avons affaire, sur les 36 000 communes de France, à une majorité de communes disposant de peu de moyens financiers, et le dispositif d'amorçage qui, je l'espère, comme Marcel RUFO l'a dit tout à l'heure, reste pérenne est important pour celles-ci.

Enfin, il faut considérer la position majoritairement positive des enseignants (17 %) et des parents (8 %). Car on entend beaucoup de dénégations, mais il existe un certain nombre de parents et d'enseignants favorables à cette réforme. Mais ces derniers ne l'expriment pas au travers de pétitions ou de page Facebook.

Nous avons interrogé ces territoires sur la façon dont ils ont procédé en termes de concertation, et là, cela revient à la question posée par la personne qui vient des Vosges. 97 % disent que c'est avant tout avec les enseignants qu'ils ont pu se concerter, puisqu'il s'agit d'un contrat local éducatif, d'un PEDT, qu'il faut organiser d'abord avec les enseignants. Les parents d'élèves ont aussi été consultés (94 %), ainsi que les personnels des écoles (85 % des territoires témoins). Logiquement, les autres partenaires des collectivités sont les associations. Mais, dans seulement 70 % des territoires, une consultation auprès du secteur associatif a été réalisée autour des activités, et notamment afin de préparer ces fameuses TAP.

Les élus nous ont aussi donné un certain nombre d'éléments sur les effets induits, dont le premier tourne autour de la réorganisation de l'emploi du temps, ou des emplois du temps, aussi bien des enfants, des parents, des enseignants et des personnes chargées de l'accueil périscolaire, extrascolaire, centres ou accueil de loisirs. Le bloc harmonisation ou organisation est assez complexe, d'après les fiches. Il est chronophage pour les organisateurs des TAP en raison du fait qu'il demande beaucoup de temps, de concertation et de partenariats. C'est le premier effet signalé par les élus.

Le deuxième effet est tout simplement un effet économique. On entendra d'ailleurs Monsieur LEFEBVRE, de la communauté de communes de Savès, sur leur expérience en matière de recrutement d'animateurs. Cela n'a pas été le cas partout, mais nous avons constaté des recrutements, soit directement par les municipalités, soit au travers des associations, soit au travers d'autres modalités, mais principalement au travers de ces deux structures.

Autre effet, dont je pense qu'il montera en charge, et je l'évoquerai à la fin, c'est celui signalé par les élus sur le partage de la coéducation entre l'école, les associations, les parents et les collectivités. On touche du doigt quelque chose d'essentiel qui est complexe et fait intervenir, on le voit, des univers qui ont des pratiques professionnelles, une histoire, des modes de fonctionnement très différents. Et c'est normal qu'il faille un peu de temps pour que cette surface commune de travail puisse se construire graduellement.

Les principaux problèmes rencontrés par les territoires témoins sont, pour le premier, plus largement cité, celui du financement. Autrefois, il existait des inquiétudes sur la participation de la CNAF et des CAF locales. Aujourd'hui, cette question de la participation des CAF est résolue. Mais on sent que cette question des financements reste importante pour les élus. Un élu, lors d'un entretien téléphonique, me disait : « Cela nous coûte cher, mais c'est notre volonté politique de mettre l'enfant au milieu de notre action municipale. » Cette part de volonté politique existe malgré ces contraintes matérielles, qui sont tout à fait objectives.

Deuxième problème rencontré, celui de la nécessaire harmonisation et organisation des ateliers entre eux, soit en termes d'emploi du temps, soit en termes d'utilisation des locaux, quelquefois aussi en termes de transport. Les intervenants ne peuvent pas toujours se démultiplier, surtout quand ils sont doués de certaines compétences intéressantes pour les enfants. Un certain nombre d'élus et de territoires ont exprimé ces problématiques.

Enfin, dernier bloc de problèmes rencontrés, ce sont des oppositions réelles de la part des enseignants, ou des problèmes de communication. Nous nous sommes rendu compte, en analysant finement les réponses, que la non-information domine cette question des rythmes scolaires. Un certain nombre de personnes pensaient que les TAP allaient être payantes partout, dans toutes les communes; que la légitimité de l'enseignant allait être amoindrie par l'introduction de l'animateur; que l'instruction scolaire allait être perturbée par des ateliers qui n'ont même pas de projets pédagogiques, etc. Nous nous sommes rendu compte que ceux qui avaient le moins de problèmes sont ceux qui avaient démultiplié les outils de communication, aussi bien en direction des enseignants qu'en direction des parents; et aussi, on l'oublie souvent, en direction des enfants eux-mêmes. Par exemple, les enfants de maternelle doivent être rassurés sur la démul-

tiplication des intervenants après le départ de l'instituteur et de l'Atsem qui s'occupe d'eux toute la journée.

Nous avons réalisé une enquête complémentaire qualitative. Nous avons recueilli, par exemple, des données sur la présence de PEDT, sur l'importance du mercredi ou du samedi, la majorité concernant le mercredi; sur le type de personnel encadrant les TAP; sur la question des transports et des financements. Tout cela figure dans le document que vous pouvez consulter dans le dossier documentaire.

Je termine par un dernier élément: les enjeux liés aux territoires périurbains et ruraux. J'évoquerai un enjeu essentiel. Je suis convaincu qu'il existe un changement de paradigme dans cette affaire. Nous l'avons déjà évoqué dans cette salle à l'occasion de débats sur l'animation ou la question de l'adolescence. Les animateurs, qui doivent de toute manière acquérir une professionnalité poussée, ont besoin d'une légitimation de leur intervention auprès des parents d'élèves et des enseignants.

Je pense aussi qu'il viendra probablement un temps où l'on considérera les activités culturelles, artistiques, sportives, ou simplement ludiques, comme des moments aussi éducatifs que ceux vécus à l'intérieur d'une classe scolaire avec un instituteur. ●

Présentation du cadre général du PEDT

Kamel RARRBO

Sociologue, expert associé à Mairie-conseils

Nous avons prévu dans notre programme de vous parler du PEDT. Avant d'aller vers trois territoires où nous allons voir comment la réforme s'est mise en place d'une manière concrète, avec Bernard SAINT-GERMAIN, nous nous sommes dit qu'il fallait démarrer notre investigation territoriale par quelque chose d'important, le PEDT, ce cadre de collaboration locale proposé par la réforme et qui n'est pas tout à fait nouveau. Nous le savons depuis 1998, et aussi ceux qui ont signé un CEL, Contrat éducatif local, entre l'État, l'Éducation nationale, jeunesse et sport. Ont été mis en place des Projets éducatifs locaux, qui associent les parents, les enseignants, la collectivité locale, les associations et tous ceux qui avaient un intérêt de près ou de loin à la question éducative sur le territoire local.

Ces Projets éducatifs locaux sont une réalité en France. Il en existe des centaines, si ce n'est des milliers. Le paradoxe est qu'ils ont été produits par un dispositif que l'on appelle le CEL, le Contrat éducatif local qui, aujourd'hui, est en perdition. Sous l'effet de la RGPP et de l'effacement de l'État local, le CEL existe ici ou là, perdure encore, mais tend à s'effacer.

Ce qui reste, et c'est intéressant à analyser, ce sont ces Projets éducatifs locaux qui continuent à perdurer dans un certain nombre de territoires. Cela explique aussi que la réforme des rythmes scolaires se propose de s'appuyer sur cette expérience pour renforcer, là où le PEL existe, le partenariat local, et le créer là où il n'existe pas, en vue de le pérenniser et de l'harmoniser. C'est avant tout un cadre. Avant de passer à la façon dont un PEL existe dans une commune précise, de collaboration locale,

partenariale, l'objectif du PEDT est de mobiliser toutes les ressources. Il a aussi pour objectif d'être en harmonisation avec les autres dispositifs. Nous savons qu'en France, mais pas seulement, en Europe aussi, nous avons l'art d'inventer des dispositifs qui s'empilent les uns sur les autres.

Le PEDT a été aussi imaginé comme un élément qui doit s'harmoniser avec ce qui pré-existe par ailleurs, pour ceux qui ont un volet éducatif de la politique de la ville, qui s'intègre avec ce volet éducatif, pour ceux qui ont une politique enfance jeunesse ; il doit s'imbriquer avec elle. L'essentiel est d'avoir une vision globale sur le territoire au travers d'un comité de pilotage, notamment. Nous allons voir comment il peut fonctionner sur un territoire précis qui, autour du premier magistrat, mobilise l'ensemble des partenaires.

Je vais laisser la parole à Emmanuelle HALLE, qui va nous présenter l'expérience de Saint-Brice-Courcelles. ●

Témoignage de la commune de Saint-Brice-Courcelles (Marne)

Emmanuelle HALLE

Adjointe chargée de l'éducation
à Saint-Brice-Courcelles

Voir annexe 1 → page 61

Bonjour. Je suis venue vous parler de notre expérience à Saint-Brice-Courcelles de la mise en place de la réforme des rythmes scolaires, que nous avons souhaité engager dès cette année. Nous avons même souhaité l'engager il y a déjà bien longtemps.

Saint-Brice-Courcelles est une commune de 3512 habitants. Nous avons déjà, depuis plusieurs années, travaillé sur la question des rythmes scolaires, car nous avons la conviction qu'il fallait ce retour vers ces cinq demi-journées d'apprentissages fondamentaux.

Nous avons la chance, à Saint-Brice, d'avoir une volonté politique depuis plus de trente ans sur l'éducation et d'avoir déjà mis en place beaucoup de projets et de partenariats depuis bien longtemps. Nous disposons d'un CLAE, un centre de loisirs associé à l'école, qui n'existe presque plus en France, mais qui permet aux bénévoles et aux animateurs d'entrer dans l'école par le biais d'interventions scolaires, une heure par semaine et par classe, soit pour du théâtre, soit pour une chorale, soit pour des activités scientifiques qui permettent aux enfants d'appréhender de façon plus pratique leurs apprentissages fondamentaux. Elles permettent aussi aux animateurs d'entrer dans l'école et de pouvoir échanger avec les enseignants sur la vie des enfants dans la continuité de la journée, afin de ne plus morceler les parties de la journée. De ce fait, cette fonction a été la base de notre Projet éducatif local que nous avons déjà écrit au début des années 2000.

Nous avons également fait un CEL avec jeunesse et sport à l'époque, qui, au-delà des subventions, a permis également de fédérer

l'ensemble du monde associatif, l'école, la commune, les bénévoles, autour de projets communs. Cela a été le prétexte pour fédérer tout le monde, nous mettre autour d'une table et pouvoir discuter de projets à réaliser ensemble. Ce CEL n'existe plus dans sa forme administrative, mais il a permis de prendre des habitudes, de nous connaître, et, cette méthode de travail de coéducation, qui existe déjà depuis bien longtemps, est devenue naturelle chez nous. Cela ne demande plus d'efforts, d'explications, de volonté ; cela se fait assez naturellement sur bien des projets.

À partir de là, il nous était facilitant d'entrer dans la réforme cette année. Notre projet éducatif territorial a été la base du projet des centres sociaux, des projets associatifs familiaux, des écoles, des parents. Pour nous, c'était la possibilité de regrouper tous ces projets éparpillés, de les regrouper et de réaliser une complémentarité de leur ensemble.

Le pilotage s'est fait de façon commune, chaque entité ayant pu travailler de son côté sur les contraintes, sur les volontés. Cela a permis la complémentarité des dispositifs portés par les différents partenaires ; la commune en a piloté l'ensemble. Nous avons, à Saint-Brice, depuis trente ans, travaillé sur un espace éducatif très facilitant, qui regroupe les écoles, le centre social, le gymnase, tous les éléments à la portée des enfants regroupés dans un espace piétonnier qui facilite les déplacements et les échanges entre les structures.

La dynamique, je vous en ai parlé, avec une charte sur la pause méridienne, un contrat enfance jeunesse, un CEL et un CLAE qui existent

déjà, beaucoup d'activités culturelles aussi avec des associations. Nous comptons plus de trente associations, dont seize à vocation sportive. Et, justement par le biais des dispositifs que nous avons mis en place, nous arrivons à faire travailler tout le monde ensemble sur la réforme des rythmes scolaires. Une caisse des écoles est là aussi en soutien à l'école.

Les problématiques générales sont de différents ordres, selon les préoccupations premières de chacun, aussi bien les parents, pour l'enfant le rythme, pour le centre social l'emploi, la formation des animateurs, les coûts aussi pour les parents, et pour la commune, la coordination entre les différents partenaires, les passages de témoins aussi pour la sécurisation des enfants tout au long de la journée, le temps scolaire et le temps périscolaire. Cette fameuse vingt-cinquième heure qui, chez nous, a été un peu une problématique spécifique.

Les enfants bénéficient d'une heure d'intervention scolaire par semaine. Nous pensions que la vingt-cinquième heure était l'occasion, pour tous les enfants, je dis bien tous, de profiter des activités culturelles et de cette ouverture au monde, aux arts et au sport aussi. Seulement, par rapport à l'Éducation nationale, c'est chasse gardée; cette vingt-cinquième heure leur revenait et ils pouvaient en faire ce qu'ils voulaient. Ils n'ont pas souhaité que celle-ci fasse l'objet de l'ouverture au TAP. C'est donc resté sur des activités de soutien scolaire pour les enfants en difficulté, et les TAP sont restées facultatives. Les enfants après l'école viennent ou pas, selon les possibilités ou la volonté des parents.

Ce qui a été difficile aussi au niveau des taux d'encadrement, puisque notre TAP avait lieu de 16 h à 16 h 30, ensuite c'est le périscolaire. Nous avons annoncé une souplesse sur les taux d'encadrement, bien que ce ne soit pas notre volonté, mais c'est tout simplement impossible. Nous sommes restés sur les taux d'encadrement de jeunesse et sport, mais cela peut être un problème pour certaines communes.

Les enfants allant en Aide personnalisée doivent retourner au centre de loisirs et réintégrer des ateliers qui ont parfois déjà commencé. Il a fallu travailler sur cette contrainte pour que ces enfants ne soient pas stigmatisés et qu'ils puissent réintégrer les activités

comme les autres. Les enseignants ont pris l'engagement de les emmener dans les activités. Ce point de négociation a été accepté. Sinon, il aurait fallu détacher des animateurs, puisque nous les avons décalées pour que tous puissent en profiter.

La sieste des petits a été assez problématique. Nous avons allongé la pause méridienne d'un quart d'heure. Nous avons 150 enfants qui déjeunent à la cantine sur 450 élèves. Le temps étant court, nous avons choisi de prolonger ce temps pour que les enfants puissent retourner à l'école et notamment les plus grands avec l'esprit plus serein, plus calme. Sinon, c'est la course, et quand ils arrivent en classe, les enseignants nous disent qu'ils sont encore en train de courir. Pour les plus grands, c'est profitable, car ils disposent d'un peu plus de temps pour se ressourcer et se concentrer avant de retourner en classe. Mais pour les plus petits, cela fait la sieste à 13 h 45, ce qui est tard.

Nous avons donc décidé de mettre en place la sieste à 13 h 10 pour les petits. Les Atsem prennent leur travail plus tôt, de façon qu'elles puissent accueillir les tout-petits, et nous en avons une vingtaine que les parents amènent à 13 h 10 pour qu'ils puissent dormir le plus vite possible après le repas. L'école finissant à 16 h, le problème pour les petits, c'est que, l'après-midi, les enseignants nous disent qu'ils ne font rien d'autre que la sieste. Les parents parfois, ayant à disposition une possibilité de garde, font le choix de ne pas les remettre à l'école l'après-midi. L'absentéisme, l'après-midi, est donc plus important.

Le coût représente 39000 € cette année, avec une augmentation de 25% le soir. Les parents, qui ne peuvent pas venir chercher leurs enfants à 16 h 30, peuvent encore moins les prendre à 16 h. Cela représente environ 350 € par enfant et par an.

Au niveau de la concertation, nous avons commencé à travailler sur les rythmes en 2010. Nous avons arrêté, n'ayant pas eu de suivi de l'Éducation nationale, à ce moment-là. Entre juin et juillet 2013, nous avons multiplié les rencontres. Cela a été un très long travail de concertation, qui a commencé par une réunion publique. Nous avons expliqué le cadre de la réforme. Nous avons établi des questionnaires, des rencontres avec les institutionnels, avec les parents, des navettes des avis des enseignants,

de l'IEJ, des conseils d'écoles, des conseils des parents.

Toute la politique éducative, et notamment sur la coéducation, nous a été utile. C'est là que nous avons mesuré l'impact de la capacité à travailler en commun, même si tout le monde n'était pas du même avis. En fin de parcours, c'est la DASEN qui a statué sur les propositions que nous avons faites. Nous en avons fait plusieurs, une qui reprenait les enseignants avec la vingt-cinquième heure, une autre qui allait davantage vers ce que nous avons porté. Finalement, la DASEN a statué et nous sommes parvenus à un consensus. Tout cela était parti d'avis et de souhaits de chaque participant.

Au niveau du Centre social, les activités ont été refondées, pour aller vers des ateliers de découverte. Pendant six semaines, entre chaque période de vacances, les enfants peuvent découvrir de nouvelles activités. Le Centre social y a associé les bénévoles qui viennent au Centre social intervenir en couture, en jeu d'échecs, en philatélie, en sport, en tricot je crois aussi, et en danse. Nous avons réussi à mobiliser les bénévoles pour qu'ils interviennent sur six semaines. Nous savons très bien qu'il n'est pas possible de les mobiliser sur toute une année, avec des horaires fixes. Sur des temps plus courts, cela permet aux enfants de découvrir des activités et ensuite, puisque ce sont des bénévoles d'associations, d'intégrer ces associations, si une activité leur plaît, pour approfondir leur technicité dans certains domaines.

Au niveau du Centre social, nous avons déjà une équipe importante, qui prenait en charge tout le périscolaire, la pause méridienne, le temps du matin, les petites vacances. Avec cet allongement de la prise en charge du centre social nous avons, augmenté le temps de travail de l'équipe existante, avec des contrats CDI. Nous n'avons pas embauché de personnel supplémentaire, mais nous avons aménagé le temps de l'équipe existante que nous avons déjà sur place.

Nous sommes arrivés à ce consensus, avec des horaires de 8 h 30 à 11 h 30, et 13 h 45 à 16 h, et notre particularité à Saint-Brice est que la demi-journée supplémentaire est assurée le samedi. C'était une volonté de l'équipe municipale. Nous avons regardé les études et il nous a semblé important d'essayer d'aller vers cette expérimentation du samedi matin. Nous avons

le soutien des enseignants de notre commune, qui pensaient que le samedi matin était une matinée où les enfants étaient disponibles et avaient une capacité de concentration plus importante que les autres jours, et qu'il était aussi important de conserver la coupure du mercredi matin.

Nous nous sommes heurtés aux problématiques des parents, comme vous le disiez, des gardes alternées, des week-ends de loisirs, des parents qui travaillent le mercredi, et les enfants se lèvent aussi. Nous avons pu constater que la difficulté réside dans le fait que les parents n'ont pas forcément compris que l'objectif premier de la réforme est de raccourcir la journée d'apprentissages fondamentaux et de permettre aux enfants d'aller faire d'autres activités culturelles, artistiques ou sportives. Eux ont pensé que la journée était toujours aussi longue pour l'enfant et que l'on y ajoutait encore une demi-journée.

Les parents disent que leurs enfants sont fatigués. Il faut leur faire comprendre que c'est bien au niveau des apprentissages qu'il fallait raccourcir ce temps, et ce n'est pas une chose facile.

À propos de la pause méridienne, nous avons mis en place des ateliers de relaxation pour les plus petits, déjà en place avec les Atsem après le repas. Nous avons mobilisé une association qui travaille sur ce sujet et qui vient faire des ateliers de relaxation pour les plus petits et de redynamisation pour les plus grands. Notre demande est que ceux-ci puissent former les animateurs à cela, non pas pour qu'ils deviennent des techniciens, mais pour qu'ils acquièrent de petites astuces, des connaissances pour accompagner les enfants vers un retour en classe plus calme.

La mise en place du dortoir, je vous en ai parlé.

L'accueil des moins de trois ans n'a reçu aucun écho de la part des institutionnels pour notre commune, car nous ne sommes pas en zone prioritaire. Pourtant, nous accueillons des petits de deux ans, par une volonté de la commune, mais cela représente un travail à mener.

Cette mise en place est facilitée grâce à une politique forte qui donne aujourd'hui toute sa mesure ; elle n'a pas commencé hier, mais il y a vingt ans, avec la nécessité d'un temps d'adap-

tation pour tous, et au-delà du temps d'adaptation, aussi un temps d'explication. La communication auprès des parents est importante. J'ai reçu les parents des tout-petits la semaine dernière à propos de la sieste, pour essayer de fédérer tout le monde. La réforme est adaptée aux élémentaires, plus difficile pour les maternelles. Je ne sais pas si cette réduction est vraiment adaptée aux tout-petits. Peut-être faut-il trouver un autre système.

Nous rencontrons les contraintes que les deux écoles fonctionnent de la même façon. Nous ne pouvons pas faire des horaires différenciés entre une école élémentaire et une école maternelle.

Le temps de recul est trop court pour apprécier les effets de la réforme sur les apprentissages. Ce sont les enseignants qui nous le disent dans les premiers conseils d'école. Le travail qui reste à faire est la mise en place du comité de suivi, du PEDT, avec tous ses acteurs, sur la même démarche que la concertation qui a eu lieu. Il ne faut pas que cette réforme s'essouffle dans le temps, d'où l'importance du pilotage pour dynamiser constamment tous les partenaires.

Nous avons une charte de la pause méridienne, le Projet éducatif territorial, différents documents, et une année d'articles sur la vie des enfants à Saint-Brice-Courcelles, que vous pouvez trouver sur notre site. ●



Questions/Réponses

VALÉRIE MARIN
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU
CANTON DE LORRIS (LOIRET)

Je suis adjointe au maire de la commune de Lorris. Vous proposez un quart d'heure à midi et une demi-heure en fin de journée. Ma question est simple: que parvenez-vous à proposer en une demi-heure, sachant que le temps d'arriver et le rangement raccourcissent ce délai ?

EMMANUELLE HALLE

Nous sommes partis du principe qu'une demi-heure était insuffisante. Nous avons lissé cette demi-heure avec le temps périscolaire. Administrativement, elle reste sous la responsabilité de la commune. Nous l'avons accolée au temps périscolaire et nous avons réalisé un travail de concertation et de partenariat avec le Centre social pour que ce temps soit le même.

VALÉRIE MARIN

Avez-vous des enfants qui repartent après une demi-heure ?

EMMANUELLE HALLE

C'était une possibilité, mais finalement, les parents laissent les enfants plus longtemps.

VALÉRIE MARIN

Les activités proposées sont-elles payantes dans ce cadre ?

EMMANUELLE HALLE

Le coût a été lissé, avec une petite augmentation. C'est le centre social qui le gère. Nous le finançons, et nous travaillons par l'intermédiaire d'un conventionnement avec le centre social. Le quart d'heure de midi est pris en charge par la commune. Il n'y a pas eu d'augmentation des tarifs pour les parents. Le soir, une augmentation a été établie en fonction des quotients familiaux. Celle-ci concerne le temps de garde, et non pas en tenant compte des activités. La commune a pris en charge ce point.

DENIS PRÉVOST
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES GÂTINAIS-
VAL DE LOING (SEINE-ET-MARNE)

Nous ne mettrions pas *a priori* un TAP en place au niveau de la ville, les instituteurs y étant opposés. Nous avons proposé un élargissement de la pause méridienne, mais ils ne veulent pas en entendre parler. La journée s'arrête donc à 16 h, et nous allons proposer nos activités périscolaires ensuite. Nous allons mettre en place des ateliers, car nous avons un PEL. Pour les enfants restant durant ce temps, que vous avez lissé avec les activités périscolaires, avez-vous constaté une augmentation de l'effectif du périscolaire ?

Si les parents laissent les enfants après 16 h, nous allons nous interroger sur le fait de les faire payer ou non, ou de mettre en place un forfait, ou de faire payer les familles jusqu'à 16 h 30, ce qui correspondrait à la journée précédente. Et à partir de 16 h 30, si nous fai-

sons payer, nous aurons le risque d'avoir plus d'enfants sur nos accueils à partir de 16 h 30, car, si nous les accueillons à partir de 16 h, les parents les laisseront jusqu'à la fin. Avez-vous constaté une augmentation de ces effectifs périscolaires ? Auquel cas, cela signifie que nous devons augmenter aussi nos personnels qualifiés. Il n'est pas question de mettre des personnes non qualifiées de 16 h à 16 h 30, alors qu'après, on est sous la législation des DCS, avec des directeurs à chaque point d'accueil.

La législation devra aussi s'harmoniser selon les temps. Si on parle du rythme de l'enfant, cela signifie que pour un même enfant, on permet un encadrement non qualifié à certains moments et on est obligé d'avoir un personnel qualifié à d'autres.

EMMANUELLE HALLE

Nous avons déjà une équipe qualifiée. Nous avons augmenté les temps de travail. Nous avons fait ce choix, car il n'était pas question d'assurer un accueil spécifique de 16 h à 16 h 30, et ensuite un autre.

L'augmentation de fréquentation est de 25% de plus. Tant mieux, car cela permet à davantage d'enfants d'accéder aux activités de découverte. Nous avons fait le choix de faire payer ce temps aux parents. Le coût total de la réforme pour la commune représente 39 000 €, dont 20 000 € de subvention de l'État versée une fois. Nous sommes sur une base de deux tiers pour la commune et nous demandons aux parents d'en assurer un tiers. C'est une mobilisation financière importante.

BERNARD SAINT-GERMAIN **CHARGÉ DE MISSION À MAIRIE-CONSEILS**

Je vous remercie beaucoup de ce témoignage.

EMMANUELLE HALLE

Je voudrais ajouter une dernière chose : j'ai mis des cartes à disposition des personnes présentes, où est indiqué notre site Internet sur lequel vous pouvez retrouver les documents. Nos services sont disponibles si vous voulez échanger. ●

Témoignage de la commune de Favières (Meurthe-et-Moselle)

Marie-Louise HARALAMBON

Maire de Favières

Je suis le maire de Favières, village de 620 habitants dans le sud de la Meurthe-et-Moselle. Nous avons une école de six classes qui accueille 143 élèves.

Suite à l'atelier animé par monsieur Peillon au congrès des Maires 2012 où il présentait la réforme des rythmes scolaires, j'ai décidé de la mettre en place dès la rentrée 2013, car j'étais et je suis toujours persuadée «qu'il fallait» faire quelque chose à l'école pour les enfants.

Mon intuition s'est confirmée: les statistiques le montrent, en animant un atelier, je me rends compte que les enfants ont besoin de vivre autre chose, d'apprendre autrement et, pourquoi pas, se reposer. J'ajoute que je suis enseignante retraitée. Très vite, j'ai réussi à sensibiliser les conseillers municipaux, les enseignants, les parents d'élèves, et nous nous sommes mis au travail.

L'EMPLOI DU TEMPS

Nous accueillons des enfants de cinq villages dont le plus éloigné est à une demi-heure: il nous fallait donc conserver la pause méridienne de deux heures qui permet de prendre le repas tranquillement pour ceux qui repartent à la maison.

Pour mettre en place des activités de qualité, tout en faisant une pause après l'école, il devenait nécessaire d'avoir une heure le soir.

Donc, après discussions, l'emploi du temps construit ensemble s'est articulé comme suit:

- les lundi, mardi, jeudi et vendredi

8h 15 - 11 h 30, 13h 30 - 15h 30

15h 30 - 16h 30: activités extrascolaires

- le mercredi

8h 15 - 11 h 15, le périscolaire qui n'existait pas, a été mis en place le matin, l'après-midi, avec cantine à midi suite aux demandes des parents qui travaillent.

Le quart d'heure du matin a fait l'objet de contestations de parents: tant pis, c'est le matin que les enfants sont plus disponibles, il suffit de les coucher plus tôt.

Notre projet a été validé par l'inspecteur qui est venu rencontrer les parents à notre invitation.

LES ACTIVITÉS

Nous avons mobilisé les parents, les associations locales, puis celles plus lointaines, pour bénéficier d'animateurs qualifiés.

Nous croyons, par ailleurs, que tout un chacun a des ressources qui peuvent créer, maintenir des liens entre les gens, les générations et enrichir petits et grands.

Les jeunes familles qui se sont installées dans notre village n'ont pas les grands-parents sur place: un «pépère» ou une «mémère»

autochtone qui fait la cuisine, du jardinage, du tricot avec les gamins, c'est bien et cela crée des liens.

Les activités mises en places sont variées et répondent aux demandes des parents dans la mesure du possible : transmission avec les «pépères et mémères»; activités artistiques; sportives, même si nous ne possédons ni salle de sport ni grande salle polyvalente; scientifiques; musicales, ludiques; nature; de citoyenneté; ou «rien».

Je tiens beaucoup à l'atelier du rien, car les enfants actuels, et particulièrement ceux dont les parents travaillent, se lèvent tôt, se couchent tard, partent en week-end. Ils sont bousculés continuellement. Or il faut proposer des temps où l'on ne fait rien, peut-être se reposer, penser, rêver: il est indispensable de rêver pour grandir.

LES INTERVENANTS

Ils sont d'origine diverse: des animateurs associatifs qualifiés, des bénévoles, des instituteurs ou professeurs en retraite, les Atsem et les enseignants. Ils interviennent par convention, soit pendant toute l'année soit pendant un ou deux cycles.

L'ORGANISATION

Nous avons choisi de proposer des ateliers par cycles qui vont de vacances à vacances. Les enfants sont inscrits par ordre d'arrivée. On propose aux retardataires de participer à un autre atelier. Ils deviennent prioritaires pour le prochain cycle.

Une vingtaine d'ateliers sont proposés par semaine pendant chaque cycle, lesquels se déroulent dans les locaux scolaires, les salles de la mairie et à l'extérieur.

Ce sont des activités payantes, 1 € chacune, avec un tarif dégressif pour les familles nombreuses.

Par principe, nous pensons que la gratuité n'est pas bonne. Cependant le CCAS aide les familles qui connaissent des difficultés. Les enfants de bénévoles ne paient pas.

Les groupes comptent selon 6, 10, 12 enfants maximum pour 1 adulte, et souvent un bénévole intervient en soutien à partir de 12.

Très vite, nous avons été confrontés au problème de la sieste des enfants de maternelle.

Nous refusons de réveiller les petits à 15h30. Soit les parents qui le peuvent les gardent l'après-midi soit nous les laissons dormir leur temps, puis une maman les accueille dans leur classe, leur propose des jeux, des histoires, des chansons... ou rien.

Il nous est difficile de proposer des activités pour les maternelles non dormeurs, des ateliers homogènes pour petits nous obligent à augmenter le nombre d'ateliers.

LE BUDGET

Actuellement nous notons des recettes légèrement supérieures aux dépenses. Dépenses 5900 € Recettes 6900 €. Ces chiffres n'ont pas de sens, c'est trop tôt dans l'année. Ne sont pas comptabilisées les dépenses liées à la mise en place du périscolaire du mercredi, soit 2500 €.

L'ÉVALUATION

Cette année scolaire est expérimentale: rien n'est figé. L'observation, le dialogue, l'écoute nous permettent d'améliorer le service.

Pour ce faire :

- le nombre des participants inscrits est en augmentation : actuellement 110 enfants ;
- observation du comportement des enfants ;
- échanges fréquents avec chacun ;
- réunion de bilan avec tous les acteurs ;
- enquête auprès des acteurs sous forme de questionnaires paroles d'enfants, paroles d'intervenants, paroles d'enseignants, paroles de parents, paroles de «périscolaires».

L'avis des enfants est plutôt positif, mais les intervenants et les parents invoquent la fatigue. Les enseignants sont satisfaits, mais il est trop tôt pour en tirer un bilan significatif.

NOS DIFFICULTÉS

- De communication avec les parents: par écrit, par Internet, les deux? D'autres moyens à inventer?
- de combattre les discours médiatiques détracteurs qui déteignent sur certains parents. Heureusement, ce n'est pas la majorité!
- de mettre en place des activités en hiver, les locaux sont limités;
- de mettre en place des activités adaptées aux plus petits;
- d'isolement: nous souhaiterions que la communauté de communes, bien qu'elle n'ait pas la compétence, soit «moteur» pour provoquer des rencontres avec les autres collègues afin de mettre en cohérence les projets au niveau du territoire.

NOS PERSPECTIVES

- Terminer le PEDT communal et arriver à la rédaction d'un PEDT intercommunal qui prendrait un sens certain;
- mutualiser avec les écoles de notre territoire intercommunal;
- revoir notre politique communale, enfance et jeune: la rendre plus globale, plus coordonnée.

Enfin, nous sommes satisfaits de la mise en place de la réforme des rythmes scolaires, qui nous apparaît bonne pour les enfants. Notre ambition est de faire mieux pour les mener un peu plus haut.

Je vous ai apporté un travail d'interview réalisé par les enfants lors de l'atelier «radio» effectué au cours du 1^{er} cycle, que je vous propose d'écouter en vous demandant d'être indulgents! Merci. ●



Questions/Réponses

BERNARD SAINT-GERMAIN
CHARGÉ DE MISSION À MAIRIE-CONSEILS

Nous incorporerons votre reportage audio au compte rendu. Nous mettrons un lien et vous pourrez écouter le témoignage des enfants.

Y a-t-il des réactions ou questions par rapport à ce témoignage communal ?

MARCEL RUFO
PÉDOPSYCHIATRE, EXPERT AUPRÈS
DE LA COMMISSION NATIONALE DE LA RÉFORME
DES RYTHMES SCOLAIRES

Je voudrais vous remercier de «l'atelier du rien»; un de mes rêves absolus serait de faire dans les collèges des classes «d'ennui», pour que les adolescents s'ennuient. Un de mes amis, qui était avec moi à l'école, est devenu principal de collège et a institué une classe «d'ennui». Il faut une chaise, pas de vidéo, pas de livres. Les collégiens s'ennuient, et c'est terriblement fréquenté. De temps en temps, ils vont s'ennuyer plutôt que de toujours penser

à apparaître, paraître, parler, écouter avec les écouteurs. Ils vont s'ennuyer. Je vous remercie infiniment de cet «atelier du rien».

MARIE-LOUISE HARALAMBON
MAIRE DE FAVIÈRES

Merci Monsieur.

KAMEL RARRBO
SOCIOLOGUE, EXPERT ASSOCIÉ À MAIRIE-CONSEILS

Avant de donner la parole à Danielle JEANNE, qui va nous parler de la mise en place des rythmes scolaires sur le Sivos d'Aulnay-sur-Iton, dans l'Eure, en Haute-Normandie, un très beau pays, nous avons invité un syndicat parce qu'il nous a paru intéressant de voir comment un syndicat intercommunal associant trois communes pouvait mettre en place la réforme des rythmes scolaires. Comme nous l'avons vu tout à l'heure, la problématique des communes et des intercommunalités s'imbrique aussi avec la question des RPI et est portée par des Sivos. ●

Témoignage du Sivos d'Aulnay-sur-Iton (Eure)

Danielle JEANNE

Présidente du Sivos d'Aulnay-sur-Iton

Je suis maire d'une petite commune d'environ 800 habitants, et présidente d'un Sivos que j'ai créé en 1984. J'ai la chance de faire partie d'une communauté de communes dont la ville centre, il y a désormais quinze ans, a installé les rythmes scolaires ou quelque chose qui s'en approchait. D'ailleurs le maire de cette ville centre témoigne de temps en temps à ce sujet, il a également participé à des colloques étant donné que, dans le passé, il avait dû demander une dérogation à l'Éducation nationale pour raccourcir les vacances scolaires et mettre en place une heure d'activité par jour sur quatre jours par semaine.

Des conclusions en ont été tirées, difficiles à établir rigoureusement car les enfants ne sont jamais les mêmes, les familles non plus. Globalement, cette ville centre n'a pas évolué beaucoup du point de vue sociologique. Ce n'est pas une ville riche. Elle draine une population rurale également sur un de ses côtés. Les résultats au collège de Conches étaient inférieurs à la moyenne nationale, il y a quinze ans. Les résultats actuels – et je le répète, avec une population qui n'a pas beaucoup changé – sont de plusieurs points au-dessus de la moyenne départementale. Peut-on affirmer que ce sont les rythmes scolaires qui l'ont provoqué ? C'est difficile à dire, mais cela peut y avoir contribué.

Nous avons des témoignages de parents qui disent être arrivés par hasard à Conches. En général, les gens essaient d'y rester lorsqu'ils ont des enfants scolarisés en primaire, étant donné la manière dont ceux-ci vivent leur vie d'enfant à l'école primaire. Il est beaucoup plus

facile de démarrer lorsqu'on est dans un environnement de ce type et que l'on peut s'appuyer sur l'expérience de la ville centre.

Nous avons démarré en septembre dernier. La raison fondamentale a été le fait que la commune d'à côté, qui possède un centre aéré drainant les enfants de toute notre zone, a décidé unilatéralement de passer aux nouveaux rythmes scolaires et de fermer le centre aéré le mercredi matin.

Le maire que je suis avait le choix, au niveau du Sivos, de démarrer en 2014 parce que nous sommes prudents et que nous avons un peu peur du changement, comme tout être humain... ou de le faire maintenant. Dans ce cas-là, nous ne bénéficions plus du centre aéré pour les parents qui travaillent. Or, ma commune est rurale. Nous sommes à 10 kilomètres de la ville centre du département, et le centre aéré est très fréquenté. Je ne me voyais pas très bien dire aux parents que les rythmes scolaires seront pour l'année prochaine, et la fermeture du centre aéré pour tout de suite.

J'ai « plongé » en me disant qu'après tout, nous allons arriver à nous débrouiller. Et je me suis appuyée sur l'expérience du personnel qui met en place les nouveaux rythmes scolaires dans la ville de Conches. Il nous a conseillé de faire attention, en raison du fait qu'il a quinze ans d'expérience.

J'ai préparé des fiches très pratiques pour expliquer comment nous avons fait, comment nous avons interrogé les enfants, qui ont choisi

des activités parmi celles dont nous étions sûrs fins juin, car il fallait essayer de répondre. Nous nous sommes concertés avec les enseignants. Sur nos six enseignants, deux s'y opposent farouchement. J'ai vu les autres individuellement. Ils étaient prêts à tenir des ateliers, ce que j'aurais bien aimé, mais ils n'ont pas résisté à l'opposition de leurs collègues. À l'heure actuelle, j'ai deux opposantes et les autres sont en *stand-by* («sans avis»). Je pense que d'ici à trois ans, cela entrera dans les mœurs et que les enseignants qui, à l'heure actuelle, sont «pour» sens l'avouer, vont rejoindre le groupe.

Nous avons décidé, en conseil d'école, du choix des temps. Les enseignants ont donné leur avis. Ils ne voulaient surtout plus retravailler le samedi matin. Nous avons argumenté, bien sûr, la situation des familles séparées. Nous sommes partis sur le mercredi matin, moyennant quoi le mercredi après-midi, les enfants dont les parents travaillent peuvent rejoindre le centre aéré de la commune d'à côté, commune dont nous ne sommes séparés que par une rivière. C'est d'autant plus facile que nous avons un bus, puisque sur les trois communes de Sivos, la mienne étant très concentrée, les deux autres étalées dans la campagne, si nous avions créé le Sivos sans mettre un bus, nous n'avions que très peu de chances de le réussir.

Le bus démarre tôt le matin, fait les trajets pour l'heure du déjeuner puisque j'ai un seul centre de cantine, et il redistribue les enfants le soir. C'est un avantage, car les enseignants peuvent me demander ce bus quand ils le veulent, pour toutes les activités sur les deux communes. Quinze kilomètres séparent la ville centre du département de ma ville centre communauté de communes, avec des musées et des activités. Ce bus est également utilisé sur le temps scolaire et sert aussi pour les rythmes scolaires.

Nous faisons avec les avantages, parfois les inconvénients que nous avons. Et c'est un avantage que reconnaît le Conseil général, car cela coûte beaucoup moins cher au Conseil général d'avoir un Sivos, avec un bus, plutôt que de payer une société de bus extérieure. Nous envisageons d'ailleurs de reprendre la compétence transports scolaires dans la communauté de communes, ce qui nous permettrait d'acheter nos bus pour assurer les transports de piscine qui nous coûtent très cher en passant par le privé.

Une fois la décision prise, il fallait réfléchir à la manière dont nous allions l'appliquer. Les enseignants et les parents du conseil d'école ont choisi le mercredi matin, puis je me suis dit que je pouvais trouver des intervenants BPJEPS sportifs, mais que cela ne suffirait pas. Alors j'ai demandé aux maires des deux autres communes de regarder l'annuaire, ligne par ligne, dans nos trois petites communes, avec l'idée suivante: «Il existe sûrement des gens avec des capacités et du potentiel. Il faut simplement aller les chercher.»

Nous sommes donc allés chercher des gens qui ne vivent pas de leur art, mais qui ont d'énormes qualités. À l'heure actuelle, si vous êtes plasticien, si vous êtes peintre, si vous êtes dessinatrice humoristique, vous ne vivez que très difficilement. Si vous habitez Paris, peut-être que vous pouvez en vivre, mais pas si vous habitez la campagne.

Bien sûr, les gens que j'ai consultés ont répondu affirmativement. J'ai une plasticienne qui, par ailleurs, fait des expositions au niveau européen, qui fait des choses très belles qui ne lui permettent pas de vivre complètement; elle intervient à l'école maternelle, et fait de la pâte à papier. Les enfants sont ravis de mettre les mains dans la pâte et de la malaxer. J'ai une artiste peintre, qui est en même temps caricaturiste, mais les journaux locaux ne payent plus de caricaturistes. Elle avait perdu une possibilité de gagner sa vie.

Ce sont des personnes que je suis allée chercher et qui ont répondu avec enthousiasme parce que c'était un challenge de travailler avec des enfants. Elles n'ont pas de diplôme spécifique d'enseignement pour des enfants de maternelle ou de primaire, mais cela ne pose aucun problème.

Je n'ai pas de bénévole. Nous avons choisi de couper l'année en deux et de faire tourner les enfants. Et à partir du 1^{er} février, nous allons proposer les activités aux enfants qui feront leurs choix. Nous avons pu respecter trois des quatre choix des enfants, grâce à deux secrétaires méritantes, dont l'une a un peu coupé dans ses vacances pour travailler cet été là-dessus; et l'autre se débrouille très bien avec l'informatique, les logiciels, parce que c'est toute une mosaïque de faire entrer les choix des enfants avec les jours d'activité des intervenants et le nombre de leurs interventions.

Nous y sommes parvenus. Ma grande fierté est qu'aucun parent n'a franchi la porte de l'une des trois mairies pour se plaindre.

Peu après, les associations ont présenté leurs activités. Je suis allée à leur forum, mais pas sur ma commune, parce qu'elle est située entre deux communes importantes – 5000 habitants d'un côté et 55000 de l'autre. Ces deux villes, à quinze kilomètres de distance, fournissent tout ce qu'il faut en écoles de musique, sport et activités diverses. Sauf que, quand on habite entre les deux, on doit disposer d'un véhicule, de temps et d'argent pour y emmener ses enfants.

J'ai insisté sur ces points auprès des parents en expliquant que j'étais professeure ; j'avais une voiture, de l'argent, du temps, puisque sortant de l'école à 16 h 30 ou 17 h, je pouvais choisir de donner du temps à mes enfants et de travailler après dîner, une fois les enfants couchés. Madame X, qui travaille jusqu'à 18 h en centre-ville et qui doit rentrer, n'a pas beaucoup de temps. Elle n'a pas forcément le loisir de reprendre sa voiture pour repartir dans une ville après dîner.

Je suis persuadée que cette réforme va permettre aux enfants de goûter à toutes sortes de choses, de s'ouvrir l'esprit, de réussir dans des activités qui se déroulent dans le contexte scolaire, alors qu'ils ne sont pas forcément des enfants « formidables » aux yeux de l'enseignant. C'est tout le problème. Monsieur RUFO a dit cela beaucoup mieux ce matin à propos de l'estime de soi ; j'ai des enfants qui réussissent très bien dans certaines choses et ils sont heureux.

Voici des retours de mamans, pour le primaire : « C'est merveilleux parce que tous les après-midi (j'ai choisi trois quarts d'heure chaque fois) quatre après-midi par semaine, ils sortent heureux d'une activité. On peut même leur reparler des devoirs à la maison et réviser une leçon. Ils le font avec le sourire. »

Ils sont heureux quand ils sortent de l'école. Pour les primaires, l'école s'arrête à 15 h 15, et je prends en charge jusqu'à 16 h 05 environ, puisqu'ensuite, j'ai un système de ramassage scolaire et de bus. Nous n'avons pas changé les horaires pour les parents. L'école avant, sur le site primaire, c'était 8 h 30 le matin et 16 h l'après-midi. Pratiquement, tous les parents sont à l'extérieur et les enfants sont à la

cantine. Concernant les maternelles, pour que le bus puisse faire son tour et prendre les petits le plus tard possible, l'école maternelle et le CP ouvrent à 9 h et terminent à 16 h 45. Nous avons conservé ces horaires.

Par contre, pour les enfants de l'école maternelle, la sieste est l'une des activités. Il est bien évident que l'on ne touche pas à ce temps de repos essentiel, encadré comme par le passé par les Atsem. On prend les moyennes sections qui ne dorment plus. En février, nous allons mettre un groupe supplémentaire, car nous avons déjà des enfants qui dorment moins maintenant. Certains parents sont venus nous dire que ce n'était pas juste : « La sieste, bien sûr, mais il faut aussi qu'ils aient des activités. » Nous leur avons expliqué que l'enseignant savait faire les choses très bien et que les activités après la sieste avec l'enseignant étaient aussi intéressantes.

Et comme nous sommes dans de petites communes où les gens habitent depuis un certain temps pour la plupart, nous leur avons dit : « L'année prochaine, il n'y aura plus de sieste puisque votre enfant aura grandi. Il aura les activités. » Le feu s'est éteint rapidement. Les enseignants ont bien sûr mis en avant la fatigue de ces enfants. Je suis allée plusieurs fois sur le site, et je peux vous dire que, quand ils sont en activité, entre 15 h 15 et 16 h, je ne les trouve pas fatigués du tout. Les intervenants n'ont à se fâcher pour les faire écouter, ils rencontrent une adhésion totale. Les enfants s'amuse bien en réussissant des choses différentes des maths, du français.

Nous avons reçu des tracts des syndicats, qui expliquaient que nous allions recruter du personnel non qualifié et que les enfants seraient en danger. Nous avons eu : « Vous allez payer, puisque même si le Sivos ne décide pas de vous faire payer directement, il va augmenter les impôts. » Plus la fatigue des enfants, plus le stress des enfants devant des intervenants multiples, alors qu'ils ont l'habitude des mêmes têtes à l'école. Nous avons choisi de ne pas faire payer les parents et de ne pas augmenter les impôts.

Comment faisons-nous ?

Je vais vous donner un exemple. J'ai un immense terrain de boules qui sert de terrain de jeu pour les enfants et aussi à l'école. Il avait besoin d'être refait. Je fais établir deux devis,

l'un *a minima* parce qu'il laissait mes employés communaux finir les bordures: 14500 € ; l'autre où l'entreprise faisait tout: 20000 €. J'ai toujours en emploi des gens en CAE, car je suis très attentive au chômage de longue durée. Nous prenons régulièrement des gens en contrat pour les remettre en selle, pour faire jouer le réseau afin qu'ils retrouvent éventuellement un emploi. Mon terrain de boules a été refait impeccablement. Le gars du village avec son bulldozer m'a demandé 200 € pour le travail qu'il avait fait avec les employés communaux. Il ne fait même pas de devis; je sais qu'il compte ses heures; c'est tout. Mon terrain de boules ne m'a pas coûté 4000 €.

Mes activités pour l'année sont payées. Il suffit d'être un peu imaginatif et de faire parfois du travail en régie au lieu de passer par des entreprises. Gouverner, c'est choisir, et il faut aller vers la qualité. Nous avons fait beaucoup de choses pour l'école. J'espère être réélue au printemps prochain. Je ne dis pas que dans les six ans qui viennent, je ne ferai pas sortir une petite salle de sport du côté des primaires parce que ce serait un bon complément d'activité. Tant que je n'ai pas cette salle, que va-t-il se passer en hiver? Je vais traiter avec mon voisin, une commune qui n'a pas besoin de moi, car elle compte 2300 habitants et est autonome pour son école, mais elle possède une salle de sport.

Cette commune qui a mis, elle, la totalité des rythmes scolaires immédiatement après le déjeuner me prête en cas de mauvais temps sa salle de sport pour que mes élèves puissent y aller lorsqu'il va neiger, pleuvoir ou faire très froid. En contrepartie, je lui prête mon bus pour les instituteurs pendant le temps scolaire, une fois de temps en temps pour aller au musée de la ville d'à côté. Cela s'appelle la mutualisation. Je crois qu'il faut que nous en passions par là. Nous faisons de l'échange, et nous ne l'écrivons même pas dans les textes. Nous rédigeons une convention pour le cas où il arriverait quelque chose. Mais je ne fais pas payer l'intervention de mon bus; mon collègue ne me fait pas payer sa salle de sport. Cela s'appelle l'intérêt communautaire.

Nous dépendons tous de la même communauté de communes dans laquelle nous avons réussi à faire taire les oppositions politiques. Le président de la communauté de communes, Alfred Recours, est un ancien député PS. Je suis présidente du mouvement démocrate de mon département, et il se trouve qu'un autre maire de la communauté de communes est la présidente de l'UMP. Nous travaillons tous ensemble sans le moindre problème, les histoires politiciennes et les chicaneries restent à la porte. C'est essentiel.

Le coût par enfant représente 250 € à l'année. Si une famille devait prendre sa voiture deux ou trois fois par semaine pour emmener un enfant pratiquer une activité, et payer l'association, cela lui coûterait la même chose. Dans le passé, nous fonctionnions, et je crois que quelqu'un l'a dit ce matin, avec les parents qui avaient les moyens. Mes enfants ont fait ce que j'ai mis à l'école maintenant: de l'escrime, de l'initiation aux échecs, de la danse, de la gymnastique, du tennis et des tas d'autres activités, en fonction des années et de leurs désirs. Et comme tous les enfants, ils se spécialisent, entre guillemets, dans une activité ou un sport qu'ils continuent d'exercer à l'âge adulte. Mais là, on offre aux enfants la possibilité de découvrir tout cela et pour tous.

Les parents d'élèves, pas de ma commune, mais de l'extérieur, manifestent beaucoup. Nous avons même un sénateur qui s'est rendu avec des parents d'élèves devant la préfecture. J'ai trouvé que ce n'était pas la place d'un sénateur ayant voté une loi, même s'il a voté contre, d'aller manifester devant la préfecture comme le paysan de base. Des parents disent que c'est une inégalité, car les pauvres petites communes rurales ne pourront pas assumer. Nous ne sommes plus à l'époque des Gaulois. Il existe partout des gens qualifiés. Des gens qui ont du potentiel, des qualités, qui peuvent transmettre, il en existe sur tout le territoire. Il suffit de les trouver. ●



Questions/Réponses

BERNARD SAINT-GERMAIN **CHARGÉ DE MISSION À MAIRIE-CONSEILS**

Le «Marseillais», qui nous a quittés ce matin, aurait été très flatté d'apprendre qu'en rénovant un terrain de pétanque, il était possible de financer les rythmes scolaires.

Y a-t-il des questions, des interventions ou des souhaits d'informations complémentaires à la suite de ce témoignage tonique ?

Merci pour la clarté de cet exposé et bravo pour cette réussite, dans un environnement quelque peu hostile, visiblement. Vous avez pu faire progresser les choses.

DANIELLE JEANNE

L'environnement n'était pas totalement hostile, mais surtout nous avons une très bonne cohésion des élus. Sur un territoire, c'est important. J'ai créé le Sivos; c'est un peu mon bébé, et la question ne se pose pas. Les élus me laissent faire. Je démarre un pôle Ressources sur la communauté de communes en janvier pour tous ceux qui n'ont pas encore démarré, de façon à les aider et à mutualiser leurs interventions. On peut avoir, par exemple,

un intervenant chez nous deux jours et deux jours ailleurs. Nous allons essayer de travailler intelligemment par secteur géographique pour mutualiser nos intervenants. L'habitude que nous avons de travailler ensemble le permet.

KAMEL RARRBO **SOCIOLOGUE, EXPERT ASSOCIÉ** **À MAIRIE-CONSEILS**

Les communautés de communes représentent la deuxième catégorie de collectivités qui ont répondu à l'appel à témoignages de Mairie-conseils, après les syndicats. Parmi elles, celle de Savès, dans le Gers, nous a particulièrement intéressés, Bernard et moi, dans le sens où – c'est peut-être emblématique –, mais c'est une intercommunalité qui dispose de l'ensemble des compétences, aussi bien scolaires, périscolaires et extrascolaires et qui, par un volontarisme remarquable, s'est lancée dans la mise en œuvre des rythmes scolaires dès septembre dernier, avec beaucoup d'entrain et d'intérêt à écouter.

Je passe la parole à monsieur LEFEBVRE pour son exposé.

Témoignage de la communauté de communes du Savès (Gers)

Hervé LEFEBVRE

Président de la communauté de communes du Savès (Gers)

Voir annexe 2 → page 66

Bonjour à tous.

Les intervenants précédents ont beaucoup apporté au débat, et nous avons toujours à apprendre, même si nous nous sommes lancés dans cette démarche. Je rejoins ce qui vient d'être dit. C'est une démarche expérimentale pour l'année 2013-2014, qui méritera certainement des ajustements à la prochaine rentrée.

Nous sommes situés dans le sud-ouest. La communauté de communes du Savès regroupe trente-deux communes, en zone non prioritaire, et compte 9324 habitants. Nous sommes à une heure de Toulouse.

Nous avons, en raison de la proximité de l'agglomération toulousaine, un pourcentage de jeunes relativement important, 17%, et une population nouvellement arrivante. En quatre ans, nous avons bénéficié de plus de 21% de trois à onze ans, ce qui prouve que nous avons un flux démographique relativement conséquent, notamment dans le domaine de la jeunesse.

Nous avons la compétence école, jeunesse, enfance et petite enfance, périscolaire et extrascolaire. Je mentionne que ce qui nous intéresse dans la réforme des rythmes scolaires (je ne parle pas des établissements relevant du Conseil général ni du Conseil régional) et le fait que nous comptons douze écoles maternelles et élémentaires, dont trois en RPI, avec trente-huit classes au total. Les écoles comptent de 14 à 174 élèves. Nous avons des écoles rurales de classe unique. Nous avons 824 élèves au total, avec une répartition un tiers maternelle et deux tiers élémentaire, ce qui est assez classique étant donné les tranches d'âge.

Nous avons également une école maternelle et élémentaire privée, avec une centaine d'élèves, qui n'est pas passée à la réforme des rythmes scolaires. Nous avons dix accueils de loisirs associés aux écoles, qui existaient auparavant, et trois ALSH répartis sur un territoire très étendu, bien que la population ne soit pas très nombreuse. Nous mettons environ 25 minutes pour traverser en voiture notre territoire, ce qui est relativement conséquent.

Dans le document, vous trouverez le sommaire de notre projet éducatif territorial, qui fait une quarantaine de pages. L'adresse mail de la communauté de communes y est indiquée. Nous avons abordé la problématique sous l'aspect du Projet éducatif territorial. Vu la compétence que nous avons, il nous a semblé important de viser une cohérence, une continuité et une complémentarité éducative. Il ne s'agissait pas pour nous d'aborder la réforme des rythmes scolaires comme une nécessité basée sur une évolution du Code de l'éducation et nous obligeant à remplir un emploi du temps quatre jours par semaine. Nous l'avons vu plutôt dans ce schéma de Projet éducatif territorial.

Nous nous sommes posé la question de savoir ce qu'était un projet éducatif territorial. Nous avons déjà commencé à travailler sur ce sujet avec la CAF à travers un contrat enfance jeunesse. Le public ciblé dans notre projet va de zéro à vingt-cinq ans. Nous considérons que les jeunes en difficulté le plus souvent restent sur notre territoire rural. Ce sont ceux qui réussissent qui partent et ceux qui sont en difficulté restent. L'idée de notre projet est d'aller jusqu'à l'insertion socioprofessionnelle de ces jeunes. J'ai parlé de cohérence, continuité, complé-

mentarité éducative, avec l'idée d'une politique de réussite éducative de lutte contre les inégalités scolaires ou d'accès aux pratiques de loisir éducatif et à travers l'insertion socioprofessionnelle.

Deuxième élément, pour nous, ce projet était évolutif. Les délais qui nous étaient fixés nous semblaient irréalistes. J'en ai fait part directement au Dasen en lui expliquant que nous ne pouvions pas, entre le mois de février, où nous avons commencé à nous interroger et le mois d'août, faire une analyse performante de ce projet. Nous avons donc travaillé sur la partie des trois à onze ans, un peu la petite enfance et un peu la jeunesse. Et nous avons l'intention, début 2014, d'aborder la partie dix-huit à vingt-cinq ans.

Il est difficile de résumer, mais il est important d'avoir une méthode et une démarche. Nous avons raisonné en termes de territoire. La compétence école, enfance, jeunesse, que nous avons au niveau de la communauté de communes, était un atout. Mais avant cette réforme des rythmes scolaires, c'était considéré comme un inconvénient. Beaucoup de communautés nous disaient que nous étions fous d'avoir pris cette compétence. Nous avons enfin trouvé une occasion à travers cette réforme de montrer l'intérêt d'exercer cette compétence au niveau communautaire. Nous avons raisonné en termes de territoire et non de communes ; nous n'avons pas raisonné en termes d'activités. Celles-ci sont venues alimenter le projet. Nous avons essayé de privilégier tout ce qui était transversalité et mutualisation, et également qualité, pour tous les enfants du territoire, quel que soit l'endroit où ils habitaient. Nous avons travaillé à travers le dialogue et la concertation, avec tous les acteurs.

Les étapes de préparation ne sont pas représentatives forcément de ce que vous aurez peut-être à mettre en place sur votre territoire, mais cela donne une idée de la cinétique. Avant même la parution du décret, le 15 janvier, nous avons réuni nos directeurs d'école. Globalement, sur douze écoles, cinq directeurs étaient favorables et sept opposés. Parmi ceux qui étaient favorables, le directeur de la plus grosse école. Nous pouvions raisonner en nombre de directeurs, en effectifs.

J'étais favorable et je l'ai dit. Nous avons pu avancer, et je n'ai pas pris de décision tout seul, en tant que président d'EPCI, ce qui m'était autori-

sé par le cadre législatif. Je suis passé en conseil communautaire : unanimité moins une voix. Je rejoins ce qui a été dit par l'intervenante précédente : élus de gauche et de droite, unanimes.

Nous avons tout de suite cherché des partenaires. Nous avons pensé aux associations. Une des grosses difficultés est d'obtenir un listing complet des associations. Nous avons découvert que nous comptions 110 associations sur le territoire. Les associations de village ne sont pas toujours recensées. Nous avons passé beaucoup de temps à les rechercher. Nous leur avons envoyé un questionnaire au mois d'avril. De février à juin, nous avons participé au conseil d'écoles des deuxième et troisième trimestres, ce qui nous a valu de nombreux commentaires et menaces, mais ce débat était nécessaire. Il faut aller au contact des acteurs et ne pas avoir peur de cette confrontation.

Nous avons rencontré les associations le 22 avril. Une quarantaine d'entre elles étaient représentées au cours de cette réunion. Nous sommes passés en commission école enfance jeunesse, puis en conseil communautaire.

Nous avons reçu le 17 mai une note de la DDCCS-PP et du Dasen nous annonçant que, pour le 30 mai, treize jours plus tard, nous devions avoir soumis notre avant-projet. Nous avons heureusement pris de l'avance. Nous avons créé le comité de pilotage le 29 mai, ce qui a été une bonne chose. Le 25 juin et le 13 août, nous avons tenu deux réunions de comité de pilotage. En juillet et août, nous avons rencontré chacune des associations. Le 13 août, nous avons tenu une commission école enfance jeunesse. Le 20 août, nous avons soumis notre projet éducatif. Au total, nous avons tenu soixante-six réunions en six mois. Nous avons rencontré à deux reprises les associations volontaires pour participer au projet.

Nous avons des partenaires institutionnels, Éducation nationale, CAF, DDCCSPP, Conseil général. Nous avons ce que nous appelons le Pays Porte de Gascogne, un acteur particulièrement important sur le territoire ; les communes (des locaux dont nous avons besoin relevaient de leur compétence), les médiathèques. Au final, nous avons quatre associations dans le domaine de l'enfance déjà signataires du contrat enfance jeunesse ; et dix-sept associations sportives, culturelles et autres, qui ont coacté et cosigné ce projet éducatif territorial avec nous.

Le comité de pilotage a été un épisode sensible. Nous avons douze écoles, dont certaines étaient regroupées en RPI. Nous y avons mis quatre enseignants et quatre représentants de parents d'élèves venant d'établissements différents, pour essayer d'avoir une représentativité la plus large possible. Nous avons mis les cinq associations enfance jeunesse partenaires du territoire, dont une petite enfance. Nous avons mis trois associations, une sportive, une culturelle et une représentant la vie locale associative dans les villages, un foyer rural. Nous avons mis également le coordonnateur enfance jeunesse et une directrice d'Alaé pour tout ce qui était technique au niveau périscolaire. Et enfin, nous avons mis huit élus, dont cinq de la commission école enfance jeunesse, et les président et vice-président de la commission école enfance jeunesse de la communauté de communes.

Cela représentait vingt-cinq membres, ce qui est relativement important, pour avoir une bonne représentativité, plus les autres acteurs invités. Nous n'invitons pas systématiquement tous les représentants à chacune des réunions, mais si besoin est en fonction de la teneur des réunions.

Nous avons défini les missions du comité de pilotage. Il est là pour valider un état des lieux, définir les axes prioritaires, tout ce qui est relations avec les institutionnels, surveiller l'avancée du projet, avoir force de proposition auprès des élus, notamment ceux de la commission école enfance jeunesse, planifier le PEDT et surtout évaluer. On nous demande, dans notre projet éducatif et territorial, de donner les indicateurs permettant d'en évaluer la réussite.

Nous avons fait un diagnostic, ce qui est très important lorsqu'on établit un Projet éducatif territorial. Il faut aller chercher l'information. Nous avons, par exemple, le contrat enfance jeunesse, relativement récent. Nous sommes allés chercher également auprès de CCAS ou de groupements de coopération sociaux des rapports sur des activités périscolaires ou extrascolaires existantes et des analyses de besoins sociaux, par exemple. Il ne faut pas avoir peur de contacter d'autres acteurs dans le domaine social, qui ont parfois beaucoup d'éléments, comme la MJC qui avait réalisé également un projet éducatif. Nous avons donc rassemblé toute la matière grise qui existait en termes d'analyses sur les besoins du territoire en termes d'enfance et de jeunesse.

Je liste les besoins, pour vous montrer ce à quoi nous sommes arrivés. C'est classique. Ceux-ci couvrent tous les domaines, depuis les modes de garde, les lieux accueil enfants/parents, les activités culturelles et sportives adaptées, l'éducation à la citoyenneté, les lieux d'accueil spécifiques, la mixité sociale, l'égalité des sexes, la sensibilisation aux conduites à risques. Ces besoins ont été validés par le comité de pilotage.

Et à partir de là, nous avons défini nos objectifs généraux, qui étaient d'abord de proposer une offre éducative visible. Beaucoup de parents étaient perdus dans tous les termes, Alaé, LSH, TAP, etc. Dans la sémantique, un énorme effort de communication était à faire. Des parents ont réalisé qu'il existait un accueil de loisirs associé à l'école, des Alaé; beaucoup d'entre eux ignoraient que cela existait, alors que ce n'était pas récent. Nous avons enrichi et diversifié les temps périscolaires et extrascolaires, notamment par rapport aux TAP mis en place. Nous avons favorisé l'épanouissement personnel et collectif des enfants et des jeunes. Un point important également consistait à accompagner les familles tout au long du parcours éducatif.

J'entre maintenant dans la partie à proprement parler de la réforme des rythmes scolaires en ce qui nous concernait, nous, les TAP. Nous avons assisté aux conseils d'écoles, et nous ne sommes intervenus qu'une fois, à propos d'une pause méridienne où, en raison d'un problème d'effectifs à la cantine, nous pouvions légèrement augmenter le temps de cette pause pour faciliter le service. Tous les conseils d'écoles, à part celui-ci, ont choisi librement leurs horaires. Les élus ne sont pas intervenus pour les imposer.

Le plus souvent, nos TAP se sont retrouvés entre 15 h 45 et 16 h 30. Certains ont dit que ce serait trop court. Actuellement, ce que je peux vous dire, c'est que pour les maternelles, c'est beaucoup trop long et pour les élémentaires, c'est bien. Cela demande de l'organisation. Il ne faut pas perdre un quart d'heure chaque fois. Nous sommes dorénavant à peu près rôtés. Et même pour les intervenants associatifs, sportifs notamment, c'est acceptable. Nous les avons rencontrés récemment.

Nous avons décidé aussi dans un souci d'apaisement, que les locaux de classe ne seraient pas utilisés dans la mesure du possible, et

jusqu'à maintenant, nous ne l'avons pas fait. Nous avons mobilisé tous les locaux municipaux, salle des fêtes, halle à la volaille, etc. Nous avons décidé que nous interviendrions, d'abord avec nos structures propres d'Alaé uniquement au mois de septembre, seuls. Nous ne voulions pas faire intervenir les associations sans avoir jaugé le présentiel des enfants sur les activités TAP. Nous désirions avoir un temps de rodage de quatre semaines, et nous avons commencé à faire intervenir les associations seulement à partir du 1^{er} octobre et jusqu'au 30 mai, car en juin, ont lieu les fêtes de fin d'année, avec les écoles. Nous avons borné le temps des interventions associatives.

Nous n'avons travaillé qu'avec des associations. Nous avons été beaucoup sollicités. Nous avons conçu cette dimension de territoire, en ne prenant que des acteurs associatifs et nous avons formalisé cela par une convention. La fédération de handball a rédigé un modèle de convention et d'association avec les collectivités très bien fait et sur lequel nous nous sommes appuyés.

Nous n'avons pas demandé aux associations d'intervenir dans nos douze écoles. Nous leur avons demandé de faire une offre en termes de volumétrie, en termes de qualification d'intervenants, ainsi qu'en termes de zone géographique d'intervention. Nous ne leur avons rien imposé. Nous leur avons dit: «Vous voulez participer. Dites-nous quelle volumétrie vous paraît la bonne.» C'est très hétérogène, mais nous avons essayé de garantir que pour toutes les écoles, des interventions se feraient dans le domaine sportif, culturel et artistique.

Les coûts étaient propres à chaque association. Nous n'avons pas défini un coût par association ou par ordre d'intervention d'association. Des associations ont des conventions collectives, comme le tennis, le judo, etc. D'autres sont des foyers ruraux, avec des gens qualifiés pour intervenir en milieu scolaire, mais pas forcément des grilles indiciaires. Chacune des associations nous a fait remonter une offre volumétrique et financière.

Nous avons placé la totalité de l'organisation sous la supervision du directeur d'Alaé dans chaque établissement. Il s'agit d'une activité périscolaire susceptible de se poursuivre ensuite avec de l'Alaé pure, et nous avons voulu impliquer son directeur.

Nous avons un coordonnateur enfance jeunesse qui supervise la cohérence entre les différentes écoles. Une réunion une fois par mois est organisée par le coordonnateur, avec l'ensemble des directeurs d'Alaé. Le coordonnateur enfance jeunesse est un poste que nous avons créé à la fin de l'année passée et il est financé à 55% par la CAF, sous réserve d'avoir un contrat enfance jeunesse validé par la CAF du département.

Nous avons trente-neuf animateurs et nous en avons recruté onze pour mettre en place ces TAP. Nous avons trois heures de TAP par semaine, et nous sommes partis sur une durée de contrat en continu, pas uniquement pendant le temps scolaire, de quatre heures vingt-cinq par semaine, ce qui représente en cumulé, si on prend les onze agents recrutés, l'équivalent d'environ 1,5 ETP. Il fallait trouver des gens disponibles sur un créneau dans l'ensemble des douze écoles, à peu près identique les lundi, mardi, jeudi et vendredi.

Les emplois d'avenir nous ont paru absolument inappropriés, étant donné qu'ils correspondent à trente-cinq heures par semaine. Cela aurait pu être possible à condition que le salarié puisse se partager en douze pour se rendre dans chacune des écoles. Mais on ne pouvait l'envoyer que dans une seule école. Nous avons donc travaillé sur un autre aspect qui consistait à ne pas précariser ces emplois. Nous avons d'abord effectué un travail en interne, avec les Atsem et d'autres personnels, notamment travaillant sur des centres de loisirs et pouvant se rendre disponibles.

Ensuite, pour les personnes recrutées, nous avons travaillé sur une mutualisation des temps partiels avec d'autres employeurs publics. Nous avons contacté CCAS, collèges, hôpitaux, qui comptent désormais du personnel d'animation. Cela a été très bien perçu au niveau des services de l'emploi local du département du Gers puisque nous avons bénéficié de la prise en charge d'un accompagnement de l'AFFA. Un logiciel est en cours de tests pour permettre à ces employeurs publics de mutualiser les emplois, y compris dans les cantines où on peut avoir des besoins. On oublie souvent que parfois, un collège, par exemple, situé à un kilomètre peut répondre aux besoins. Au total, seulement cinq agents sur trente-neuf étaient sans qualification, dont deux déjà employés. Nous sommes donc largement «dans les clous», et nous allons former ces agents.

Sur l'intervention des associations, 617 séances ont été contractualisées. Nous avons environ 36% culture et art et 64% dans le domaine sportif, ce qui correspond globalement à l'offre du territoire. Cela représente au total 13% du nombre total de séances. Malgré ces 717 séances, nous n'en couvrons que 13% par des interventions associatives. Si l'on prend la totalité de l'année, du 1^{er} octobre au 30 mai, nous sommes à environ 17%. Nous aimerions arriver à 25%, une séance sur quatre, pour avoir un renouvellement dans les activités, même si nous sommes très confiants dans ce qui nous est proposé par nos Alaé.

Vous avez un certain nombre d'exemples de ces interventions. Le rugby, avec une balle ovale, est très praticable dans une cour d'école. Il n'est pas nécessaire d'avoir un terrain spécifique. Il existe des méthodes éducatives concernant les enfants d'écoles élémentaires, et nous avons 112 séances sur deux écoles, pour la raison qu'il s'agit d'un emploi jeune créé par l'association de rugby qui entraîne des ados à côté. Nous avons fédéré une volumétrie d'heures à travers une convention avec le club de rugby pour qu'il intervienne également sur nos TAP.

Le hockey représente au total cinquante-huit séances sur dix écoles. C'est beaucoup plus disparate. Cela dépend des programmes, des cycles. Nous avons essayé de faire en sorte que toutes les écoles bénéficient d'activités sportives et culturelles. En maternelle, c'est beaucoup plus difficile que pour les classes élémentaires. Pour les maternelles, globalement, nous avons la gymnastique; l'éveil corporel; l'école de musique; la maison des écritures et le cinéma. Concernant ce dernier domaine, il ne s'agit pas de projection de films, mais des activités associant le conte, avec des séances relativement courtes, qui durent vingt minutes. C'est fait en alternance avec un temps d'Alaé classique.

Une des difficultés, que nous avons probablement sous-estimée, est celle du mercredi midi. L'après-midi peut coïncider assez rapidement si les parents ont de véritables problématiques d'emploi. Les bus partant à midi pour beaucoup d'écoles, nous ne pouvions pas assurer le service cantine sur les nôtres. Les enfants qui vont au centre de loisirs sont rapatriés dans deux écoles pour y prendre le déjeuner. Ceux qui vont en ALSH déjeunent. Pour ceux qui ont

des bus dont le départ est différé, notamment s'ils partent à 13 h, nous faisons déjeuner aussi les enfants, notamment ceux de maternelle. Après, c'est sur dérogation. Les parents qui prennent en charge leurs enfants l'après-midi peuvent les laisser, sous réserve de fournir une attestation de l'employeur. La plupart de nos écoles n'ont pas de service cantine à midi.

Nous avons mis en place un transport gratuit pour les ALSH où les enfants sont pris en charge et transportés. Nous avons l'idée qu'ayant école le mercredi matin, nous aurions un effectif croissant sur les ALSH l'après-midi. Nous nous sommes trompés. Beaucoup de parents gardent leurs enfants le mercredi après-midi.

Les premiers retours montrent que, globalement, les parents d'élèves et les enseignants sont satisfaits. Nous avons eu juste quelques difficultés avec certaines Atsem, qui faisaient en fait plus de la surveillance que réellement de l'animation. Cela a été résolu rapidement ensuite.

Nous avons eu un souci aussi avec les Activités pédagogiques complémentaires, les APC. Les enseignants étaient dans l'incapacité de nous dire comment ils allaient organiser les APC, à quel moment ils allaient le faire et le nombre d'enfants qu'ils prendraient. L'inspection académique nous avait dit que c'était leur libre choix. Ils pouvaient prendre cinq enfants ou quinze. Nous avons calculé le nombre d'animateurs pour couvrir le taux d'encadrement de façon maximale. Certains enseignants regrettent maintenant que certains TAP soient en même temps que leurs APC. Les enfants, comme c'est sur la base du volontariat pour les APC, disent qu'ils préfèrent aller en TAP. Nous sommes en train d'essayer de corriger cela.

Nous pensions que là où il n'y avait qu'une classe, ce serait moins difficile. Or, c'est l'inverse. Les écoles à classe unique ont une très forte fréquentation. Nous avons eu très peu de problèmes de locaux. Souvent, il existe une salle des fêtes. Lorsque vous avez un groupe de quatorze enfants, si vous avez une salle des fêtes à proximité, vous pouvez y faire tout ce que vous voulez. Sur la plus grosse des écoles, qui regroupe 260 enfants, il est plus critique de répartir les enfants sur différents sites.

Du côté des associations, le retour a été très positif. Elles ont des résultats importants en termes de réussite de projets. Cela crée du lien

social. En zone rurale, le milieu associatif est relativement présent et très actif, et cela crée une passerelle en termes de communication avec les parents. Cette réforme, qui semble mal vécue par certains parents, devient acceptable dès lors qu'ils ont discuté avec les gens d'associations qui leur disent que pour eux, c'est une opportunité.

Nous avons une école de musique en difficulté. Et à travers ce projet, nous leur avons donné une subvention qui leur permet d'intervenir et de faire la promotion de leurs activités.

Au niveau des animateurs, cela s'est très bien passé. Nous pensions avoir affaire à des gens qui peut-être étaient plutôt en attente de voir ce qu'allaient donner les premières semaines. Nous avons fait des contrats de quatre mois, et pour rassurer les animateurs, nous avons fait des contrats à l'année. Sur les onze animateurs recrutés, une seule animatrice a arrêté en raison du fait qu'elle avait un projet d'auto-entrepreneur qui débutait. Elle était très satisfaite de ce qu'elle avait fait pendant cette période.

Le taux de participation est de 63%. Cela représente 517 élèves. Ce taux est allé crescendo, de la rentrée de septembre jusqu'aux vacances de la Toussaint. Depuis, il est à peu près stabilisé. Cela va de 43 à 95%, selon les écoles. Pour les écoles maternelles, comptez une base de 50%. Cela peut vous aider à calculer les taux d'encadrement. Nous sommes sur des pourcentages plus bas que sur les écoles élémentaires. Sur les écoles élémentaires, nous sommes sur une base d'environ 64 ou 65%, à peu près les deux tiers. Sur les écoles à classe unique, nous atteignons 95%. Cela se joue évidemment à un enfant près. On constate une très forte assiduité dans les écoles à petits effectifs.

Nous avons des taux d'encadrement confortables, mais nous avons lancé cette expérience pilote justement pour voir comment nous caler. En maternelle, nous sommes à un pour dix. En primaire, d'un pour dix à un pour seize. En élémentaire, de un pour quinze à un pour dix-huit. Dans certaines écoles, nous sommes au seuil toléré, et sur d'autres, c'est un peu plus confortable.

Lorsque les associations interviennent, elles ne sont pas prises en compte dans le taux d'encadrement. Nous sommes partis du principe que les associations devaient intervenir, mais nous voulions, par exemple, que le directeur d'Alaé

puisse suivre le déroulement de l'intervention de l'association pour rendre compte de ce qui était fait pendant ce temps. Il faut qu'un adulte soit capable de dire ce que font les enfants. Si on inclut les intervenants associatifs dans le taux d'encadrement, le premier problème est de se demander ce qui se passe si l'association est défaillante. Le deuxième problème se mesure en termes de responsabilité; il s'agit de vérifier la qualité des activités proposées et de l'intervenant. Nous avons choisi de dégager notre directeur d'Alaé pour qu'il puisse se rendre régulièrement sur place pendant le temps des interventions associatives.

Les aides financières, fonds d'amorçage plus dotation de solidarité rurale, si on est éligible, et nous l'étions, sont de 90 € par enfant. Une école était hors dotation de solidarité rurale, ce qui représente une somme de 71 000 €. La CAF se base sur un tarif qui, je pense, est le même au niveau national, de 0,50 € par heure. Cela représente 54 € par enfant participant. Nous sommes tenus d'assurer un suivi en termes de présence des enfants dans les activités TAP.

Le Conseil général nous a fait une offre intéressante, mais insuffisante. Nous étions cependant contents d'en bénéficier. Il s'agissait de 150 € par classe, ce qui représente 6,80 € par enfant, et signifie que, globalement, nous avons 5700 € pour trente-huit classes. Nous obtenons un total d'environ 150 € par enfant participant au TAP, ce qui représente une aide financière totale de 105 000 €.

Nous n'avons pas fait de facturation aux familles; je n'aime pas le mot de gratuité. Je m'en suis expliqué avec les familles parce que, quelque part, la collectivité paye. En l'occurrence, c'est le contribuable de notre collectivité qui compense un déficit de fonctionnement. Pour les salaires des animateurs, nous étions à 110 000 €. Il convient de tout prendre en compte, et nous devons encore ajuster certaines choses. Sur les salaires du personnel des cantines du mercredi, nous sommes à 7700 €. Pour tout ce qui est le personnel d'Alaé le mercredi matin, plus le ménage – des recettes étant afférentes à l'Alaé –, nous sommes à 20 000 €. Pour le transport ALSH, nous sommes à 3800 €. Pour les subventions d'associations, nous sommes à 23 000 €. Si nous divisons par les 717 interventions, nous sommes à environ 32 € par heure d'intervention. Nous avons calculé une heure pour trois quarts d'heure,

en tenant compte du temps de préparation et de rangement pour l'intervenant associatif. Le matériel TAP est très important ; il faut le prévoir parce que les animateurs sont vite dépassés par le nombre d'enfants et la possibilité de leur offrir du matériel. En investissement, pas en consommables, nous sommes à 10000 €. Par exemple, pour les associations musicales, nous n'avons pas prévu de subvention d'équipement à l'association école de musique ; nous avons acheté le matériel de musique. Nous en sommes propriétaires, ce qui nous permet, si l'association se rétracte par exemple l'année suivante, d'avoir du matériel de musique disponible pour nos directeurs d'Alaé.

Il existe d'autres frais, comme les formations BAFA, qui doivent être aussi pris en compte. Nous arrivons à un total de 178 k€. Il est possible de l'exprimer de différentes façons. Par enfant scolarisé, nous arrivons à 216 €. Par enfant participant, sur la base de 517 enfants actuellement, nous sommes à 344 €. Il faut faire attention, car la CAF n'attribue de subventions qu'aux enfants participants, et non pas à l'ensemble des enfants compris dans les effectifs.

Si on calcule les recettes, moins les dépenses, on arrive à un déficit estimé de 73000 € pour la collectivité, ce qui reste raisonnable. Cela n'est pas insurmontable et il convient de relativiser par rapport au coût d'autres compétences comme la voirie. Nous serons cependant à même d'évaluer les coûts réels seulement en fin d'année.

Il faut retenir le fait qu'il faut de la concertation. Tous les élus qui sont passés par là, comme on l'a entendu dans les témoignages précédents, deviennent vite le bouc émissaire de la réforme. Il faut aller au contact, et ne pas envoyer seulement le coordonnateur enfance jeunesse et le directeur d'Alaé. Il faut au contraire les protéger et les mettre en valeur. Il faut de la présence. Le jour de la rentrée, j'étais au milieu de la cour pour les TAP. Il y avait de l'engouement dans les échanges, mais c'était très positif. Il faut être souple. Paradoxalement, il faut éviter à tout prix d'imposer un système uniforme, quelles que soient les écoles, les enseignants, les animateurs. Il faut donner un peu de volume et de souplesse. Nos directeurs d'Alaé n'ont pas les mêmes aspirations. Nos animateurs non plus. Leurs équipes fonctionnent différemment. Il faut essayer de converger, tout en laissant de la liberté. Il ne faut surtout pas avoir *d'a priori*.

Vous avez peut-être vu que sur les associations, j'ai mis *Le Souvenir français* et *La FNACA*. Je suis allé à une assemblée générale en tant qu'élu, puisque je suis adjoint au maire dans ma commune. J'y ai découvert que *Le Souvenir français* faisait des interventions dans le domaine scolaire et périscolaire, prenait en charge les frais de déplacement. Jamais, je n'aurais contacté cette association pour des activités périscolaires. J'ai eu une révélation lors de cette assemblée, et ils vont commencer à intervenir dans le cadre du centenaire du premier conflit mondial dès le mois de février. Ils peuvent prendre en charge également sur le temps extrascolaire des déplacements vers des lieux de mémoire.

Il faut mutualiser les emplois. Avec trois heures de travail effectif, on arrive à des CDD de 4,25 h. Attention à la précarité. J'entendais ce que vous disiez ce matin : il faut créer des carrières dans le domaine de l'animation. Il faut investir et créer des emplois un peu plus solides en travaillant notamment en concertation avec d'autres acteurs.

Il faut renforcer l'Alaé qui, à mon sens, est la structure pivot, et valoriser les animateurs. Pour nous, les associations étaient capitales. Elles créent une dynamique de territoire et un retour positif également par rapport aux habitants.

Une petite école ne rime pas nécessairement avec une grande difficulté.

Pour nous, les mercredis ont été un sujet difficile à la rentrée.

Les besoins en matériel sont importants aussi. Et enfin, les coûts.

Je pense que je vous ai tout dit et je vous remercie. ●



Questions/Réponses

KAMEL RARRBO

**SOCIOLOGUE, EXPERT ASSOCIÉ
À MAIRIE-CONSEILS**

Merci, Monsieur LEFEBVRE. Ya-t-il des questions ?

CHRISTINE CORDIER

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
VEXIN CENTRE (VAL-D'OISE)**

Je suis vice-présidente de l'enfance sur la communauté de communes de Vexin Centre, dans le Val-d'Oise. Vous avez abordé le problème du mercredi. Notre souci est que nos 34 communes sont de petites communes rurales allant de 80 habitants à 2500.

HERVÉ LEFEBVRE

Chez nous, le centre bourg compte 2300 habitants, et quarante-cinq habitants pour la plus petite commune.

CHRISTINE CORDIER

Notre souci est le mercredi après-midi. Les parents avaient l'habitude de mettre leurs enfants en centre de loisirs. Dans la mesure où ils vont être à l'école, le matin, qui les fait déjeuner et comment les transporte-t-on sur les zones d'accueil de loisirs ? Autre possibilité, est-ce que des associations se mutualisent et donnent un peu de leur personnel sur des sites déplacés ? Comment avez-vous réglé ce problème ?

HERVÉ LEFEBVRE

Nous avons un existant. Avez-vous un ALSH ?

CHRISTINE CORDIER

Nous en avons un.

HERVÉ LEFEBVRE

Nous avons organisé un transport, pris en charge. Je l'ai inclus dans les frais. Des enfants terminaient à midi et des transports scolaires partaient à midi ; d'autres, avec le collège, partaient beaucoup plus tard. Les enfants sont rassemblés sur deux écoles où ils prennent leur repas, les déjeuners étant servis pour un ensemble d'enfants qui viennent pour l'ALSH. Ensuite, nous avons deux ALSH, un pour les moins de six ans et un pour les plus de six ans. Puis, les enfants restent à l'école où ils ont pris leur repas ou sont transférés vers l'autre site où a lieu, pour leur tranche d'âge, l'ALSH.

La difficulté est que parfois, des besoins sont exprimés par les parents. Nous avons eu le cas, dans une école vraiment excentrée, d'enfants qui allaient préférentiellement sur un centre de loisirs hors communauté de communes. Nous n'avons rien mis en place au départ, et des parents se sont manifestés en disant que ce n'était pas normal. Nous avons mis en place un transport en minibus et nous avons fait une expérimentation jusqu'aux vacances de Noël. Nous avons vu que les deux premières fois, aucun enfant n'était inscrit.

Il convient de faire attention entre la demande des parents et leur besoin réel. Nous pensions que le besoin était très limité. Nous avons donc mis en place quelque chose et avons fait une expérimentation, en disant aux parents que si cela ne fonctionnait pas, nous arrêterions. Une famille, par exemple, m'a demandé de prendre un taxi pour transporter son enfant au centre de loisirs. Nous sommes une collectivité. Nous sommes un service public. Nous rendons service à un public dans l'intérêt général, pas à des individus pour des besoins personnels.

CHRISTINE CORDIER

Le service est-il pris en charge par la communauté de communes ?

HERVÉ LEFEBVRE

Le transport en bus est pris en charge par la communauté de communes. Notre gestion des centres de loisirs est associative. C'est géré par la MJC, ce qui est bien parce que nous mutualisons aussi les emplois. Eux avaient du personnel que nous pouvons mettre sur du temps d'activités périscolaires. Nous avons complété des temps de travail pour leur personnel qui perdaient le mercredi matin auparavant. Nous avons pu les redistribuer sur des activités périscolaires qui les mettent en contact avec les enfants. La MJC organise le transport. Ils amènent un animateur au départ de chaque école, qui prend en charge les enfants pendant le trajet, de façon à vérifier qu'un enfant est inscrit au centre de loisirs avant de le faire monter dans le bus.

La communauté de communes gère la partie repas. La MJC rembourse les repas du centre de loisirs, et, pour les enfants qui prennent le bus en différé, les repas sont pris en charge directement par la communauté de communes et les parents la payent directement.

MICHEL FOUCHAULT

PRÉSIDENT DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PAYS DE L'OURCQ (SEINE-ET-MARNE)

Bonjour. Je suis président de la communauté de communes du Pays de l'Ourcq, en nord Seine-et-Marne, à dominante rurale également, qui compte 17000 habitants et 22 communes. Assurez-vous un accueil avant la classe ? Comment se passe le circuit scolaire avec autant de communes ?

HERVÉ LEFEBVRE

Les circuits sont gérés par le Conseil général. Cela se passe bien. Le Conseil général du Gers possédant 460 communes dans le département, a un réseau relativement bien fait au niveau des écoles. Toutes les communes n'ont pas d'école, loin s'en faut.

Ensuite, nous avons des Alaé qui ouvrent à 7 h et ferment à 19 h. Nous avons des garderies, que nous avons transformées en Alaé. Le taux d'encadrement est plus défavorable à l'Alaé qu'à la garderie, mais celle-ci est éligible aux subventions de la CAF. Vous obtenez donc finalement un cofinancement à 55% et vous êtes gagnant. Si vous avez des systèmes de garderie, pensez à les transformer en Alaé. Vous entrerez dans une logique financière plus intéressante.

Témoignage de la commune de Carcès (Var)

Jacqueline PEYRON

Adjointe aux affaires sociales à Carcès

Voir annexe 3 → page 75

Bonjour à tous.

Je suis adjointe au maire du village de Carcès. Je suis en charge de la scolarité. Carcès est un village de 3500 habitants qui se situe dans le centre Var, à 17 kilomètres au nord-est de la ville de Brignoles. Je remercie Mairie-conseils de nous avoir convié à ce débat, ainsi que tous les participants qui nous ont fait part de leur expérience et qui, je le pense, sera constructif pour nous, pour vous, pour tous.

Nous allons commencer par vous expliquer notre mode de fonctionnement. La commune de Carcès et les rythmes de l'enfant représentent un long parcours, puisque cela a débuté en 1988.

L'aménagement du temps de l'enfant à Carcès est un projet qui dure depuis vingt-cinq ans. Le premier aménagement des rythmes scolaires à Carcès date de 1988, après une réflexion conforme aux études de chrono-biologistes, les enseignants ayant constaté que les enfants sont plus disposés à travailler le matin. Nous nous sommes concertés avec des partenaires et organisé un conseil d'école avec les parents, la municipalité, les associations, les psychologues scolaires et les enseignants.

La mise en place du premier projet a consisté en des activités fondamentales, avec les après-midi consacrées aux activités sportives et d'éveil. Nous avons constitué un comité de pilotage et élaboré un sondage après un an et demi de fonctionnement. La municipalité a alors embauché un animateur diplômé d'État.

En 1997 est né le projet Arvej (Aménagement des rythmes de vie de l'enfant et des jeunes),

en continuité avec l'aménagement des rythmes scolaires existants. L'école de Carcès est devenue une école-pilote, avec une application en accord avec l'Éducation nationale, Jeunesse et Sport, la municipalité de Carcès, les parents d'élèves et les associations.

Le temps scolaire a été réduit à vingt-cinq heures hebdomadaires au lieu de vingt-six heures habituellement. Nous commençons l'école un peu plus tôt et nous réduisons les vacances de la Toussaint. Les ateliers étaient laissés au choix des enfants. De nouveaux objectifs ont été définis :

- Aider l'enfant à mieux connaître son lieu de vie en lui offrant la possibilité d'être acteur de l'aménagement de son temps et des activités ;
- Mise en place d'un comité de pilotage une fois par trimestre, les enfants y participant ;
- Création d'un service Jeunesse, centre de loisirs, garderies, organisation de séjours, etc. ;
- Création de postes d'animateurs territoriaux.

En 2008, lorsque nous sommes passés à la semaine de quatre jours, nous avons obtenu par dérogation de l'Éducation nationale de continuer à faire nos neuf demi-journées. Les enfants ont continué à aller à l'école le mercredi matin, avec des ateliers les lundi, mardi et jeudi après-midi. Les enfants avaient deux heures et demie avec les animateurs et les instituteurs avaient à tour de rôle des après-midi vacantes, les lundi, mardi et jeudi.

En 2013, les nouveaux rythmes ont fait l'objet d'une concertation autour de la réforme des rythmes scolaires. La municipalité était par-

tie prenante de ces nouveaux rythmes et une concertation avec les instituteurs, les animateurs, l'équipe de la médiathèque, du restaurant scolaire, a été menée, puisque cela touchait tout le monde. Nous avons organisé des réunions. Il s'agissait d'obtenir une organisation réfléchie en fonction du bien-être de l'enfant.

Le PEDT, pour nous, a été facile à mettre en œuvre à l'école élémentaire. Nous fonctionnions déjà dans cet esprit. Le CEL, Contrat éducatif local, était concerné uniquement par l'école élémentaire. Il a fallu mettre en place le PEDT au sein de l'école maternelle. Cela a été plus difficile avec les instituteurs de l'école maternelle, qui, comme nous allions prendre du temps sur les Atsem, n'étaient plus tout à fait d'accord sur le système. Mais après des explications, à la demande de l'IEN venue participer à un conseil d'école et qui a expliqué le fonctionnement de notre PEDT et a dit qu'une Atsem était obligatoire par école, et non par classe, nous avons recueilli davantage de compréhension et moins de réticences. Nous sommes parvenus à avancer plus rapidement. Nous avons pu mettre en place ce PEDT qui est entré en application à la rentrée de cette année.

J'ajoute que, pour la commune, cela représente un budget de 180000 €, qui ne date pas d'au-

jourd'hui, mais de 1999. Nous avons 70000 € d'aides, ce qui fait que cela coûte à la commune 110000 €. Les rythmes de 2013 ne sont pas un surcoût. Nous avons conclu deux emplois d'avenir. C'est le seul supplément de coût que nous avons supporté. Djamel est le coordonnateur de ce PEDT ; il chapeaute les animateurs et les Atsem quand elles sont en APS. Celles-ci ont accepté dès le départ de participer aux ateliers. Je dois vous dire qu'elles assurent un travail extraordinaire. Ce sont des personnes en contact toute l'année avec les enfants de l'école maternelle, elles ont une grande expérience avec les enfants et font un excellent travail.

Les gens qui ont des réticences, que ce soit les parents, les enseignants ou les élus, ne sont pas à mon avis un obstacle à la bonne marche du PEDT. Quand les personnes sont parties prenantes du projet, elles sont très compétentes. Les parents disent quelquefois qu'elles ne sont pas formées pour l'animation. Je pense qu'il faut faire abstraction de certaines pensées négatives, et je peux vous assurer que, chez nous, les Atsem sont tout à fait aptes et compétentes dans leur rôle d'animation.

Je laisse la parole au coordonnateur qui va vous expliquer plus en détail le PEDT.

Djamel DJOUABI, coordonnateur du PEDT

Bonjour à tous.

Je suis responsable Jeunesse-Éducation et j'ai une double casquette, car je suis conseiller dans une petite collectivité où je ne parviens pas à mettre en place les rythmes scolaires. C'est contradictoire. Une élue adjointe est directrice de l'école maternelle et ne veut pas les mettre en place. Je me heurte à ce conflit et je me mets à votre place.

Depuis 2001 je suis coordonnateur du CEL. Le lundi, nous avons deux classes, CP et CE1. Le mardi, CE1 et CE2, et le jeudi, CM1 et CM2. J'avais cinq animateurs, c'était facile à gérer. Nous avions l'école le mercredi matin. Et à partir de cette année, la donne change complètement. Tous les jours, nous avons 280

enfants sur les 300 scolarisés. Les activités périscolaires sont assurées par les anciens animateurs que j'avais et par des Atsem qui travaillaient en binôme.

Durant tout l'été, il a fallu trouver un accord entre les deux écoles pour savoir qui commence et qui termine. Cela a demandé beaucoup de diplomatie et de concertation. L'objectif de la commune était, depuis 2001, de proposer des activités culturelles et sportives à tous les enfants de la commune, quels que soient les revenus de leurs parents.

De 2001 à 2006, gratuité. En 2006, j'ai été interpellé par la CAF qui ne le comprenait pas. Nous avons mis en place un dispositif d'adhésion à l'année, de 10 € pour un enfant, de 15 € pour

deux, et de 20 € pour trois. Cela me permettait de continuer à percevoir la subvention de la CAF.

Nous avons instauré en 2013 une concertation avec les directeurs et Madame Peyron pendant l'été pour savoir si nous conservions le même objectif communal, qui consiste à proposer à tous les enfants, quels que soient les revenus de leurs parents, des activités. Cela a été validé par la commune. Nous avons décidé de maintenir ce cap.

Nous nous sommes concertés avec les instituteurs de l'école primaire et leur avons dit qu'ils commenceraient les cours à partir de 14 h 45. Les enseignants de midi à 14 h 45 ne travaillent pas; ils restent sur place, assurent la préparation de leur enseignement et les réunions pédagogiques. Ils dispensent leur enseignement ensuite jusqu'à 16 h 30. Les animateurs ramènent les 180 enfants à l'école primaire. Ceux qui ne déjeunent pas à la cantine ne sont pas obligés de participer aux activités. Sur les 180 inscrits, nous en avons 175 qui y viennent.

C'était la solution la plus simple pour que nous pérennisions les emplois et mettions en place un projet durable. Et à 15 h 30, nous rassemblons tous les enfants de l'école maternelle. Sur les 120, nous en comptons 100 inscrits. Les 20 qui ne viennent pas sont souvent ceux de la petite section, dont les mamans ont pris un congé. Si les parents jugent au cours de l'année que leur enfant est apte à assister à un atelier, ils le signalent aux Atsem.

Nous avons onze animateurs qui assurent l'ensemble du dispositif. Tous les enfants de l'école bénéficient d'activités. L'organisation est venue de la mairie. En concertation avec les instituteurs, je leur ai dit qu'il n'était pas possible d'avoir plus d'animateurs et que nous devions trouver une solution. Nous sommes parvenus à ce consensus après beaucoup de concertation et de diplomatie. C'est difficile à mettre en place, et les instituteurs, dans beaucoup d'écoles, ne voient personne de la municipalité, en dehors des conseils d'école. Ce lien se crée

d'année en année; nous discutons beaucoup avec les instituteurs et sommes très présents dans les écoles.

Parmi les 180 enfants, nous avons organisé dix groupes de même niveau. Dans ce nouveau projet, les enfants n'ont pas le choix des ateliers; ce serait ingérable. Toutes les trois semaines, les groupes tournent. De septembre à novembre, j'ai pris un groupe tous les jours pour me rendre compte de ce qui allait et de ce qui n'allait pas. Je ne me voyais pas impliqué dans le projet si je n'y participais pas. Étant apiculteur, j'ai fait un groupe sur les abeilles pour être en mesure de modifier les choses avec les animateurs si cela ne convenait pas. Je ne pouvais pas leur imposer quoi que ce soit si j'ignorais comment cela fonctionnait.

Lors de ces réunions, nous nous sommes rendu compte que l'atelier sport, qui faisait faire de l'escalade ou du vélo, se trouvait un peu lésé. Nous avons dû aménager dans notre petit stade un mur d'escalade. Mais lors d'une activité culturelle ou manuelle, après 45 minutes, les enfants de maternelle décrochent. C'est trop long pour eux. Moi-même, je préconisais des cycles de sept semaines, aux dires des Atsem plus habitués que moi. Pour les plus grands, c'était trop long. Nous sommes donc passés à quatre semaines pour eux et trois semaines pour certaines activités.

Nous avons 183 enfants scolarisés et 175 inscrits aux activités.

Les changements de groupe s'effectuent toutes les trois semaines pour l'école élémentaire et à chaque période de vacances scolaires pour l'école maternelle. Pendant les APS, les Atsem s'occupent le lundi des CP et CE1; le mardi, des CE1 et CE2; le jeudi des CM1 et CM2. Nous avons établi une liste auprès des instituteurs. Les enfants qui partent en APC (activités pédagogiques complémentaires) déjeunent plus tôt pour partir à 13 h 30. Ils ne sont donc pas lésés, puisque cela a lieu une heure par semaine.

Avez-vous des questions sur ces points? ●



Questions/Réponses

INTERVENANTE

Vous dites qu'un nouveau, un CP, bénéficie d'une heure d'activités par semaine ?

DJAMEL DJOUABI

Il a une activité en moins. Les listes sont établies pendant sept semaines. Les instituteurs nous les donnent et nous les communiquons au personnel de cantine afin qu'il puisse faire déjeuner les enfants au premier service. C'est le seul moyen que nous avons trouvé pour qu'ils soient le moins lésés possible. Pour les APS, une institutrice désire mettre en place une chorale.

L'objectif de la commune est de permettre à tous les enfants de sortir à 16 h 30. Les enfants de l'école maternelle sortent à 16 h 15, et pendant un quart d'heure, ils peuvent bénéficier d'une garderie municipale.

À propos de l'école le mercredi matin, les instituteurs ont constaté que c'était le jour où les enfants travaillent le mieux. C'est différent de ce que l'on entend.

Sur la feuille que nous avons jointe figure le nom du directeur de l'école élémentaire, qui part à la retraite l'an prochain. Cette personne a connu l'évolution complète du Contrat éducatif local et de l'aménagement. Les syndicats sont venus le voir à l'école pour lui demander quels étaient, selon lui, les points négatifs ; il a répondu qu'à ses yeux, il n'y en avait aucun.

Il m'a donné l'autorisation d'indiquer son adresse mail. Ceux qui souhaitent obtenir des renseignements peuvent le contacter.

Je vais vous expliquer ce que nous avons fait en plus cette année. Gérer 2 h 30 et cinquante enfants était impossible. Nous avons actuellement 180 enfants. Je ne peux pas me permettre chaque semaine d'avoir un animateur ou deux absents. J'ai pris le listing de toutes les associations sportives et culturelles, avec l'autorisation de Madame Peyron, qui bénéficiaient de subventions communales, et à qui nous mettions à disposition des salles entretenues toute l'année. En contrepartie, je leur ai imposé de venir assurer des vacances gratuites. Elles ont accepté. J'ai gardé quatre ou cinq associations disponibles, car on sait que les associations fonctionnent généralement à partir de 16 ou 17 h. Celles-ci sont disponibles la journée, à partir de 14 h 45.

Avant 2001, nous faisons appel à des bénévoles qui ne sont pas toujours disponibles. Nous avons organisé un cycle sur les olives, et après deux jours, le bénévole qui animait me dit qu'il devait aller ramasser ses olives ! Nous avons conservé le même fonctionnement, et nous faisons appel à des bénévoles sur des thématiques particulières, mais celui-ci travaille en binôme avec un animateur.

Pour les élèves de maternelle, les ateliers ont lieu de 15 h 30 à 16 h 15, officiellement, mais souvent, nous les gardons jusqu'à 16 h 30. Il s'est avéré que nous avons rencontré un pro-

blème. Chaque après-midi, c'était les Atsem qui rendaient les enfants à leurs parents. Cela obligeait l'instituteur à communiquer à l'Atsem ce qu'il voulait dire aux parents, notamment à travers le cahier de liaison.

Jusqu'à présent, nous faisons un journal du CEL à l'école qui relatait les travaux de l'école primaire uniquement. Cette année, nous avons organisé un service communication qui indiquera les travaux de l'école primaire et maternelle. Mon rôle est d'être un soutien pédagogique auprès des Atsem. Je passe dans les ateliers pour voir ce qui s'y passe tous les jours. Je passe les commandes et je regarde le projet pédagogique. Je peux juger si c'est bien ou pas, mais entre parenthèses, je leur donne des pistes. C'est mon métier, puisque je suis issu de l'animation.

Comme vous le disait Madame Peyron, cela leur change la vie. Au départ, j'étais un peu réticent. Je me suis dit que, pour les Atsem, travailler avec les enfants de l'école élémentaire, cela n'allait pas être facile ; il allait falloir une période d'adaptation. Je suis très content de ce travail. Nous avons un plan de formation mis en place pour les Atsem. Elles travaillent en binôme ; elles sont contentes et toujours présentes.

KARINE MENDES
CHARGÉE DE MISSION À COGLAIS COMMUNAUTÉ
(ILLE-ET-VILAINE)

Je n'ai pas saisi. Elles participent aux activités en élémentaire ? Elles ne sont donc pas en classe ?

DJAMEL DJOUABI

Nous leur avons laissé le choix, lors de débats avec les instituteurs de l'école maternelle, en présence de l'inspecteur académique. Ce que l'on oublie souvent, c'est que pendant le temps de la sieste, les enfants sont sous la responsabilité des instituteurs et pas sous celle des Atsem.

Comme partout, nous laissons les Atsem aider les enfants, notamment pour le temps de la récréation, qui est sous leur responsabilité.

Nous avons dit aux instituteurs : « Nous allons vous laisser les Atsem le matin. L'après-midi, nous avons un important projet à mettre en place. Nous n'avons pas les moyens de re-

cruter plusieurs animateurs. » Ce fut difficile, mais nous y sommes parvenus.

À propos des locaux, les petits et les moyens restent à l'école maternelle parce que les locaux sont adaptés aux tout-petits, notamment les toilettes. Les grandes sections effectuent leurs activités périscolaires dans les locaux prévus à cet effet

JACQUELINE PEYRON

Nous avons une école maternelle de cinq classes et nous avons cinq Atsem, une par classe. Je comprends la position des instituteurs qui ne voulaient pas perdre le bénéfice de leurs cinq Atsem. Nous nous sommes retrouvés, certainement comme vous tous, devant un problème financier. Nous avons expliqué aux instituteurs qu'il fallait qu'ils se dispensent l'après-midi de quelques heures de présence des Atsem.

Sur les cinq Atsem, trois participent aux ateliers de l'école élémentaire et deux restent au dortoir ou aident les instituteurs. J'avais demandé à l'IEN de participer au dernier conseil d'école de l'année 2012 pour qu'il leur dise les choses clairement. Quand nous, élus, disons ces choses, on a du mal à nous croire. L'inspecteur a bien dit que la réglementation était une Atsem par école, et pas par classe. Il leur a dit qu'ils étaient très gâtés d'avoir une Atsem par classe.

Nous avons fait des efforts et des sacrifices. Il faut que tout le monde accepte d'en faire, les instituteurs comme nous. C'est un travail de collaboration et chacun doit y mettre de la bonne volonté.

DJAMEL DJOUABI

J'ai fait un listing des travaux réalisés de septembre à novembre, avec les enfants. Nous nous sommes efforcés d'avoir un projet pédagogique pour les enfants de l'école maternelle, et lors de la réunion publique avec les parents, que nous avons tenue au mois de mai, nous avons expliqué ce que nous allions mettre en place. Les parents étaient réticents, car ils pensaient que les Atsem allaient rester à l'école maternelle. Pendant l'été, nous avons établi des projets pédagogiques. Les Atsem et les animateurs participent à un projet éducatif, qui a un but. Au mois de décembre, nous allons organiser une exposition

à la médiathèque où nous allons exposer les travaux réalisés par les enfants.

Nous allons faire deux expositions et sortir trois revues par an relatant les activités des enfants. Le premier comité de pilotage nous a permis de constater que les grandes sections de maternelle qui arrivent au CP apprécient les activités, car ils n'ont pas connu l'ancien système. Les plus grands regrettent l'ancienne organisation, notamment car ils allaient l'après-midi faire du vélo ou du VTT. Les activités durent moins longtemps. Nous réfléchissons à une piste possible. Nous les ferons déjeuner à midi pour qu'ils partent à 12 h 30 faire de l'escalade ou du vélo et soient de retour à 14 h 45.

Les enseignants de l'école maternelle déplorent le manque de contact avec les parents, le soir. Les enseignants de l'école élémentaire estiment ce fonctionnement intéressant, car, à 15 h, les enfants sont plus réceptifs pour travailler, ce qui était préconisé dans les travaux des chronobiologistes.

Tous les ateliers sont déclarés en centres de loisirs, que ce soit entre midi et 14 h, le temps méridien, les garderies du soir.

Ce que nous avons fait, tout le monde peut le mettre en place, à condition d'avoir les bonnes informations et de savoir taper à la bonne porte. Je n'ai rien inventé.

JACQUELINE PEYRON

L'important est de ne pas se laisser décourager.

VALÉRIE MARTIN COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LORRIS (LOIRET)

Dans votre planning, par exemple, vous proposez Éveil pour les petites sections. Vous avez quatre TAP dans la semaine, une heure par jour. Vous le proposez quatre fois ? Pour toutes les activités, est-ce ainsi ?

DJAMEL DJOUABI

Oui, pour toutes les activités du lundi au vendredi. C'est pour cette raison que nous les changeons toutes les trois semaines. Les enfants bénéficient de douze séances.

VALÉRIE MARTIN

Elles ne sont pas forcément identiques. Et après, changent-ils d'activité ?

DJAMEL DJOUABI

Après, ils changent.

La semaine dernière, je suis allé au théâtre voir les enfants. Quelques récalcitrants me disent : « Je n'aime pas le théâtre ». Finalement, ce sont ceux qui s'éclatent le plus. Et je pense que le fait d'obliger les enfants à passer dans tous les ateliers, cela leur montre que, dans la vie, on ne fait pas toujours ce que l'on veut. Il faut tout essayer.

Je suis entré dans ce schéma et je trouve cela bien. Dans l'ancien système, des enfants n'avaient jamais fait de théâtre. J'ai fait une fiche des enfants qui faisaient une activité ou non en dehors de l'école. Beaucoup d'enfants n'en font aucune. Heureusement que nous sommes là. C'est un argument lors de mes évaluations, de dire : « Tant d'enfants ne pratiquent aucune activité. Heureusement que nous sommes là. »

L'avantage que nous avons est que ce n'est pas obligatoire pour ceux qui déjeunent chez eux. Ils peuvent arriver à 12 h 45, mais ils viennent à 13 h 30 en activité. Je pensais que tous ceux qui prenaient le repas de midi à la maison allaient rester chez eux. Et à 13 h 25, je les vois arriver au portail de l'école. Je me demande s'il va falloir que je recrute encore un animateur.

KAMEL RARRBO SOCIOLOGUE, EXPERT ASSOCIÉ À MAIRIE-CONSEILS

Les enfants sont-ils inscrits automatiquement ? Il n'existe pas de fiche d'inscription.

DJAMEL DJOUABI

Il existe une fiche d'inscription que nous donnons en début d'année aux parents pour leur demander si leurs enfants participeront ou pas, s'il est possible de les prendre en photo, s'ils les autorisent à prendre le bus ou pas. Ensuite, je fais un listing des niveaux qui sont affichés. Je le communique aux parents et je leur dis que leur enfant est dans tel groupe avec tel animateur. Je n'entre pas dans les

considérations des enfants qui veulent être avec leurs amis.

Au dernier comité de pilotage, nous avons dit que les parents qui veulent participer aux activités n'ont pas de souci. Ils doivent me prévenir ; je préviens les animateurs. Ils peuvent venir passer l'après-midi.

JACQUELINE PEYRON

J'ajoute que nous avons demandé en début d'année une fiche d'inscription, ne serait-ce que pour savoir exactement le nombre d'enfants que nous allions avoir afin d'évaluer le nombre d'animateurs nécessaire. C'est un passage obligatoire.

Je voudrais dire aussi que nous n'avons pas mis de service cantine le mercredi. Nous avons continué à faire comme nous le faisons auparavant, car le mercredi après-midi, chez nous (je ne pense pas que nous soyons un cas unique) toutes les associations fonctionnent, qu'elles soient sportives ou culturelles. Nous n'avons pas de centre de loisirs le mercredi après-midi. Les enfants participent aux activités comme ils le faisaient auparavant.

KARINE MENDES

Vous n'avez pas de centre de loisirs ?

JACQUELINE PEYRON

Pas le mercredi après-midi. Nous n'en avons pas auparavant. Le centre aéré fonctionne pendant les vacances scolaires.

KARINE MENDES

S'il a des activités l'après-midi, où déjeune l'enfant ?

JACQUELINE PEYRON

Il déjeune chez lui.

DJAMEL DJOUABI

Les parents se sont organisés. Nous n'avons pas mis de garderie en place le matin. J'ai listé toutes les nourrices agréées qui existaient dans le village. Le matin, celles-ci amènent les enfants à l'école. Organiser une garderie le matin aurait consisté à leur enlever en quelque sorte leur travail. Cette année, deux

nourrices agréées ont mis en place une garderie pour cinq ou six enfants dans les locaux communaux, le matin, sous forme de convention, grâce au prêt d'un local par la municipalité.

JACQUELINE PEYRON

Cette année, nous avons construit une nouvelle école entre mai 2012 et mai 2013. Nous avons déménagé l'ancienne école pendant l'été. Cela nous a permis de récupérer l'ensemble des locaux de l'ancienne école où les APS ont lieu.

DJAMEL DJOUABI

Nous sommes à l'écoute des parents. Si un jour, il existe une réelle demande de mettre en place un centre de loisirs l'après-midi, la question se posera. Si des parents travaillent loin et ne disposent pas de mode de garde pour leurs enfants, nous organiserons quelque chose. Jusqu'à présent, aucune demande n'a été faite.

JACQUELINE PEYRON

De plus, pour le moment, cela consisterait à court-circuiter les associations.

RODOLPHE PLANCQ COORDONNATEUR DU PÔLE ENFANCE À LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE PÉVÈLE (NORD)

L'objectif de la réforme des rythmes scolaires est de lutter contre l'échec scolaire et de favoriser l'épanouissement de l'enfant. Fonctionnez-vous depuis 1988 sous le schéma de l'Arvej ? Avez-vous aujourd'hui des indicateurs qualitatifs ou quantitatifs qui illustrent les résultats de cette réforme au niveau des enfants, en tant que réussite scolaire ?

JACQUELINE PEYRON

Sur les évaluations nationales faites en CE2 et CM2, nous sommes au-dessus de la moyenne.

DJAMEL DJOUABI

Depuis 2001, lorsqu'il a fallu mettre en place tous les trois ans un Contrat éducatif local avec cet aménagement, j'ai dû me justifier

auprès de l'Éducation nationale pour revalider le projet. Il fallait avoir des arguments valables, que nous avons obtenus par rapport aux évaluations nationales. Il nous arrive de partir en voyage scolaire. Par exemple, à Paris, sur une péniche, si le responsable ne nous accepte pas, nous lui disons que si nos enfants ne sont pas sages, nous changerons de métier.

Ce comportement citoyen qu'ont nos enfants, le fait d'avoir des intervenants extérieurs, d'aller au théâtre, d'en faire, d'aller au cinéma, de pratiquer des activités sportives, sur le long terme, tout cela occasionne moins d'agressivité dans la cour. Il en existe toujours, mais une amélioration est indéniable.

Nous l'avons vu notamment avec les instituteurs qui viennent en remplacement travailler le mercredi matin, sachant que dans les autres écoles, les autres ne travaillant pas le mercredi matin, cela les ennuyait. Mais en fin d'année, ils veulent tous revenir chez nous.

Je vous ai indiqué l'adresse du directeur d'école, car c'est bien d'avoir l'avis d'un directeur d'école et des enseignants qui sont partie prenante de ce projet.

CLAUDE DELAFRAYE
CONSEIL MUNICIPAL – SERMAISE (ESSONNE)

Vous parlez des animateurs. Combien d'heures effectue chacun d'entre eux ? Et quel contrat ont-ils trouvé peut-être avec d'autres entités ?

DJAMEL DJOUABI
COORDONNATEUR DU PEDT

Les cinq animateurs sont des employés municipaux à temps plein. Leur emploi du temps est annualisé. D'autres semaines, ils en font un peu moins. Il a donc fallu annualiser le temps de travail.

JACQUELINE PEYRON

Pour tous nos employés, les emplois du temps sont annualisés. Les Atsem aussi. Mais ce sont des temps pleins, de trente-cinq heures par semaine, que nous aménageons en fonction du temps scolaire.

DJAMEL DJOUABI

L'école correspond à trente-six semaines scolaires. Il suffit de connaître le quota d'heures dont ont besoin les instituteurs. Dans le cadre des ateliers, ainsi que de la garderie et du ménage le soir, pour les Atsem, il leur reste six semaines de congés. C'est court.

KAMEL RARRBO
SOCIOLOGUE, EXPERT ASSOCIÉ
À MAIRIE-CONSEILS

Vous avez des ressentis des parents très positifs. Des parents ont-ils évoqué la fatigue des enfants ?

DJAMEL DJOUABI

Oui, en école maternelle. Lors du premier conseil d'école, il s'est avéré que certains parents nous ont dit que les enfants de l'école maternelle étaient fatigués le mercredi matin. Nous leur avons dit que nous ne maîtrisons pas tous les paramètres. Le mardi soir, il faut les coucher un peu plus tôt.

J'arrive à cerner les enfants qui rencontrent des problèmes à la maison, et je peux m'appuyer sur le CCAS pour traiter des situations difficiles.

JACQUELINE PEYRON

Lors d'un débat avec l'inspection académique, j'avais eu une remontée d'une assistante du Dasen qui me disait qu'il n'y avait pas seulement le problème des enfants qui se couchaient tard le soir, ce qui est important, mais aussi le problème des enfants qui sont en suractivité, dont les parents veulent faire des élites intellectuelles ou sportives. On leur propose trop d'activités manuelles, intellectuelles, physiques, etc. Ce constat a été fait également par l'Éducation nationale.

DJAMEL DJOUABI

Je vais conclure sur ce dernier point. J'ai découvert que des enfants en grande section ont des problèmes de concentration, notamment avec le Rased, le réseau d'aide spécialisé aux élèves en difficulté. Cela va permettre aux enseignants de l'école élémentaire, maternelle et à nous, de faire des réunions de régulation. Je vois des enfants perturbés que, peut-être,

l'instituteur ne voit pas. Cela va permettre de déceler des situations compliquées, du point de vue de l'attention dans les ateliers, de l'agressivité. Je ne parle pas du point de vue scolaire, cette pédagogie étant réservée aux instituteurs.

Dans certains ateliers, certains enfants ont des comportements bizarres. Jusqu'à présent, n'ayant pas ce contact avec la grande

section de l'école maternelle, cela ne se remarquait pas et quand ces enfants arrivent au CP, pour mettre en place le Rased, si nous nous demandons s'il y a un problème avec certains, nous les faisons passer devant la psychologue scolaire et le Rased. Cela peut être très bénéfique pour l'enfant. J'en ai discuté avec les instituteurs de l'école maternelle, et je ne vais pas me substituer à eux.

Conclusion

Bernard SAINT-GERMAIN

Chargé de mission à Mairie-conseils

Je vais juste cibler certains éléments qui ressortent de cette journée d'information et d'échanges.

Le point essentiel est qu'il y a un pilote du dispositif permettant la mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaire. Ce pilote doit être l' élu, de façon qu'il puisse être le régulateur entre les acteurs, le garant du projet éducatif local où les temps scolaires, péri et extrascolaires, sont concertés. Je crois, plus que jamais, que l'une des principales clés d'entrée et de réussite du montage en devenir dans les territoires qui vont s'organiser sur les nouveaux rythmes de l'enfant l'an prochain, c'est l'enjeu du portage par les élus.

Il semble que, parmi les premiers concernés, les enseignants ne vont pas forcément de façon très volontariste vers la réforme des rythmes scolaires.

Un autre point important que nous avons évoqué est celui de l'élaboration des Projets éducatifs de territoire, qui a rarement bénéficié d'un appui de Jeunesse et Sports. La contribution de la CAF semble limitée à l'obligation de rendre des comptes pour obtenir des subventions. Cela renforce le fait que, sur les territoires, les forces vives vont être de plus en plus les collectivités et les associations, avec lesquelles nous allons peut-être devoir réinventer un mode de travail en commun ; moins les considérer comme des prestataires de service, mais aussi comme des porteurs de projets socio-éducatifs, et voir comment il est possible d'avancer avec des associations locales, des fédérations d'éducation populaire, sur de la co-construction de projets dans les territoires.

Je voudrais ajouter deux remarques pour terminer mon propos.

D'abord, c'est l'enjeu de prendre contact avec les acteurs sociaux, et parmi eux, plusieurs fois ont été nommés les centres communaux d'action sociale. C'est un outil très pertinent pour faciliter l'accès aux activités quand celles-ci nécessitent une participation financière que des familles auraient du mal à financer tout ou partie.

Ensuite, acter que de plus en plus, les bénévoles souhaitent s'engager sur des périodes limitées dans la durée. J'ai travaillé sur une communauté de communes où nous avons appris par hasard qu'à la cantine, deux fois par semaine, deux retraités venaient déjeuner avec les enfants. Et depuis ce temps-là, l'ambiance de la cantine était beaucoup plus calme, on se parlait à table et quand on se croisait dans la rue, on se disait désormais bonjour.

J'ai entendu aujourd'hui reparler de «caisse des écoles». Nous n'avons pas eu le temps d'approfondir comment celles-ci avaient été impliquées. Au sein des établissements scolaires, comment cet outil «ancestral» ne pourrait-il pas reprendre une seconde jeunesse quand il s'agit d'un projet éducatif ? ●

Kamel RARRBO

Sociologue, expert associé à Mairie-conseils

Je regrette sincèrement qu'il n'existe pas aujourd'hui un accompagnement pour les collectivités dans la mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires. Bien sûr, il existe des ressources. Je pense à Mairie-conseils ou à l'INJEP, Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire. Mais ces organismes et les consultants ne suffiront jamais à accompagner l'ensemble des collectivités qui s'engagent dans ce sentier très complexe.

Nous allons contribuer, avec notre petite pierre, au lancement d'un Réseau Jeunesse animé par Mairie-conseils, associant des élus et des techniciens animant des compétences «jeunesse» au sein de leurs intercommunalités. Ce réseau va se matérialiser par une veille, la diffusion d'une lettre mensuelle, d'échanges d'information et d'une rencontre annuelle.

Je pense que cette réforme des rythmes scolaires aura un impact d'ici quelques années sur le taux de réussite scolaire pour lequel, malheureusement, la France connaît un mauvais classement par le PISA.

La nouvelle politique éducative aura un effet sur la politique de l'adolescence que nous devons construire dans les différents territoires et cette réforme des rythmes scolaires aura un impact sur les rythmes, quels qu'ils soient, de nos adolescents, aussi bien privés, scolaires, sportifs, culturels ou autres, qui ne sont pas aujourd'hui pris en charge.

Enfin, je pense aussi qu'il faut, comme l'OMS l'a proposé il y a plusieurs décennies, sortir d'une conception de la santé dédiée exclusivement au corps médical vers une conception de la

santé globale intégrant le bien-être physique, psychologique et social de l'être humain.

Ainsi, j'espère que nous allons passer d'une éducation scolaire à une éducation globale, prenant en compte l'ensemble des dimensions de l'enfant et du jeune, aussi bien dans sa sphère scolaire que dans sa sphère amicale ou familiale.

Pour terminer, je tiens à revenir sur cette initiative que Madame Danielle JEANNE a évoquée à propos de ce pôle de ressources que vous allez lancer dans votre communauté de communes, et qui a été évoquée aussi par notre collègue du Pays Mornantais. Je pense que ces centres de ressources et cette mutualisation des expériences pourront peut-être atténuer le déficit d'accompagnement que nous pouvons observer.

Merci à tous et bon retour. ●

ANNEXES

ANNEXE 1 >	PRÉSENTATION DE LA COMMUNE DE SAINT-BRICE-COURCELLES	61
ANNEXE 2 >	PRÉSENTATION DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU SAVÈS	66
ANNEXE 3 >	PRÉSENTATION DE LA COMMUNE DE CARCÈS	75
ANNEXE 4 >	LISTE DES DOCUMENTS LÉGISLATIFS ET RÉGLEMENTAIRES	82
ANNEXE 5 >	NOTE DE SYNTHÈSE	83
ANNEXE 6 >	PEDT : CIRCULAIRE DU 20 MARS 2013.....	103

ANNEXE 1

PRÉSENTATION DE LA COMMUNE DE SAINT-BRICE-COURCELLES



1



2

Les enjeux du PEDT

- L'épanouissement des enfants et des jeunes en les ouvrant au sport, à la culture, et aux relations avec les autres : responsabilité et autonomie
- La réussite scolaire des enfants en leur donnant les meilleures conditions de scolarité.
- La place des parents, premiers éducateurs, dans l'accompagnement et la réussite de leurs enfants.
- Le partenariat de tous les professionnels de l'éducation dans l'intérêt des enfants et des jeunes.

3

Le pilotage partenarial

- **Initié par la collectivité, il associe l'ensemble des acteurs intervenant dans le domaine de l'éducation.**
- Il globalise les ressources du territoire pour garantir une **continuité éducative** entre les projets des écoles et les activités proposées aux enfants en dehors du temps scolaire
- Il assure la **complémentarité des dispositifs** portés par les partenaires
- C'est une amplification de notre PEL.

4

L'espace éducatif



5

A noter : le contexte

- **Une dynamique éducative** avec un CEL, un CLAE, une charte de la pause méridienne, un contrat enfance jeunesse, un centre social qui porte les activités périscolaires (dans le cadre d'une convention avec la commune).
- **Une dynamique culturelle** avec des festivals de jongle et de théâtre pour enfants, une bibliothèque municipale, une école de musique, des ateliers, une compagnie de théâtre, de nombreuses manifestations culturelles.
- **Une dynamique sportive** avec 16 associations sportives.

6

Les étapes de la concertation

- 2010 : 1^{ère} étude et demande au passage à 9 ½ journées.
- 2011 : Participation à différents congrès sur les rythmes scolaires.
- Entre janvier et juillet 2013 de multiples rencontres et actions de concertation ont eu lieu sur la commune dont :
 - Réunion publique (février 2013)
 - Questionnaire aux parents (février 2013)
 - Mise en place du COPIL (mars 2013)
 - Rencontres avec les partenaires : IEN, enseignants, Centre social, parents, associations, ATSEM, Ligue de l'enseignement, CAF, DDCSPP...
 - Navettes des avis et propositions entre les différentes instances (conseils d'école, CA du Centre social, CA des parents d'élèves, Education Nationale, Commune)
 - Approbation des principes pour la constitution du PEDT par le Conseil Municipal (mai 2013)
 - Echanges avec l'IEN et la DASEN sur l'avant projet et la problématique de la 25^{ème} heure TAP/APC avec 3 propositions.
 - Décision de la DASEN (juin 2013)
 - Communication des nouveaux rythmes scolaires et de l'organisation.

7

Les avis

- **Souhait des enseignants** : une réduction de la pause méridienne, une fin de journée scolaire à 15h, ½ journée supplémentaire le samedi, 25^{ème} heure pour l'aide personnalisée.
- **Souhait des familles** : garder une amplitude scolaire de 08h30 à 16h30, ½ journée supplémentaire mercredi.
- **Souhait de la Commune** : prolonger la pause méridienne, faire de la 25^{ème} heure, une heure d'APC accessible à tous, éviter les chevauchements entre les temps APC et TAP, faire un accueil spécifique pour les - de 3 ans, favoriser le lien social.
- **Souhait du Centre social**: refonder les activités périscolaires vers des ateliers découvertes en associant les bénévoles, assurer les relais, augmenter le temps de travail de l'équipe déjà existante.

8

Le consensus obtenu

- Horaires retenus : 08h30-11h30/13h45-16h00
- ½ journée supplémentaire : le samedi pour une année expérimentale
- La 25^{ème} heure : des APC réservées à l'aide personnalisée qui chevauchent les TAP facultatifs (mais engagement des enseignants pour assurer le transfert des enfants entre les 2 temps d'activité)
- Les taux d'encadrement et conséquence de la position de la CAF : TAP (3/4 d'heure supplémentaire indivisible du périscolaire)
- Mise en place d'ateliers de découverte en périscolaire avec intervention de bénévoles associatifs qui ne se substituent pas aux animateurs
- Mise en place d'ateliers de relaxation et de redynamisation sur la pause méridienne + formation des animateurs financée par la commune
- Mise en place de dortoirs pour les plus petits (cantiniers ou non) dès 13h10.
- Pas de prise en compte par les institutions d'un accueil spécifique pour les moins de 3 ans car la commune n'est pas en zone prioritaire

9

Premier bilan

- Une mise en place facilitée par l'existence depuis longtemps d'une politique forte qui donne aujourd'hui toute sa mesure
- Nécessité d'un temps d'adaptation pour tous (les parents n'ont pas intégré que la réforme avait pour but de libérer du temps d'apprentissage fondamental pour aller vers d'autres activités)
- Réforme adaptée aux élémentaires et plus difficile pour les maternelles
- Temps de recul trop court pour apprécier les effets de la réforme sur les apprentissages
- Mise en place d'un comité de suivi du PEDT avec tous les acteurs
- Communication active

10

A votre disposition

(téléchargeables sur notre site internet)

- Le PEDT
- La charte de la pause méridienne
- La charte des interventions scolaires
- Le questionnaire destiné aux parents

Merci de votre écoute

11

Mais des spécificités locales...

Des interventions (péri)scolaires qui s'insèrent régulièrement pendant le temps scolaire :

- Par le CLAE
- Par la bibliothèque
- Par l'école de musique (chorale)

Le soutien apporté par la Caisse des Ecoles et la Commune qui permet :

- Une classe de neige
- La piscine
- Des sorties
- Des équipements numériques

12

Les problématiques générales

- Pour l'enfant (le rythme veille-sommeil, apprentissage-loisirs, motivation...)
- Pour le Centre social (l'emploi, la formation, le temps de travail, la coordination...)
- Pour les enseignants (répartition des temps d'apprentissage, durée et rythmes des séquences, temps personnel...)
- Pour les familles (impératifs professionnels, la garde des enfants, le coût, les temps familiaux...)
- Pour la commune (la coordination entre les différents partenaires, les passages de témoin entre les différents moments de la journée : Temps scolaire, temps périscolaire, TAP, APC, le coût, la communication)

13

Les problématiques spécifiques

- Faire de la 25^{ème} heure, une heure d'APC accessible à tous les enfants
- Les taux d'encadrement : pas d'assouplissement possible entre la 1/2 heure TAP et le périscolaire ordinaire qui suit...
- L'articulation des interventions (sécurisation des relais entre APC, TAP et périscolaire)
- La sieste des plus petits
- Le coût estimé : + 39 000 euros/an pour 1/4h le midi avec 50% des enfants et + 1/2h le soir avec 33% des enfants
Augmentation de 25% de la fréquentation le soir
Subvention de l'état de 20 000 euros pour la 1^{ère} année uniquement
- L'adaptation au changement

14

ANNEXE 2

PRÉSENTATION DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU SAVÈS



Témoignage

Communauté de Communes du Savès

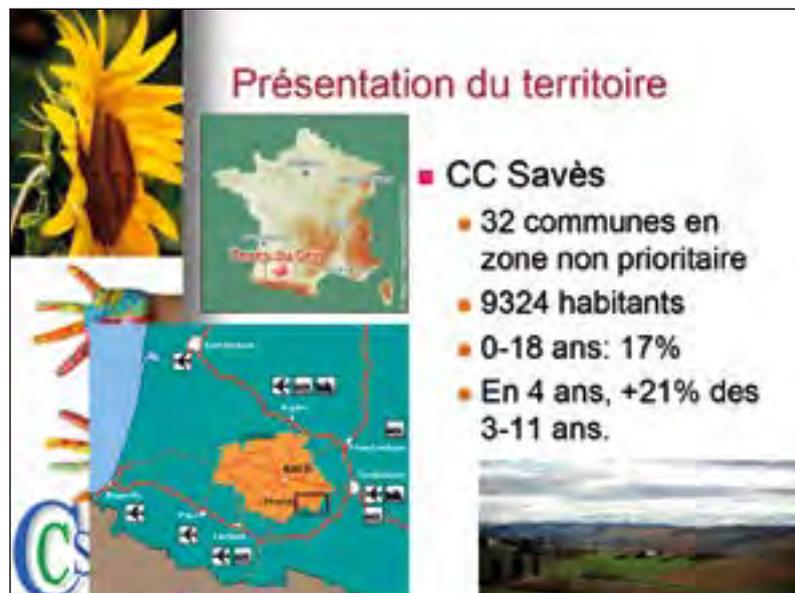
Hervé Lefebvre
3 décembre 2013

Journée d'échanges et d'information
RÉFORME DES RYTHMES SCOLAIRES ET PROJET ÉDUCATIF DE TERRITOIRE (PEDT)
EXPÉRIENCES LOCALES ET TÉMOIGNAGES.

Mairieconseils

CC Savès

1



Présentation du territoire

■ CC Savès

- 32 communes en zone non prioritaire
- 9324 habitants
- 0-18 ans: 17%
- En 4 ans, +21% des 3-11 ans.

CC Savès

2



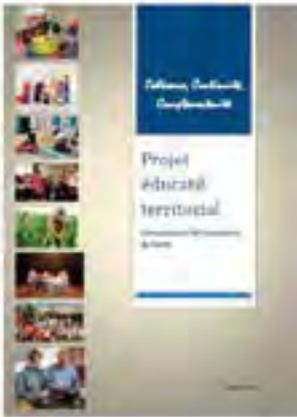
Présentations du territoire Enfance

- 12 écoles matern./élément. (dont 3 RPI)
 - 38 classes au total
 - De 14 à 174 élèves/école
 - 824 élèves au total (1/3 matern., 2/3 élément.)
- Une école matern./élément. privée
 - 100 élèves
- Accueil périscolaire et extrascolaire
 - 10 ALAE
 - 3 ALSH

3



- **Projet éducatif territorial**
- Réforme des rythmes scolaires (TAP)



4



Projet éducatif territorial Orientations

- **Public: 0-25 ans**
- **Cohérence, continuité et complémentarité** éducative de la naissance à l'insertion professionnelle
- **Politique** de réussite éducative et de lutte contre les inégalités scolaires ou d'accès aux pratiques de loisirs éducatifs, insertion socio-professionnelle
- **Projet évolutif**

5



Démarche et méthodologie du projet

- Points clés méthodologiques
 - Raisonner en termes de territoires et non de communes
 - Raisonner en termes de projet (ex: éducation à la citoyenneté) et non d'activités
 - Privilégier transversalité et mutualisation
 - Favoriser le dialogue et la concertation

6



Etapas de préparation PEDT et TAP

- 15 janvier : réunion avec les Directeurs d'école
- Avril : questionnaire à 110 associations
- Février-juin : participation aux conseils d'école
- 22 avril : rencontre avec les associations
- 29 avril : Présentation avant-projet commission
- 17 mai : Note du DDCSPP et du DASEN
- 29 mai : Création du comité de pilotage
- 30 mai : Soumission avant-projet
- 25 juin et 13 août : Comité de pilotage
- Juillet-août : Rencontres avec chaque association
- 13 août : Commission école enfance jeunesse
- 20 août : Date de soumission

Soit 66 réunions sur environ 6 mois !!!

7



Partenaires du PEDT

- Institutionnels
 - EN, CAF, DDCSPP, CG32, Pays, Communes, Médiathèques
- Associatifs
 - Signataires CEJ (n=4)
 - Associations sportives, culturelles et autres (n=17)

8



Comité de pilotage Composition

- Président et Vice-Présidente Ecole enfance jeunesse de la CC
- Coordonnateur enfance jeunesse
- 5 élus commission école enfance jeunesse
- 5 associations enfance jeunesse
- 3 associations autres
- 1 directrice d'ALAE
- 4 représentants de parents d'élèves
- 4 enseignants

Soit 25 membres

+ invitation des autres acteurs et partenaires (DDCSPP, CAF, EN, PMI...)

9



Modalités de pilotage

- Missions du comité de pilotage
 - État des lieux, axes prioritaires; définition des grandes orientations
 - Lien avec les institutionnels
 - Surveillance
 - Proposition aux élus
 - Planification du PEDT
 - Evaluation

10



Diagnostic de territoire Documents sources

- Données INSEE relatives aux communes du territoire
- Diagnostic de territoire du Contrat Enfance Jeunesse (2012)
- Rapport d'étude relatif aux activités extrascolaires des collégiens de Samatan – GCSMS GESTES (2010-2011)
- Rapport « Structures enfance-jeunesse du Savès » - Centre de ressources et d'animation Midi-Pyrénées (C2RA), Dispositif local d'accompagnement du Gers (Décembre 2012)
- Diagnostic territorial du canton de Samatan (32), préalable à l'analyse des besoins sociaux – Ecole d'ingénieur de Purpan – Centre communal d'action sociale de Samatan- Avril 2010
- Projet éducatif MJC Monblanc (2012)
- Projets pédagogiques des accueils de loisirs ALAE/ALSH
- Projets d'écoles
- Contrat de projet du RAM- Association 123 Soleil
- Projet pédagogique du Multi Accueil – Association 123 Soleil

11



Identification des besoins

- Modes de garde avec horaires adaptés aux contraintes professionnelles
- Lieu accueil enfants parents (LAEP)
- Offre d'activités tout-petits
- Offre d'activités culturelles et sportives adaptées
- Activités itinérantes ou solutions de transport
- Education à la citoyenneté (chantiers jeunes, conseil intercommunal des jeunes)
- Lieu d'accueil spécifique pour les jeunes
- Encourager mixité sociale et égalité des sexes
- Sensibilisation aux conduites à risques

CSavès

12



Objectifs généraux du PEDT

- Proposer une offre éducative, lisible et globale, accessible à tous
- Enrichir et diversifier les temps périscolaires et extrascolaires
- Favoriser l'épanouissement personnel et collectif des enfants et des jeunes
- Accompagner les familles tout au long du parcours éducatif

CSavès

13



- **Projet éducatif territorial**
- **Réforme des rythmes scolaires (TAP)**



CSavès

14



Planification et organisation

- Les conseils d'école ont choisi librement les horaires (le plus souvent TAP/APC entre 15h45 et 16h30)
- Les locaux de classe ne sont pas utilisés dans la mesure du possible
- Les associations n'interviennent que du 01/10 au 30/05.
- Le partenariat associations/communauté de communes est formalisé par une convention.
- Les associations proposent des activités en fonction de leur capacité. Les coûts sont propres à chaque association.
- Le directeur de l'ALAE est en charge de l'organisation, sous la supervision du coordonnateur enfance jeunesse.

15



Personnel communauté

- 39 animateurs
 - 11 recrutés
 - CDD: 4.25 h/semaine (soit 1.5 ETP), durée: 4 mois
 - Mutualisation des temps partiels avec autres employeurs publics (collaboration avec services de l'emploi local)
 - 5/39 sans qualification

16



Interventions des associations

- 717 séances au total



Catégorie	Nombre de séances
Sports	460
Culture et Arts	257
Total	717

- Soit ~13% du nombre total de séances ($n=39$ groupes * 36 sem * 4 j = 5616 séances)

17



Interventions associatives

- Rugby: 112 séances sur 2 écoles
- Tennis: 60 séances sur 4 écoles
- Hand Ball : 82 séances sur 7 écoles
- Pétanque: 12 séances sur 1 école
- Hockey : 58 séances sur 10 écoles
- Gymnastique: 48 séances sur 4 écoles
- Ecole de Musique : 136 séances sur 9 écoles
- Maison des écritures : 61 séances sur 3 écoles
- Quilles: 36 séances sur 6 écoles
- Bridge : 36 séances sur 3 écoles
- Cinéma: 44 séances sur 7 écoles
- Souvenir Français
- FNACA

CSavès

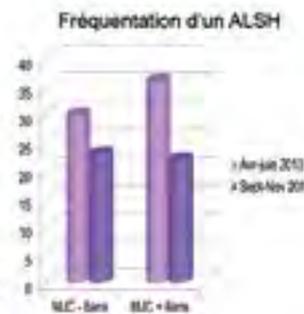
18



Mercredi midi et après-midi

- Cantine uniquement pour les enfants :
 - dont le bus ne part pas immédiatement après la fin de l'école (ex: départ à 13 h)
 - Ou ceux qui restent en ALSH
 - Ou ceux dont les parents travaillent le matin et ne peuvent récupérer les enfants à la fin de l'enseignement
- ALSH
 - Transport gratuit

Fréquentation d'un ALSH



Catégorie	Avril-Juin 2013	Sept-Nov 2013
M.C. - Sans bus	~32	~25
M.C. + bus	~38	~24

CSavès

19



Premiers retours

- Conseils d'écoles
 - Parents d'élèves et enseignants satisfaits
 - Personnels: qq difficultés avec les ATSEM
 - APC: positionnement avec les TAP
- Locaux
 - Plus facile dans les villages
 - Salles des Fêtes
- Associations
 - Très positif
- Animateurs
 - 1 animatrice sur les 11 recrutés a arrêté

CSavès

20



Premiers retours

- Taux de participation aux TAP
 - 63% au total (517 élèves)
 - De 43 à 95% selon l'école
 - Ecoles maternelles centre bourg : 43 et 58%
 - Ecoles élémentaires centre bourg: 64 et 65%
 - Ecole à une classe: 80-95%
- Taux d'encadrement actuel
 - maternelles: 1 pour 10
 - primaires: de 1 pour 10 à 1 pour 16
 - élémentaires : de 1 pour 15 à 1 pour 18

21



Aides financières

- Etat (Fonds d'amorçage + DSR): 90 €/enfant, soit 71 K€ (une école hors DSR)
- CAF32: 54 €/enfant participant aux TAP, soit 28 K€ (517 enfants)
 - Nombre total d'heures par enfant: 0,56/h x 106 h (3 h hebdomadaire x 36 semaines), soit une aide de 54 euros par enfant
- CG32: 150 €/classe (~6.8€/enfant), soit 5.7 K€ (38 classes)
- Soit un total de 150 €/enfant participant aux TAP
 - Total: 105 K€
- Pas de facturation aux familles

22



Dépenses

- Salaires animateurs: 110 K€
- Salaires cantines mercredi: 7.7 K€
- Personnel ALAE mercredi matin + Ménage mercredi : 20 K€
- Transport ALSH: 3.8 K€
- Subvention association: 23 K€
- Matériels TAP: 10 K€
- (+ autres frais, ex: formation BAFA)
- Soit un total de 178 K€
 - Soit 216 €/enfant scolarisé et 344 €/enfant participant
- Donc, un coût supplémentaire de 73 K€ pour la collectivité

23



Ce qu'il faut retenir

- De la concertation, du dialogue, de la présence et de la souplesse, sans a priori
- Mutualiser les emplois
- Renforcer l'ALAE et valoriser les animateurs
- Un atout: les associations
- Petite école ne rime pas nécessairement avec difficultés
- Attention aux mercredis et APC !
- Anticiper les besoins en matériels !
- Estimer les coûts

CSavès

24



Merci pour votre attention



CSavès

25

ANNEXE 3

PRÉSENTATION DE LA COMMUNE DE CARCÈS



Rythmes scolaires
Présentation de la commune de Carcès
1988 - 2013 : 25 ans d'aménagement du temps scolaire

Paris - 3 décembre 2013

Madame Jacqueline PEYRON,
Adjointe aux affaires scolaires à la commune de Carcès

Monsieur Djamel DJOUABI, coordonateur du Contrat
Educatif Territorial et directeur de l'équipe d'animation

1

1. L'aménagement du temps de
l'enfant à Carcès, un projet de 25 ans

2

1.1. 1988 : premier aménagement des rythmes scolaires à Carcès

- Une réflexion conformément aux études des chronobiologistes
- Un constat des enseignants : les enfants sont plus disposés à travailler le matin
- Une concertation des partenaires : Conseil d'école, parents, municipalité, associations, psychologue scolaire, enseignants.

3

1.2. Mise en place du 1^{er} projet

- Des matinées consacrées aux activités fondamentales
- Des après midis consacrées aux activités sportives et d'éveil
- Constitution d'un comité de pilotage
- Elaboration d'un sondage après 1 an et demi de fonctionnement
- Arrivée d'un animateur municipal diplômé d'Etat.

4

1.3. 1997 : Naissance du projet ARVEJ

- Un projet en continuité avec l'aménagement des rythmes scolaires existants
- L'école de Carcès : un site pilote
- Une application en accord avec l'Education Nationale, Jeunesse et Sports, la Municipalité de Carcès, les parents d'élèves et les associations
- Un temps scolaire réduit à 25 heures hebdomadaires au lieu des 26 heures habituelles
- Des ateliers laissés au choix des enfants

5

1.4. 1999 : Création du Contrat Educatif Local (C.E.L)

- Un projet en continuité avec l'ARVEJ
- De nouveaux objectifs définis :
Aider l'enfant à mieux connaître son lieu de vie en lui offrant la possibilité d'être acteurs de l'aménagement du temps et des activités.
- Mise en place d'un comité de pilotage une fois par trimestre
- Création d'un service jeunesse (centre de loisirs, garderie, organisation de séjours...)
- Création d'emplois d'animateurs territoriaux

6

2. 2013 - l'application de la réforme des rythmes scolaires

7

2.1. Concertation autour de la réforme des rythmes scolaires

- Une volonté municipale
- Une réorganisation du personnel communal (ATSEM, Animateurs, Médiathèque Municipale, Restaurant scolaire)
- Une organisation réfléchi en fonction du bien être de l'enfant
- Une concertation menée par l'équipe d'animation en collaboration avec les deux écoles et la Municipalité.



8

2.2. Mise en place du P.E.D.T à Carcès (Projet Educatif de Territoire)

- Le planning du P.E.D.T a été validé par l'éducation nationale pour une mise en place dès la rentrée 2013. Il est valable pour 3 ans.
- Les activités périscolaires sont assurées par les animateurs de l'ancien C.E.L. et les ATSEM (travail en binôme avec les animateurs)
- Le Contrat Educatif Local devient le P.E.D.T

9

2.3. Ateliers pour les élèves de l'école élémentaire

- Les ateliers ont lieu les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 13h45 à 14h45
- Les 10 groupes sont composés d'enfants de même niveau scolaire
- Le taux de fréquentation par jour dans les ateliers est de 175 sur 183 inscrits
- Les élèves qui ne participent pas bénéficient d'une prise en charge orthophoniste ou vont chez le psychologue.
- Les changements de groupe s'effectuent toutes les 3 semaines

10

Planning des nouveaux rythmes scolaires à Carcès



11

2.3. Ateliers pour les élèves de l'école élémentaire

Animateurs	Lieux d'Intervention	Réalisations
Nathalie	Salle d'évolution de l'école du Petit Bois	Théâtre
Kate et Virginie	Ancienne école Jules FERRY	Création d'un livre
Marie et Audrey	Ancienne école Jules FERRY	Activités manuelles
Chloé	Ancienne école Jules FERRY	Création d'un livre
Frédéric	Petit stade	Initiation à l'escalade et jeux collectifs
Julie	Ancienne école Jules FERRY	Travail sur l'environnement
Kim	Ancienne école Jules FERRY	Histoires amies
Sabine	Cour de l'ancienne école	Zumba
David	Ancienne école Jules FERRY	Conte et musique
Claudie	Ancienne école Jules FERRY	Travail sur les abelles et le château

12

2.4. Ateliers pour les élèves de l'école maternelle

- Les ateliers ont lieu les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 15h30 à 16h15
- Chaque après midi, une centaine d'enfants participe aux ateliers sur les 120 enfants scolarisés
- Les enfants qui ne participent pas ou peu pour le moment, sont en petite et moyenne section de maternelle. Ils sont récupérés par les parents à partir de 15h30.
- Les enfants changent d'atelier à chaque vacances scolaires soit toutes les 7 semaines, ce fonctionnement correspond à leur bien être.

13



14

2.4. Ateliers pour les élèves de l'école maternelle

Animateurs	Lieux d'intervention	Réalisations	Classes
Nathalie et Geneviève	Salle d'évolution de l'école maternelle	Eveil (gym, théâtre)	Petite section
Christine et Virginie	Classe de la maternelle	Création en papier de grenouilles, poissons rouges, escargots et hérissons. Réalisation d'un cadre	Petite section
Marie et Audrey	Ancienne école Jules FERRY	Création en papier de lions et fleurs	Moyens
Kate et Chloé	Ancienne école Jules FERRY	Création d'un livre	Moyens/Grands
Frédéric et Julie	Ancienne école Jules FERRY	Récolte et mise en pot d'olives. Visite de la coopérative et dégustation de jus de raisin	Grande section

15

2.5. Fonctionnement interne des ateliers

- Des groupes homogènes ont été établis ; ils ne dépassent pas un effectif de 18 pour l'école élémentaire et de 14 pour l'école maternelle conformément à la réglementation.



16

2.6. Activités pédagogiques complémentaires

- Une liste a été établie et diffusée auprès du personnel cantine afin que les enfants concernés puissent manger au premier service
- A 13h40, un animateur accompagne les enfants à l'école du Petit Bois trois fois par semaine

17

2.7. Communication

- Afin de faire connaître les travaux réalisés dans les ateliers, deux expositions seront organisées dans une salle municipale ouverte au public au cours de l'année scolaire.
- Un journal trimestriel sera réalisé, afin de communiquer sur le travail effectué dans les ateliers par les enfants des deux écoles. Celui-ci sera distribué aux familles.

18

2.8. 1^{er} comité de pilotage depuis l'application des nouveaux rythmes scolaires

- Les enfants de l'école maternelle et du CP se disent « Très satisfaits »
- Une majorité des élèves du CE1 au CM2 regrette l'ancienne organisation
- Les enseignants de l'école maternelle déplorent le manque de contact avec les parents le soir
- Les enseignants de l'école élémentaire sont favorables à cette nouvelle organisation



19



20

ANNEXE 4

LISTE DES DOCUMENTS LÉGISLATIFS ET RÉGLEMENTAIRES



JOURNÉE D'ÉCHANGES ET D'INFORMATION
RÉFORME DES RYTHMES SCOLAIRES
ET PROJET ÉDUCATIF DE TERRITOIRE (PEDT)
EXPÉRIENCES LOCALES ET TÉMOIGNAGES
3 décembre 2013

Liste des documents législatifs et réglementaires

LISTE DES TEXTES RÉGLEMENTAIRES

- Loi n° 2013-595 du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République.
- Décret n° 2013-77 du 24 janvier 2013 relatif à l'organisation du temps scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires.
- Décret n° 2013-705 du 2 août 2013 portant application de l'article 67 de la loi n° 2013-595 du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République.
- Décret n° 2013-707 du 2 août 2013 relatif au projet éducatif territorial et portant expérimentation relative à l'encadrement des enfants scolarisés bénéficiant d'activités périscolaires dans ce cadre.
- Circulaire n° 2013-017 du 6-2-2013 MEN - DGESCO B3-3. Organisation du temps scolaire dans le premier degré et des activités pédagogiques complémentaires.
- Circulaire interministérielle n°DJEPVA/DEGESCO/2013/95 du 11 mars 2013 relative au projet éducatif territorial.

LISTE DES GUIDES ET AUTRES DOCUMENTS

- *La réforme des rythmes à l'école primaire.*
Guide pratique. Février 2013. Ministère de l'Éducation nationale.
- *Les nouveaux rythmes à l'école primaire.*
Guide pratique. Nouvelle édition 2014. Ministère de l'Éducation nationale.
- *Guide pratique. Pour des activités périscolaires de qualité.*
Septembre 2013. CNAF/ministère des Sports, de la Jeunesse, de l'Éducation populaire et de la Vie associative.
- *Synthèse du Guide pratique. Pour des activités périscolaires de qualité.*
Septembre 2013. CNAF/ministère des Sports, de la Jeunesse, de l'Éducation populaire et de la Vie associative.

ANNEXE 5

NOTE DE SYNTHÈSE

Note de synthèse. Réforme des rythmes scolaires

Sommaire

- 1- La réforme des rythmes scolaires dans les territoires ruraux et périurbains.....2
- 2- Analyse des fiches témoins recueillies suite à l'appel à témoignage.....6
- 3- Note sur le comité national de suivi de la réforme des rythmes scolaires.....16

1- La réforme des rythmes scolaires dans les territoires ruraux et périurbains

Quelques éléments de rappels sur l'école en milieu rural

- la compétence scolaire est majoritairement communale mais des évolutions vers un transfert partiel ou total de la compétence aux intercommunalités se développent.
 - cette compétence gère les bâtiments scolaires (construction, entretien, rénovation, ...)
 - chargé aussi de l'équipement et de l'entretien courant des écoles.
 - cette compétence permet aussi d'organiser des activités éducatives, sportives et culturelles complémentaires au sein de l'école.
 - organisation de la restauration scolaire
 - gestion des personnels non enseignants (ATSEM notamment)
 - chargée de la sectorisation scolaire : « la carte scolaire ».
- A noter que le transport scolaire est de compétence départementale à de rares exceptions près délégué à des communes, des SIVU ou intercommunalités.
- L'un des éléments particulier à ces territoires est la faible densité des effectifs scolaires sur une commune rurale d'où l'émergence depuis deux décennies de RPI, de regroupement Pédagogique Intercommunaux qui peuvent regrouper de 2 à 4 communes sur une logique de gestion de classes par niveaux réparties sur des sites différents pour la plupart.
- un autre élément singulier est l'existence de classe unique dans les communes rurales avec 2 niveaux jusqu'à 4 du cycle élémentaire.

Note de synthèse. La réforme des rythmes scolaires. Kamel Rarbo 10.2013/page 2

Les enjeux liés à la mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires en milieu scolaire

- La grande majorité des 4 000 communes qui se sont engagée dans la mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires dès septembre 2013 sont des communes rurales de moins de 2 000 habitants (2 950 communes sur 4 000).
- Une **organisation diversifiée** selon les situations locales :
 - trois types d'acteurs peuvent intervenir dans la mise en œuvre de la réforme :
 - les RPI (regroupement pédagogiques Intercommunaux) et leurs structures gestionnaires : SIVU ou SIVOS
 - la commune au travers de sa compétence traditionnelle
 - les communautés de communes au travers soit de sa compétence scolaire globale ou partielle.
 - une collectivité intervient donc de près ou de loin au titre de sa :
 - compétence scolaire globale
 - compétence des bâtiments scolaires
 - compétence des activités périscolaires
 - compétence extra scolaires
 - cette organisation particulière aux territoires ruraux ou périurbains produit une complexité des montages locaux à imaginer. Cela nécessite donc une coopération obligatoire entre ces collectivités et un consensus minimal sur les projets adoptés.
- Le 2^e enjeu réside, bien sur, dans la **question du transport des élèves** vers les écoles. Les RPI sont souvent déconcentrés car la majorité des communes souhaitent garder une classe, une école dans le village, garant de la survie de ce dernier. ce qui demande donc l'organisation d'un transport scolaire pour les enfants des classes maternelles et élémentaires. L'enjeu en lien avec la mise en œuvre de la RRS et l'organisation des Temps d'activités scolaires (les TAP) réside dans la possibilité pour la commune d'offrir aux enfants et aux encadrants des salles (scolaires, annexes, salles des fêtes) permettant ces activités périscolaires. un autre problème relevé réside dans le transport scolaire des enfants qui ne s'inscrivent pas à ces TAP (qui ne sont pas obligatoires) et donc finissent l'école plus tôt. actuellement ce sont les parents (quand ils le peuvent) qui viennent les chercher.
- Le 3^e enjeu est lié à la **qualité et l'importance de l'offre d'activités sur le territoire** (en terme d'encadrants, d'animateurs qualifiés). Les diagnostics réalisés en milieu

Note de synthèse. La réforme des rythmes scolaires. Kamel Rarrbo 10.2013/page 3

rural révèlent souvent une faiblesse dans l'offre d'activités culturelles et artistiques et une offre sportive conséquente. Or justement ce sont les activités culturelles et artistiques qui sont privilégiées dans ces TAP. Les collectivités qui ont mis en place un partenariat et une politique globale enfance jeunesse auront moins de difficultés et plus d'opportunités dans le choix d'intervenants et d'encadrants socioéducatifs.

- **La faiblesse des moyens et ressources financières** des collectivités rurales ou périurbaines est certainement réelle dans un certain nombre de situations. Néanmoins, des collectivités à faible ressources ont fait le choix politique de privilégier le financement des TAP au titre d'une priorité locale dans l'accompagnement des enfants et des jeunes du territoire. L'incertitude sur la pérennisation des dotations étatiques (limitées à deux ans actuellement) , la limitation à trois ans de la contribution des CAF, l'absence de la MSA aujourd'hui du fait d'une signature de COG antérieurement à la RRS, le principe de gratuité des TAP dans la majorité de cas, ... L'ensemble de ces éléments concourent à une faible visibilité en terme de financements pérennes.
- **La plus value pour les territoires disposant d'un PEL** : la présence d'une dynamique locale autour d'un CEL ou PEL contrat éducatif local ou Projet éducatif local (depuis 1998 et l'instauration des CEL) qui a créé et renforcé le partenariat entre la collectivité, les associations et l'école. Ce partenariat a produit une culture locale de la coéducation et la nécessité d'harmoniser l'intervention éducative locale entre le centre de loisirs, l'école, le club de football, l'école de musique, les clubs de danse, ...
- **Un personnel qualifié** : La question de l'encadrement et la formation d'un personnel qualifié. les modes de recrutement, le type de contrat et la formation acquise ou projetée des animateurs représentent des critères déterminants dans la pérennisation des personnels et le renforcement des compétences. Ces deux derniers éléments sont cruciaux notamment dans l'encadrement des sections maternelles.
- **Un changement de paradigme** : un enjeu souterrain émergera alors dans la nécessité pour ces animateurs, ces coéducateurs d'acquérir une professionnalité nécessaire à une légitimation de leur interventions notamment auprès des parents d'élèves (ce n'est pas une garderie) et auprès des enseignants. il viendra un temps où on considérera les activités culturelles, artistiques et sportives ou simplement de jeu comme des moments aussi éducatifs que ceux vécus à l'intérieur d'une classe scolaire avec un instituteur.

Le RPI (source MEN)

- Syndicats intercommunaux à vocation scolaire (Sivos). il s'agit en fait du support administratif du RPI.
- "Le regroupement pédagogique intercommunal (RPI) est une structure pédagogique d'enseignement dont l'existence repose sur un accord contractuel entre communes, fixant notamment les conditions de répartition des charges des écoles regroupées. L'inspecteur d'académie est consulté et associé à cet accord dont la mise en œuvre est conditionnée par les possibilités d'affectation d'emplois. (source site MEN)
- L'article 13-I de la loi du 22 juillet 1983 modifiée met les écoles à la charge des communes, en particulier leur construction, leur équipement et leur fonctionnement, à l'exception de la rémunération du personnel enseignant qui est à la charge de l'Etat.
- La mise en place de RPI a une incidence sur l'organisation des transports scolaires, qui relèvent de la compétence des conseils généraux. Les élèves sont regroupés soit par niveau scolaire sur plusieurs sites (RPI dispersé), soit tous niveaux sur un même site (RPI concentré), la première formule, appliquée dans 81% des cas, permettant de continuer à utiliser les locaux scolaires de chaque commune. (...)

Note de synthèse. La réforme des rythmes scolaires. Kamel Rarrbo 10.2013/page 5

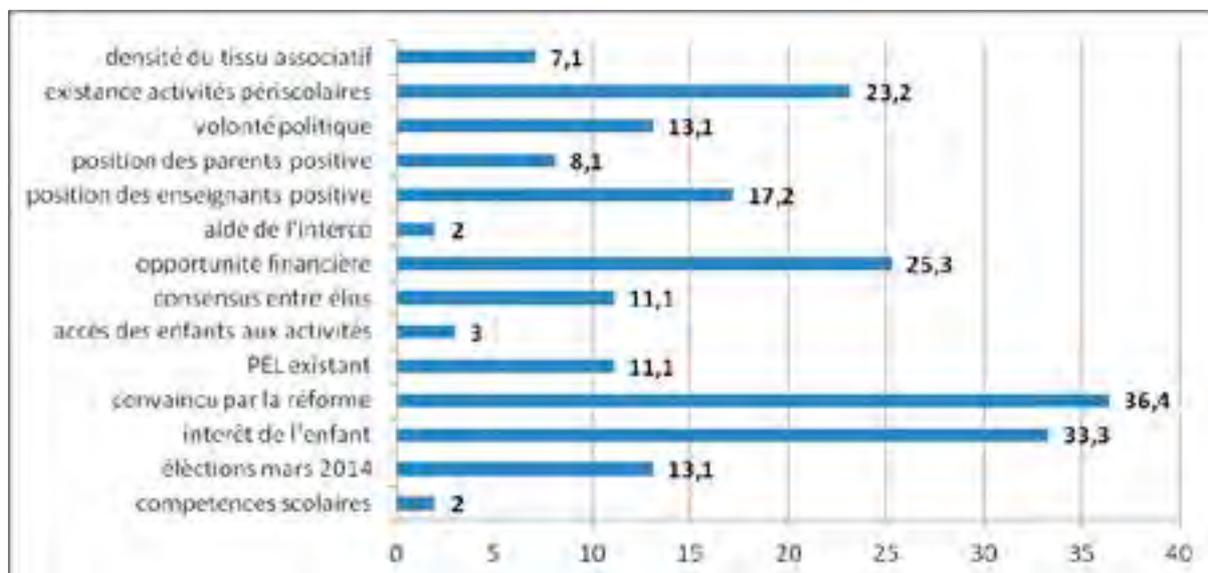
2- Analyse des fiches témoins recueillies suite à l'appel à témoignage

Les motivations pour une mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires dès cette année

- Sur quels types de motivations les élus se sont basés pour appliquer la réforme des rythmes scolaires dès l'année scolaire 2013-2014 ? En premier lieu apparaît le fait d'être convaincu par les arguments de la réforme (pour 36,4 %) et notamment les questions liées à la chronobiologie et l'aménagement des rythmes scolaires dans l'intérêt de la réussite des enfants. En second lieu la conviction que cette réforme intervient au profit de l'intérêt exclusif de l'enfant (pour 33,33%). Ce bloc de motivations liées au contenu de la réforme elle-même représente plus de 70% des motivations citées.
- Le deuxième bloc de motivations a trait à l'existence dans le territoire local d'un dispositif d'activités périscolaires (23,2%) mobilisable pour le réaménagement des rythmes scolaires et à la présence d'un projet éducatif local (11,1%) reliant les acteurs scolaires (l'école), les parents et les associations et collectivités locales autour de l'éducation partagée des enfants.
- Le troisième type de motivations est centré autour de l'opportunité financière que représente le dispositif d'amorçage (pour 25,3%) financé par l'Etat sur une année (depuis prorogé sur deux ans). Ce financement est complété par des financements triannuels des caisses d'allocations familiales.
- La position positive des enseignants (17,2%) et des parents (08,1%) pour l'application de la réforme dès cette année est citée pour un quart des territoires.
- La volonté politique des élus (13,1%) ou le consensus entre eux (11,1%) au niveau local a encouragé près d'un quart d'entre eux.

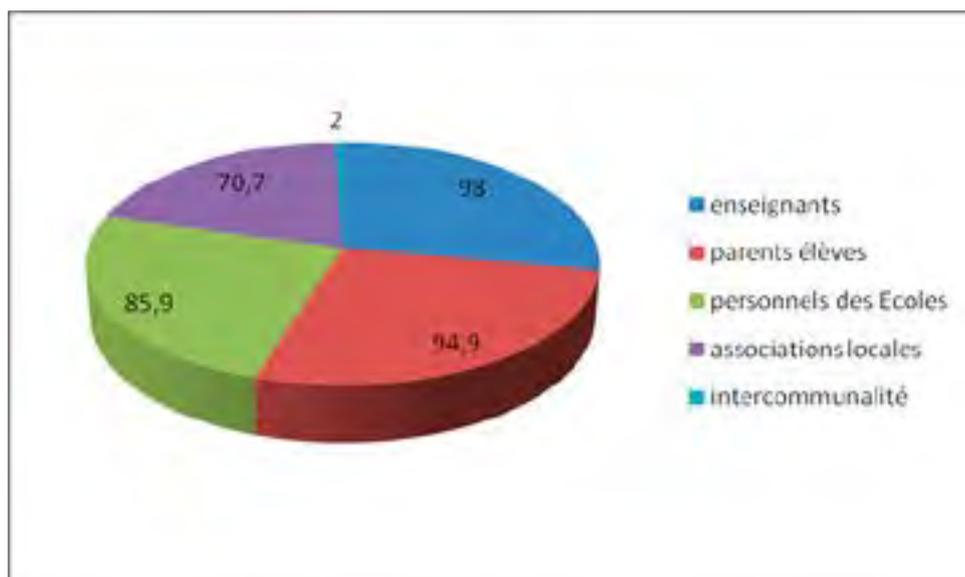
Note de synthèse. La réforme des rythmes scolaires. Kamel Rarrbo 10.2013/page 6

- Enfin, l'argument lié au calendrier électoral (élections municipales en mars 2014) intervient pour 13,1% des motivations : Ne pas laisser aux futurs élus de mars 2014 une mise en œuvre qui peut être compliquée sur un laps de temps assez réduit.



Les différents types de concertation organisée

- Logiquement les élus municipaux ou intercommunaux se sont concertés surtout et en priorité avec les enseignants (97%). Mais aussi avec les parents d'élèves, puisque le rythme de vie des familles s'en trouve impacté (94%) et les personnels des écoles pour 85% des cas. Ces derniers ont souvent fait l'objet d'une réorganisation des temps de travail. Les associations ont fait l'objet d'une concertation préalable pour 70% des territoires témoins. C'est le calendrier assez contraint qui explique ce dernier fait car les associations sont des partenaires indispensables dans l'organisation des activités du temps périscolaire.



Les effets induits par la mise en œuvre de la réforme

- Les territoires témoins citent en premier lieu la réorganisation des emplois du temps scolaire ; mais aussi du temps de travail des personnels municipaux (ATSEM ou animateurs), et ce, pour près de la moitié des territoires témoins. Cette réorganisation des emplois du temps est à rapprocher avec la nécessaire « harmonisation et organisation » citée par près d'un cinquième des territoires (18,1%). Ces effets « réorganisation et harmonisation » interviennent globalement pour plus de 66% des cas étudiés. Le deuxième effet est lié au recrutement d'animateurs, par les municipalités ou les associations, dans le but d'assurer l'encadrement des Temps d'Activités Périscolaires TAP (27,3%).
- Plus de 17% des territoires témoins citent comme effets déjà perceptibles le partage de la coéducation entre l'école, les associations, les parents et les collectivités. Faire appel à des intervenants quelquefois spécialisés, organiser leur temps d'activités, les faire connaître aux enseignants, aux parents et aux élèves est cité par 11,1% des situations locales. La mobilisation de financements locaux (souvent municipaux) est avancée comme effet important par les territoires témoins pour plus de 13%. D'autres effets de moindre impact sont aussi cités : la mobilisation de locaux pour l'animation des TAP, des personnels en place, la mise en place de transports, de bénévoles, de difficultés avec l'ALSH, ...

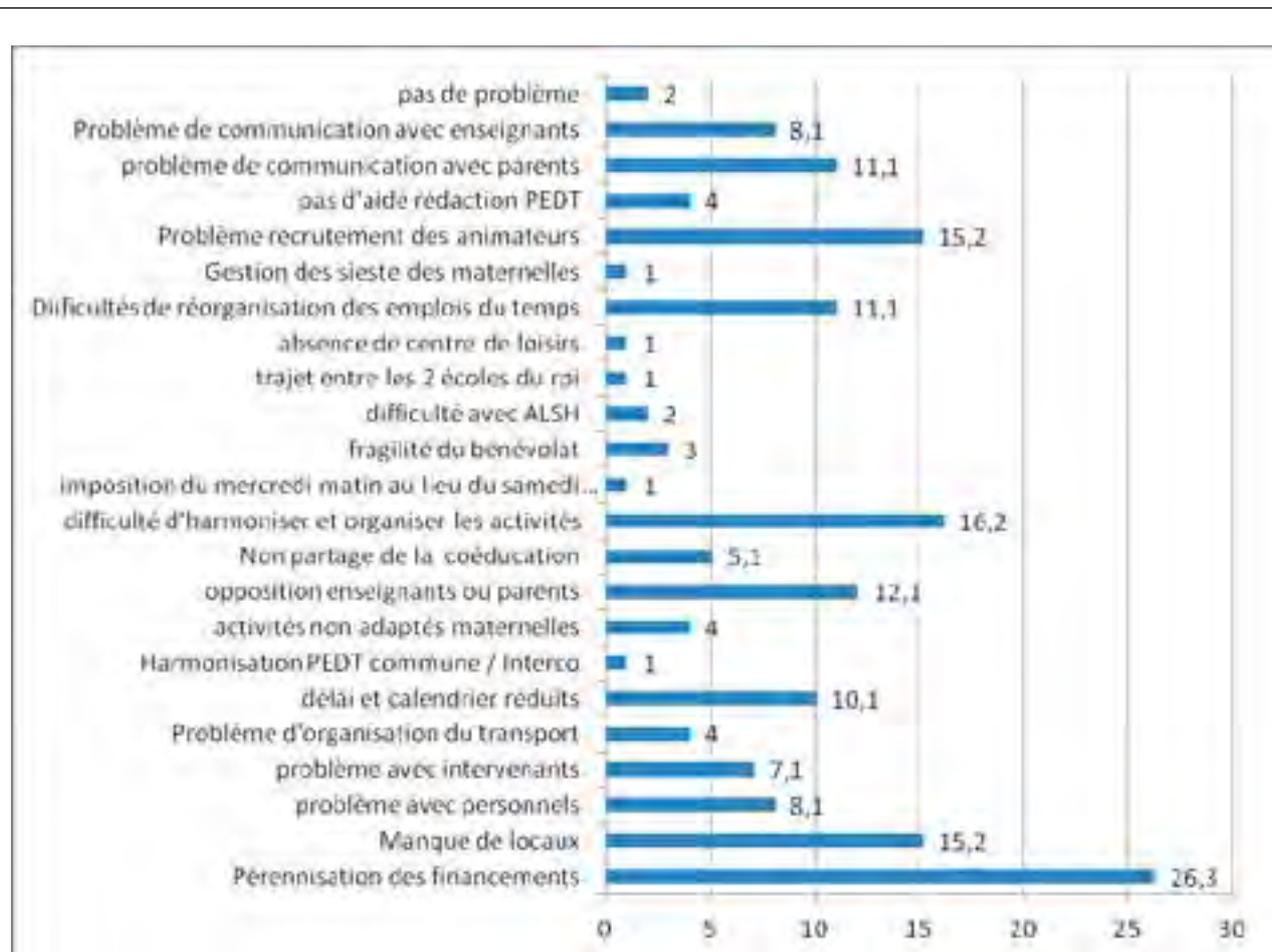
Note de synthèse. La réforme des rythmes scolaires. Kamel Rarrbo 10.2013/page 8



Les principaux problèmes rencontrés

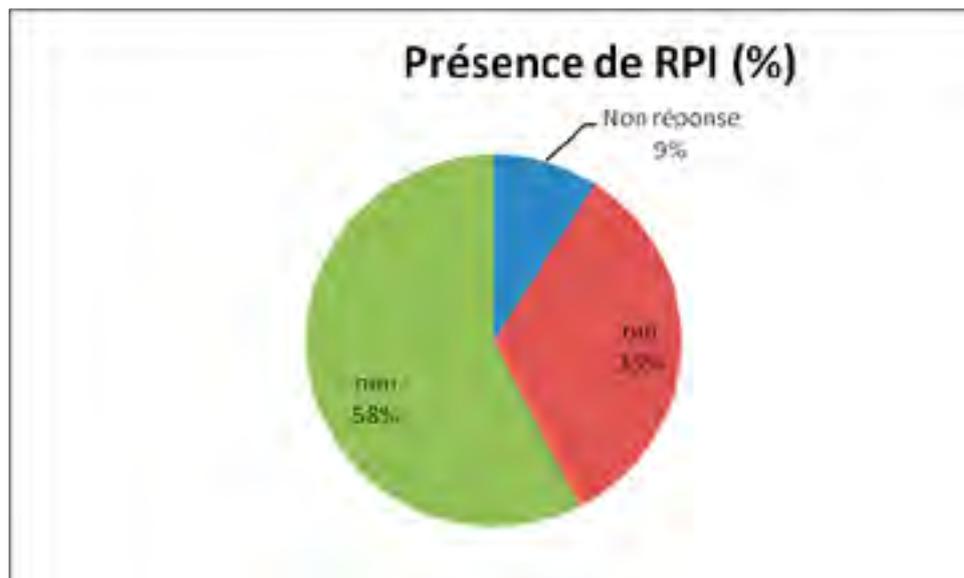
- Le problème le plus cité est celui lié aux financements, puisque la collectivité doit compléter les dotations de l'Etat et celle de la CAF locale. Pour plus du quart des territoires témoins (26,3%) cette question du financement est avancée avec la problématique de la pérennisation des aides et subventions publiques.
- Le deuxième problème important rencontré (16,2%) est celui de la nécessaire harmonisation et organisation des ateliers entre eux (notamment au niveau des intervenants) et des ateliers avec le temps scolaire ou extrascolaire (ALSH). Cette difficulté est aussi à relier avec le problème de la réorganisation des emplois du temps notamment des ATSEM ou des animateurs (11,1%). Vient ensuite la question des locaux notamment pour les petites communes disposant de peu de surface disponible (15,2)
- 12,1% des territoires témoins rencontrent ou ont rencontré des oppositions de la part des enseignants d'où des « problèmes de communication » (pour 11,1%) avec cet acteur indispensable à la réussite de la réforme que sont les enseignants.

Note de synthèse. La réforme des rythmes scolaires. Kamel Rarrbo 10.2013/page 9



La typologie des collectivités témoins

- La majorité des territoires témoins sont des communes (80,8%), puis des communautés de communes ayant des compétences scolaires, périscolaires ou extrascolaires (14,1%) et enfin des Regroupements Pédagogiques Intercommunaux (structurés autour de syndicats) pour 5,1% de l'échantillon.
- La présence de RPI dans les territoires en question est signalée dans plus du tiers de l'échantillon (33,3%).



- Ce sont des territoires souvent ruraux ou périurbains qui ont répondu à l'appel à témoignage puisque le nombre d'écoles présentes dans ces territoires est faible 46,5% ont une école, 26,3% deux écoles et 10,1% trois écoles. Seules 16% ont quatre écoles ou plus.
- Le nombre d'élèves est en concordance avec le nombre d'écoles : plus de 56% des territoires témoins ont moins de 165 élèves.

Une représentation nationale

- Les territoires témoins sont situés dans plus de la moitié des départements français (y compris les DOM-TOM) avec 54 départements différents. Ces départements peuvent être représentés jusqu'à sept fois.
- La présence d'un contrat éducatif local (en lien avec la Direction Départementale de la Cohésion Sociale locale) ou de projets éducatifs locaux (qui sont souvent issus des contrats éducatifs locaux instaurés des 1998) est signalée par près de 40% des territoires témoins.



Note de synthèse. La réforme des rythmes scolaires. Kamel Rarrbo 10.2013/page 12

L'enquête complémentaire

Un questionnaire complémentaire a été adressé à ceux qui ont bien voulu répondre à l'appel à témoignage.

Environ vingt-six questionnaires ont été recueillis.

Ce sont donc des indications, des tendances et non une image représentative des réalités locales parmi les 4 000 communes qui ont mis en place la réforme des rythmes scolaires.

Les horaires des TAP (Temps des Activités Périscolaires)

Ils se déroulent généralement sur les quatre journées du lundi, mardi, jeudi et vendredi. Cette dernière journée du vendredi est quelquefois allégée.

Les modèles d'horaires sont assez variés. Mais les tendances fortes sont celles qui se basent sur les 45 mn sur les 4 journées. Souvent entre 15h45 et 16h30. Il y a, bien sûr, des inflexions d'un quart d'heure ou une demi-heure dans certaines communes.

La deuxième tendance est celle observée sur une gestion du temps séparée entre les maternelles et les primaires. Les maternelles dans quelques territoires ont leurs TAP après le déjeuner et avant la sieste ou alors après la sieste.

La troisième tendance est celle de communes qui regroupent les TAP sur deux journées avec des durées de 1h30. Ce qui facilite l'organisation des activités elles-mêmes. Mais cette organisation pose la question des garderies scolaires pour les journées où les TAP ne se déroulent pas.

Il arrive qu'il y ait des variations au sein même d'une commune des horaires entre les écoles.

Mercredi ou Samedi ?

Pour la demi-journée choisie, c'est bien sûr le mercredi qui domine. Dans notre sous-échantillon (les 26 territoires) il n'y a pas de commune qui ait choisi le samedi.

La présence d'un PEDT (projet éducatif de territoire) est variable : Quinze communes disposent d'un PEDT et dix n'en n'ont pas. Parmi ces dernières certaines en préparent un.

Les locaux utilisés pour les TAP ?

Note de synthèse. La réforme des rythmes scolaires. Kamel Rarrbo 10.2013/page 13

Majoritairement ce sont les locaux annexes des écoles élémentaires qui sont utilisés (22)¹, mais aussi des locaux municipaux indépendants des groupes scolaires (18) la salle des fêtes (12) et quelques fois les salles de classes elle mêmes (8) ou d'autres locaux (8).

Le personnel encadrant les TAP ?

C'est surtout un personnel communal (16) qui intervient et encadre les TAP mais aussi en complément un personnel détaché par des associations (12) ou par des communautés de communes au profit des communes (10). Enfin des intervenants extérieurs (6) encadrent aussi ces activités.

Les collectivités ont souvent été obligées de recruter du nouveau personnel et de réorganiser les horaires de certains membres du personnel (21). Cinq communes seulement déclarent avoir seulement réaménagé les horaires du personnel présent et ne pas avoir procédé à des recrutements.

Un transport pour les TAP ?

La majorité des communes n'ont pas organisé de transport du fait de la proximité des locaux avec les groupes scolaires (21). Seules trois communes organisent un transport dont un est pédestre.

Les effets sur l'extrascolaire (l'ALSH) ?

Dans notre échantillon, certaines communes disposaient d'un ALSH mais d'autres pas. D'où des effets diversifiés. Mais la dominante est celle de la suppression de l'ALSH du mercredi matin quand il existe (11) et l'organisation d'un accueil le mercredi après-midi sans prise en charge du repas du midi (3) ou avec une prise en charge du repas du midi (16).

Quatre territoires déclarent n'avoir pas eu d'effet constaté sur l'ALSH.

Le financement des TAP ?

Majoritairement par la dotation ordinaire de l'Etat (24), de la CAF (16), de la dotation complémentaire DRS de l'Etat (14), de la commune (15) ou de la communauté de communes (7).

L'évaluation et bilan réalisé ou prévu ?

¹ Ce sont des effectifs du nombre des communes
Note de synthèse. La réforme des rythmes scolaires. Kamel Rarrbo 10.2013/page 14

Quelques communes ont déjà réalisé des évaluations. Pour la plupart des autres communes l'évaluation est prévue pour la fin du trimestre (donc fin décembre de cette année).

Les bilans qui ont été réalisés notent des évolutions sur les questions :

- Temps d'animation trop court,
- D'évaluation à faire en distinguant les deux cycles (maternelles et primaires)
- De difficultés de recrutements des encadrants et animateurs
- De la nécessité de développer la communication et l'information avec les parents d'élèves notamment sur la question des horaires, du contenu des activités et de l'identification des animateurs.
- Du respect de la sieste des maternelles.
- D'un contenu différent des activités pour les maternelles.

Le degré d'adhésion mesuré des enseignants et des parents d'élèves

Douze communes déclarent une adhésion forte et enthousiaste des parents d'élèves et des enseignants. D'autres communes notent une adhésion mitigée, moyenne. Quelques communes moins nombreuses signalent une hostilité d'une partie des enseignants ou des parents d'élèves.

3- Note sur le comité national de suivi de la réforme des rythmes scolaires

La réforme de réaménagements des rythmes scolaires se base sur un cadre d'organisation national mais permettant des inflexions locales en fonction des particularités des territoires.

Le ministère de l'éducation nationale a mis en place par une lettre de mission en date du 18 avril 2013 un comité de suivi de l'application et de la mise en œuvre de la réforme.

Les objectifs de ce comité défini par une lettre de mission ministérielle sont les suivants :

- 1) l'examen des modèles d'organisation horaire
 - a. recensement des principaux modèles d'organisation des temps, quel modèle dominant, les nouveaux horaires produisent-ils des projets éducatifs intéressants ?
- 2) les modes de collaboration locale
 - a. entre institution (éducation nationale, commune, CAF, associations, représentants de parents : émergence de nouveau modes de collaboration, Comité de pilotage, projet éducatif de territoire, modes de fonctionnement entre les institutions, ...
 - b. et entre les acteurs de terrain : enseignants, animateurs, personnels des collectivités locales, personnels des associations, parents,) : rôles respectifs des acteurs,
 - c. l'objectif étant de dégager les modèles de coopérations locale : quel pilotage, quelle instance de pilotage, relations entre enseignants et animateurs, place des parents, ...
- 3) le développement dans le temps
 - a. quel bilan faire pour les collectivités qui ont mis en place la réforme en 2013 ?
 - b. y a-t-il des réajustements des modes d'organisation des horaires localement ?
 - c. recensement des difficultés constatés et recensés

Note de synthèse. La réforme des rythmes scolaires. Kamel Rarrbo 10.2013/page 16

Le comité a été installé pour une durée de 2 ans à compter du 18 avril 2013.

Le comité devra produire des points d'étape à intervalle régulier :

- juin 2013
- décembre 2013
- juin 2014
- décembre 2014
- et un rapport final en juin 2015

À ce jour les rapports produits (celui de juin 2013) ne sont pas, pour l'instant, public.

Le comité se réunira avec une régularité mensuelle.

Note de synthèse. La réforme des rythmes scolaires. Kamel Rarrbo 10.2013/page 17

La réunion du 8 juillet 2013

- Le comité a ainsi pu constater que, le mercredi matin travaillé est le schéma d'organisation majoritaire.
- À ce jour, seules 28 communes sur plus de 4 000 ont décidé d'opter pour le samedi matin.

Le comité relève également que l'organisation dans ces communes se divise en deux grandes catégories d'emploi du temps :

- Une première catégorie consiste à alléger uniformément chaque journée : 45 mn de TAP
- Une deuxième catégorie propose la mise en place d'une ou deux demi-journées allégées dans la semaine avec des ateliers périscolaires d'au moins 1 heure 15 à 1 heure 30,

Quelles activités organisées

- Les activités menées sont le plus souvent des activités artistiques et culturelles, ainsi que les pratiques physiques et sportives
- S'y ajoutent selon les communes des activités variées, utilisant les compétences des partenaires notamment associatifs présents sur les territoires
- le comité a rappelé les modalités de financements de l'Etat (prestation ordinaire et DSU/DSR) et celle émanant de la CNAF

Note de synthèse. La réforme des rythmes scolaires. Kamel Rarrbo 10.2013/page 18

La composition du comité :

il est composé d'experts, de représentants d'associations de collectivités, de représentants d'associations partenaires de l'école, de représentants de parents,, de la CN ?AF, des services déconcentrés de l'éducation nationale, de représentants du ministère de jeunesse et sports, représentants d'enseignants , d'animateurs,

- Françoise MOULIN-CIVIL, rectrice de l'académie de Lyon, présidente du comité de suivi de la réforme des rythmes scolaires

Experts :

- Marcel RUFO, pédopsychiatre
- François TESTU, chronobiologiste

Représentants des collectivités territoriales

- Pierre-Alain ROIRON, maire de Langeais (Indre-et-Loire), président de la commission éducation et culture de l'Association des maires de France (AMF)
Suppléant : Pierre-Yves JARDEL, maire d'Orbais-l'Abbaye, rapporteur à la commission éducation et culture de l'AMF
- Vanik BERBERIAN, président de l'Association des maires ruraux de France (AMRF)
- Marc SAWICKI, adjoint au maire de Brest, chargé de la politique éducative locale, association des maires des grandes villes de France
Suppléant : Paul BRON, adjoint au maire de Grenoble, en charge de l'éducation
- Colombe BROSSEL, adjointe au maire de Paris, chargée de la vie scolaire et de la réussite éducative, membre de l'assemblée des départements de France (ADF)
Suppléant : Mathieu HANOTIN, vice-président du conseil général de Seine-Saint-Denis chargé de l'éducation et de la jeunesse (ADF)

Représentants des associations partenaires de l'école

- Didier JACQUEMAIN, CAPE (collectif des associations partenaires de l'école publique), délégué général des Francas
Suppléante : Marie-Claude CORTIAL, CAPE, présidente d'Education et devenir

Représentant de la branche famille (CNAF)

- Aymeric DE CHALUP, sous-directeur en charge du département Enfance et Parentalité à la CNAF

Représentants des parents

- Paul RAOUT, président de la FCPE
- Valérie MARTY, présidente de la PEEP

Représentants des services déconcentrés du ministère de l'éducation nationale

- Michèle WELTZER, directrice académique des services de l'éducation nationale des Vosges, académie de Nancy-Metz
- Francine LOZE, inspectrice de l'éducation nationale, académie de Toulouse

Services du ministère des sports, de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative

Note de synthèse. La réforme des rythmes scolaires. Kamel Rarrbo 10.2013/page 19

- Bruno LEONARDUZZI, inspecteur de la jeunesse est des sports, délégué départemental à la vie associative de l'Eure, direction départementale de la cohésion sociale
- Jérôme HENRY, animateur- pays mormantais (69)

Représentants des enseignants :

- Dominique BRUNEAU, directeur d'école
- Sébastien SIHR
Suppléante : Claire BORDACHAR
- Stéphane CROCHET
- Frédéric SEVE
Suppléant : Bruno LAMOUR

Note de synthèse. La réforme des rythmes scolaires. Kamel Rarrbo 10.2013/page 20

ANNEXE 6

PEDT : CIRCULAIRE DU 20 MARS 2013



PROJET ÉDUCATIF TERRITORIAL

NOR : MENE1306458C
circulaire n° 2013-036 du 20 mars 2013
MEN - DGESCOB3-3

Texte adressé aux préfets de région et de département (DRJSCS, DDCS / DDCSPP), aux rectrices et recteurs d'académie ; aux directrices et directeurs académiques des services de l'éducation nationale ; aux inspectrices et inspecteurs chargés des circonscriptions du premier degré ; aux directrices et directeurs d'école.

Référence : article L. 551-1 du code de l'éducation ; article D. 521-12 du code de l'éducation ; circulaire n° 2013-017 du 6-2-2013 ; réglementation relative aux accueils collectifs de mineurs : renvoi vers le site jeunes.gouv.fr ; guide pratique réforme des rythmes à l'école primaire (avec renvoi vers le site EN) ; Vade-mecum « les pratiques sportives à l'école », MEN, avril 2012

Le projet éducatif territorial (PEDT), mentionné à l'article D. 521-12 du code de l'éducation, formalise une démarche permettant aux collectivités territoriales volontaires de proposer à chaque enfant un parcours éducatif cohérent et de qualité avant, pendant et après l'école, organisant ainsi, dans le respect des compétences de chacun, la complémentarité des temps éducatifs.

Ce projet relève, à l'initiative de la collectivité territoriale compétente, d'une démarche partenariale avec les services de l'État concernés et l'ensemble des acteurs éducatifs locaux. À l'occasion de la nouvelle organisation du temps scolaire qui se met en place dans les écoles primaires à compter de la rentrée 2013, cette démarche doit favoriser l'élaboration d'une offre nouvelle d'activités périscolaires, voire extrascolaires, ou permettre une meilleure mise en cohérence de l'offre existante, dans l'intérêt de l'enfant.

La présente circulaire a pour objet de **préciser les objectifs et les modalités d'élaboration d'un projet éducatif territorial, et de faciliter la coopération entre les collectivités territoriales engagées dans cette démarche de projet et les services de l'État chargés de l'accompagner jusqu'à sa contractualisation.**

➤ LES OBJECTIFS ET LES PRINCIPES

Le projet éducatif territorial est un **outil de collaboration locale qui peut rassembler, à l'initiative de la collectivité territoriale**, l'ensemble des acteurs intervenant dans le domaine de l'éducation : le ministère de l'éducation nationale, le ministère des sports, de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative, les autres administrations de l'État concernées (ministère de la culture et de la communication, ministère délégué à la ville, ministère délégué à la famille, notamment), les caisses d'allocations familiales ou la mutualité sociale agricole, les autres collectivités territoriales éventuellement impliquées, ainsi que des associations de jeunesse et d'éducation populaire, ou d'autres associations et institutions à vocation sportive, culturelle, artistique ou scientifique notamment, et des représentants de parents d'élèves.

L'objectif du projet éducatif territorial est de mobiliser toutes les ressources d'un territoire afin de garantir la continuité éducative entre, d'une part les projets des écoles et, le cas échéant, les projets des établissements du second degré et, d'autre part, les activités proposées aux enfants en dehors du temps scolaire. Il doit donc permettre **d'organiser des activités périscolaires prolongeant le service public d'éducation et en complémentarité avec lui**. Il peut être centré sur les activités périscolaires des écoles primaires ou aller jusqu'à s'ouvrir, selon le choix de la ou des collectivités intéressées, à l'ensemble des temps scolaire, périscolaire et extrascolaire, de l'école maternelle au lycée, à l'instar de certains projets éducatifs locaux actuels (voir annexe 3).

Le projet éducatif territorial permet un partenariat entre les collectivités territoriales qui en ont pris l'initiative et les services de l'État afin de soutenir des actions correspondant à des besoins identifiés sur chaque territoire. Il favorise les échanges entre les acteurs tout en respectant le domaine de compétences de chacun d'entre eux, et contribue à une politique de réussite éducative et de lutte contre les inégalités scolaires ou d'accès aux pratiques de loisirs éducatifs. La commune ou l'EPCI assure la coordination des actions et leur conformité avec les objectifs retenus. **Un comité de pilotage réunit l'ensemble des acteurs pour élaborer et suivre la mise en œuvre du projet éducatif territorial.**

Dans le cadre de la consultation des conseils d'école sur l'organisation des activités périscolaires, en application de l'article D. 411- 2 du code de l'éducation, ceux-ci sont associés à la réflexion sur l'élaboration des PEDT.

Le projet éducatif territorial est élaboré à l'initiative de communes ou d'établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) et destiné aux enfants scolarisés sur le territoire de ces collectivités. Il formalise l'engagement des différents partenaires à se coordonner pour organiser des activités éducatives et assurer l'articulation de leurs interventions sur l'ensemble des temps de vie des enfants, dans un souci de cohérence, de qualité et de continuité éducatives.

Il prévoit prioritairement, mais non exclusivement, des activités proposées pendant le temps périscolaire aux jeunes scolarisés dans les écoles primaires du territoire concerné. Ce temps est lié aux horaires de début et de fin de l'école, ainsi qu'à l'horaire de la pause méridienne, arrêtés par le directeur académique des services de l'éducation nationale en application des articles D. 521-10 à D. 521-13 du code de l'éducation modifiés par le décret n° 2013-77 du 24 janvier 2013 relatif à l'organisation du temps scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires.

Les activités éducatives que propose le projet éducatif territorial peuvent s'articuler, le cas échéant, avec les projets d'éducation artistique et culturelle mis en œuvre sur le temps scolaire, de même qu'avec les projets conçus sur le temps extrascolaire notamment en matière d'offre d'activités physiques et sportives (APS).

L'élaboration, la mise en œuvre et le suivi du projet éducatif territorial relèvent des collectivités territoriales et de leurs partenaires, notamment associatifs, qui doivent présenter les garanties nécessaires au regard de la sécurité physique et morale des mineurs.

Elles sont garantes de sa qualité.

Les activités proposées dans ce cadre n'ont pas de caractère obligatoire, mais chaque enfant doit avoir la possibilité d'en bénéficier.

Le projet éducatif territorial prend la forme d'un **engagement contractuel** entre les collectivités, les services de l'État et les autres partenaires. Des **conventions complémentaires** peuvent, le cas échéant, lui être adossées pour préciser la nature et le niveau des moyens mobilisés par chacun des organismes partenaires.

L'APPUI DES DISPOSITIFS EXISTANTS

Le projet éducatif territorial **prend en compte l'offre périscolaire existante et peut s'appuyer sur les différents dispositifs qui peuvent déjà exister dans les communes concernées.**

Ainsi, il peut s'appuyer sur les projets éducatifs locaux (PEL) et les **contrats éducatifs locaux (CEL)** existants : ces derniers constituent, par leurs finalités et les moyens qu'ils mobilisent, un cadre de collaboration locale visant à l'articulation et à la complémentarité de tous les temps et acteurs éducatifs. Ils pourront tenir lieu d'avant-projet en vue de l'élaboration d'un projet éducatif territorial (voir §3 - La méthode et le calendrier). Cela nécessitera éventuellement une adaptation des projets actuels pour tenir compte des modifications des rythmes éducatifs.

Les collectivités territoriales, souhaitant contractualiser avec l'État dans le cadre de la politique de la ville, pourront intégrer les activités du projet éducatif territorial dans les actions éducatives du **contrat de ville**. Inversement, les actions éducatives conçues dans le cadre du contrat de ville pourront servir de base, le cas échéant, au projet éducatif territorial.

Afin de nourrir son volet artistique et culturel, le projet éducatif territorial peut prendre en compte les dispositifs de contractualisation existant dans le domaine culturel : **contrat local d'éducation artistique (CLEA), projet territorial d'éducation artistique (PTEA), contrat « territoire lecture » (CTL)** ainsi que les enseignements artistiques spécialisés dispensés sur le territoire.

Il peut également être articulé avec le contrat local d'accompagnement à la scolarité (CLAS) piloté dans le cadre des comités départementaux de soutien à la parentalité.

Le projet éducatif territorial se construira en cohérence avec le **contrat « enfance - jeunesse » (CEJ)**, que de nombreuses collectivités ont conclu avec les caisses d'allocations familiales.

L'accompagnement éducatif après la classe proposé aux élèves des écoles de l'éducation prioritaire et des départements d'outre-mer a également vocation à être articulé avec le projet éducatif territorial.

Enfin, le projet éducatif territorial peut s'élargir aux **activités extrascolaires** afin d'assurer une complémentarité des activités éducatives tout au long de l'année.

LA MÉTHODE ET LE CALENDRIER

La construction du projet éducatif territorial suppose au préalable :

- de délimiter un **périmètre d'action cohérent** (la commune ou l'EPCI compétent ou un territoire plus large intéressant plusieurs collectivités territoriales),
- d'identifier **les besoins**, notamment en fonction des caractéristiques du public scolaire (voir, ci-dessous, les éléments de cahier des charges).
- de définir les **grandes priorités communes** aux différents partenaires en matière d'éducation,
- d'analyser les principales ressources **du territoire concerné** (inventaire de **l'offre locale d'activités** dans les champs culturel, artistique, sportif, etc.).

Pendant la phase d'élaboration du projet éducatif territorial, les collectivités qui souhaiteront être accompagnées peuvent bénéficier de l'aide d'un **groupe d'appui départemental**, mis en place par le préfet de département (DDCS/DDCSPP) et la direction des services départementaux de l'éducation nationale (DSDEN), avec le concours éventuel d'autres services de l'État, des caisses d'allocations familiales et caisses de la mutualité sociale agricole) et du conseil général. Ce groupe veillera, dans toute la mesure du possible, à associer les services compétents des collectivités et les associations dont l'expertise est reconnue dans la mise en œuvre de projets éducatifs.

Cet accompagnement pourra se poursuivre pendant toute la phase d'élaboration, jusqu'à la signature du projet afin de faciliter la mise en place d'activités périscolaires ou d'adapter l'existant au futur projet éducatif territorial.

Dans un premier temps, la collectivité propose aux services de l'État partenaires **un avant-projet** précisant :

- le périmètre du territoire concerné ;
- les données générales relatives au public concerné (nombre d'écoles, d'enfants concernés, etc.) ;
- les ressources mobilisées (humaines et matérielles) et les domaines d'activités prévues (sport, activités culturelles et artistiques, éveil citoyen, etc.) ;
- le cas échéant, les demandes de dérogation à l'organisation du temps scolaire, élaborées en fonction du PEDT, à solliciter avant une date qui sera communiquée aux maires et présidents d'EPCI par le directeur des services de l'éducation nationale (DASEN).

Un document type figure en **annexe 1** pour accompagner l'élaboration de cet avant-projet.

Dans un second temps, la collectivité qui a l'initiative du projet éducatif territorial approfondit la concertation avec la direction des services départementaux de l'éducation nationale et la direction départementale de la cohésion sociale (DDCS/DDCSPP), ainsi qu'avec les autres partenaires éventuels du projet, afin de l'enrichir en tenant compte des éléments de **cahier des charges**, lequel doit indiquer :

- l'état des lieux (activités périscolaires et extrascolaires existantes, besoins non satisfaits, atouts et contraintes) ;
- les publics cibles (nombre d'enfants, classes d'âge) et les modalités de leur participation ;
- les objectifs poursuivis en matière éducative et les effets attendus ;
- les activités proposées (en cohérence et en complémentarité entre elles et avec les projets d'école) ;
- les tarifs des prestations éventuellement facturées aux familles ;
- l'articulation avec les éventuels dispositifs existants ;
- les acteurs (services et associations) engagés ;
- le cas échéant, l'articulation avec les activités extrascolaires (petites et grandes vacances) et/ou avec les activités périscolaires proposées aux élèves de l'enseignement secondaire ;
- la structure de pilotage (composition, organisation) ;
- les modalités d'information des familles ;
- les éléments prévus dans le bilan annuel (nombre d'enfants concernés, actions menées, etc.) ;
- les modalités d'évaluation (périodicité et critères).

Une proposition de document type figure en **annexe 2** pour faciliter la réflexion des responsables du projet et sa présentation.

Le projet est transmis à la direction des services départementaux de l'éducation nationale et à la DDCS/DDCSPP qui organiseront conjointement l'examen des éventuelles demandes de dérogation en matière d'horaire des écoles et/ou des conditions d'encadrement.

Le projet éducatif territorial prend la forme d'un engagement contractuel signé entre la collectivité porteuse, le préfet, le DASEN par délégation du recteur et les autres partenaires, auquel le conseil général peut s'associer, notamment pour adapter les transports scolaires.

La signature par le préfet ou son représentant du projet éducatif territorial permet de bénéficier des dérogations aux conditions d'encadrement (**voir annexe 5**).

La durée maximale de cet engagement est de trois ans.

Le conseil départemental de l'éducation nationale (CDEN) est informé des PEDT réalisés dans le département.

LE FONCTIONNEMENT

Les intervenants

Le projet éducatif territorial s'appuie sur les personnels d'animation, et mobilise le mouvement associatif (associations complémentaires de l'enseignement public, mouvements de jeunesse et d'éducation populaire, mouvement sportif local, institutions culturelles, associations locales, etc.). Il peut également mobiliser les bénévoles et les associations de parents. **(annexe 4).**

Pour les accueils collectifs de mineurs, notamment les accueils de loisirs périscolaires, organisés dans le cadre d'un projet éducatif territorial, la qualification des membres de l'équipe d'animation doit être conforme à l'article R. 227-12 du code de l'action sociale et des familles. Lorsque des activités physiques y sont organisées, les qualifications des intervenants pour ces activités sont précisées à l'article R. 227-13 du même code.

Le maire ou le président de l'EPCI peut par ailleurs recourir à des enseignants volontaires pour assurer l'encadrement du temps périscolaire, comme cela est déjà parfois le cas aujourd'hui. Les enseignants sont alors rémunérés et assurés pour cette activité par la collectivité.

Les locaux

Les activités prévues dans le cadre d'un projet éducatif territorial, comme toute activité périscolaire organisée par la commune, peuvent se dérouler dans les locaux et les équipements scolaires conformément à l'article L. 212-15 du code de l'éducation.

Celui-ci prévoit que le maire ou le président de la collectivité propriétaire des bâtiments de l'école peut y organiser des activités à caractère sportif, culturel ou socio-éducatif pendant les heures où les locaux ne sont pas utilisés pour les activités liées aux besoins d'enseignement. Il doit consulter le conseil d'école sur le projet d'organisation de ces activités.

Le maire ou le président de l'EPCI peut aussi, sur le temps dont il assure la coordination, accueillir les enfants dans un autre lieu que l'école, sous réserve que les enfants soient confiés à la sortie de l'enceinte scolaire à un ou plusieurs adultes. Le trajet jusqu'au lieu du déroulement de l'activité se fera alors sous la responsabilité de ce(s) dernier(s). En conséquence, il convient de veiller à ce que le déplacement ne soit pas trop long et que le parcours puisse s'effectuer en toute sécurité.

Les activités

Les activités proposées dans le cadre du projet éducatif territorial ont vocation à s'adresser à tous les enfants. Elles doivent favoriser le développement personnel de l'enfant, de sa sensibilité et de ses aptitudes intellectuelles et physiques, son épanouissement et son implication dans la vie en collectivité. Elles ne doivent pas se limiter à des activités dites d'éveil, mais prendre en compte l'enfant dans toutes ses dimensions et dans son environnement. Elles doivent rechercher la cohérence et la complémentarité entre elles et avec le projet d'école.

Ainsi organisé, le projet éducatif territorial a l'ambition de mieux articuler les différents temps de l'enfant en s'appuyant sur la mobilisation de tous les acteurs impliqués, et de donner une nouvelle cohérence à la journée de l'enfant, afin de contribuer à mettre en place les conditions de sa réussite scolaire et de son épanouissement.

Le ministre
de l'éducation nationale

Vincent Peillon

La ministre des sports, de la jeunesse,
de l'éducation populaire et de la vie associative

Valérie Fourneyron

Conception et réalisation

Edire / Studio Graph

À la rentrée scolaire 2013, Mairie-conseils envoyait un appel à témoignages à son réseau de communes et d'intercommunalités. Les réponses des premières collectivités ayant appliqué la réforme ont permis de recueillir des témoignages sur sa mise en œuvre. Le 3 décembre 2013, le contexte de cette réforme a été présenté sous l'angle des collectivités (Mairie-conseils) et du Comité de suivi de la réforme (représenté par Marcel Rufo, expert et pédopsychiatre).

Les élus et les équipes des communes de Saint-Brice-Courcelles (51), de Favières (54), du Sivos d'Aulnay-sur-Iton (27), de la communauté de communes du Savès (32) et de la commune de Carcès (83) étaient invités à présenter leurs expériences.



Avril 2014

Commande

Référence : E188

Mairie-conseils diffusion
SDL329

16, rue Berthollet
94110 Arcueil

Tél : 01 58 50 17 00

Fax : 01 58 50 00 74

www.mairieconseils.net